

Janvier 2021

ZONES DE CUMUL DE NUISANCES ET POLLUTIONS À AUBERVILLIERS

Un diagnostic infra-communal approfondi
pour améliorer la santé publique



RAPPORT & ENQUÊTE



ZONES DE CUMUL DE NUISANCES ET POLLUTIONS À AUBERVILLIERS

**Un diagnostic infracommunal
approfondi pour améliorer la
santé publique**

Janvier 2021

Auteurs

Sabine HOST (ORS Île-de-France)

Nicolas LARUELLE (L'Institut Paris Region)

Nafa BENSALD (Ville d'Aubervilliers)

Mirjana PAVASOVIC (Ville d'Aubervilliers)

Étude collaborative

L'Institut Paris Region, Ville d'Aubervilliers

Couverture : crédits photos Ville d'Aubervilliers

Remerciements

Nous remercions les membres du comité de pilotage, Nicolas Herbreteau de l'ARS Île-de-France, ainsi qu'Irène Alfonsi de la Driee pour leur accompagnement ainsi que les données transmises. Nous remercions la ville d'Aubervilliers pour le travail réalisé par son service santé environnement, le partage de ses ressources et les nombreux échanges nous ayant permis d'orienter et enrichir ce diagnostic, et en particulier le Dr Fabrice Giraux, directeur de la Santé Publique. Nous remercions l'ensemble des partenaires nous ayant transmis les données de qualité de l'air (Airparif) et de bruit (Bruitparif). Nous remercions Valérie Féron de l'ORS Île-de-France pour avoir extrait les indicateurs de santé. Enfin, nous remercions Cécile Mauclair du département environnement urbain et rural de L'Institut Paris Region pour la préparation des bases de données géographiques et la réalisation des traitements géomatiques relatifs aux pollutions et nuisances.

Relecteurs

Nicolas HERBRETEAU (ARS Île-de-France)

Irène ALFONSI (Driee)

Fabrice GIRAUX (Ville d'Aubervilliers)

Suggestion de citation

Sabine Host, Nicolas Laruelle, Nafa Bensaid, Mirjana Pavasovic. Zones de cumul de nuisances et pollutions à Aubervilliers : un diagnostic infra-communal approfondi pour améliorer la santé publique. Paris : Observatoire régional de santé Île-de-France. 2021

Il peut être reproduit ou diffusé librement pour un usage personnel et non destiné à des fins commerciales ou pour des courtes citations.

Pour tout autre usage, il convient de demander l'autorisation auprès de l'ORS.

RÉSUMÉ

Contexte et objectifs

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'action 3.4 du troisième Plan régional santé environnement (PRSE3) dont l'ambition consiste à identifier les zones de cumul de nuisances et pollutions à une échelle locale en intégrant des éléments spécifiques au territoire. Cette action vise ainsi à mieux relier, chaque fois que cela semble pertinent, les enjeux de santé environnementale aux échelles de décision infrarégionales. Au regard des données cartographiées lors de cette action et des problématiques spécifiques locales exposées par son service santé environnement, la ville d'Aubervilliers a été identifiée comme territoire pilote pour mener cette démarche innovante, accompagnée par l'ORS et le département environnement de L'Institut Paris Region.

Méthodes

Afin de mieux cibler les efforts au sein du territoire d'Aubervilliers, ce diagnostic fournit une information objective sur les déterminants environnementaux de la santé et sur les caractéristiques socio-économiques de la population à l'échelle du quartier - la ville d'Aubervilliers compte huit quartiers administratifs, correspondant chacun à un regroupement de trois à six Iris¹ ou parties d'Iris. À cet effet, il mobilise des données sociodémographiques de l'Insee, des données environnementales issues de bases régionales ainsi que des données issues d'une enquête locale de terrain. Ce diagnostic intègre autant que possible des éléments prospectifs ainsi qu'un recensement des actions déjà engagées par la collectivité et les leviers d'actions pouvant être mobilisés ou renforcés.

Résultats

Ce diagnostic souligne que le territoire d'Aubervilliers est confronté à des sources supplémentaires de nuisances environnementales, autres que celles préalablement identifiées par le diagnostic régional et met ainsi en avant l'intérêt de ce type de démarche pour une identification plus précise des leviers d'action. Il permet également de souligner les forces et faiblesses des différents quartiers d'Aubervilliers en matière d'environnement et cadre de vie et d'enjeux sanitaires. Il met aussi en avant un contexte de densification d'un territoire déjà très urbanisé dont il faudra tenir compte.

Conclusion

Ces éléments permettent de prioriser les interventions qui pourront largement s'appuyer en particulier sur la déclinaison locale des différents plans sectoriels élaborés à l'échelon de Plaine Commune et recensés dans ce document. Par ailleurs, une stratégie plus locale pourra être déployée en vue, d'une part, de renforcer le pouvoir de police du maire, de sensibiliser les riverains exposés et, d'autre part, de développer une culture de prévention autour de la prise en compte des enjeux de santé environnementale au sein des services de la ville mais aussi les acteurs économiques, associatifs et éducatifs locaux. À cet effet, une réflexion est engagée pour la mise en place d'un Conseil local santé environnement (CLSE).

¹ Ilots regroupés pour l'information statistique, utilisés par l'Insee pour la diffusion de données statistiques infracommunales

SOMMAIRE

1	CONTEXTE	7
1.1	Identification des zones de cumuls de nuisances et pollution : un premier criblage.....	7
1.2	Un diagnostic infra-communal approfondi pour l'action	9
2	DIAGNOSTIC	11
2.1	Méthode.....	11
2.1.1	Données générales environnementales et contextuelles mobilisées 11	
2.1.2	Caractérisation des nuisances relevées par les habitants : confrontation des plaintes avec le terrain.....	13
2.1.3	Réalisation de portraits de quartier	13
2.2	Caractéristiques de la population	13
2.2.1	Dynamiques démographiques.....	13
2.2.2	État de santé	15
2.3	Caractérisation des nuisances et pollutions.....	21
2.3.1	Cumuls de nuisances et pollutions	21
2.3.2	Nuisances liées à certaines activités de service.....	24
2.4	Approche par quartiers.....	27
2.4.1	Cartes et graphiques.....	27
2.4.2	Portraits de quartiers.....	60
3	ENGAGEMENTS ET OPPORTUNITES D'AGIR.....	81
3.1	Planification et opportunités d'aménagements.....	82
3.1.1	Requalification de l'habitat	82
3.1.2	Opérations d'aménagement	83
3.1.3	Mobilité et transport	83
3.1.4	Plans d'aménagement et plans sectoriels.....	86
3.1.5	Espaces verts.....	91
3.2	Engagements de la collectivité en matière de santé environnementale	94
3.2.1	Un service santé environnement dédié.....	94
3.2.2	L'application de la réglementation et renforcement du pouvoir de police du maire.....	94
3.2.3	Le renforcement des compétences psychosociales de la population 96	
4	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	97
4.1	Du diagnostic régional au diagnostic infra-communal	97
4.1.1	Mobilisation des ressources locales.....	97
4.1.2	Apport de l'enquête de terrain	97
4.2	Du diagnostic à l'action.....	98
4.2.1	Évolution des politiques d'aménagement	98
4.2.2	Actions au plus près de la population	99
	LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	101
	BIBLIOGRAPHIE.....	103
	ANNEXES	105

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Cumul de nuisances et pollutions en région Île-de-France	7
Figure 2. Évolution des catégories socio-professionnelles depuis 1999 à Aubervilliers. 14	
Figure 3. Évolution de l'espérance de vie à la naissance à Aubervilliers, Plaine Commune et Métropole du Grand Paris par sexe entre les périodes 2006-2010 et 2011-2015 (en années).....	16
Figure 4. Évolution de l'espérance de vie à 35 ans à Aubervilliers, Plaine Commune et Métropole du Grand Paris par sexe entre les périodes 2006-2010 et 2011-2015 (en années)	16
Figure 5. Détail des activités à l'origine des constats.....	24
Figure 6. Caractérisation des nuisances à l'origine des constats	24
Figure 7. Non conformités et activités non réglementées.....	24
Figure 8. Projet de calendrier progressif de mise en œuvre de la ZFE métropolitaine... 85	

LISTE DES CARTES

Carte 1. « Cumuls de nuisances environnementales », centrée sur Aubervilliers.....	8
Carte 2. « Cumuls de nuisances environnementales » et sur-représentation de ménages à bas revenus.....	9
Carte 3. Zones de cumul de nuisances et pollutions (PRSE2)	21
Carte 4. Zones de cumul de nuisances et pollutions (PRSE2), avec figuration des « PNE 500 ».....	22
Carte 5. Zones de cumul de nuisances et pollutions (PRSE2), avec figuration des « PNE 500 » ET avec figuration des « PNE 250 »	22
Carte 6. Secteurs de cumul de nuisances et pollutions (PRSE2) et carence en espaces verts.....	23
Carte 7. Secteurs de cumul de nuisances et pollutions (données mises à jour dans le cadre du PRSE3, méthode PRSE2).....	23
Carte 8. Répartition des constats et secteurs de cumul de nuisances et pollution.....	25
Carte 9. Carte de répartition des constats et présence d'activités spécifiques à l'Iris	26
Carte 10. Liste des documents de référence de Plaine Commune.....	81

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Répartition des mailles de cumul de nuisances et pollution et part de la population concernée à différentes échelles territoriales.....	8
Tableau 2. Évolution des effectifs et poids des différentes compositions des ménages à Aubervilliers entre 1999 et 2015.....	15
Tableau 3. Mortalité générale et prématurée (taux annuels)	17
Tableau 4. Mortalité et ALD par cancer (taux annuels).....	18
Tableau 5. Maladies cardiovasculaires (taux annuels).....	19
Tableau 6. ALD pour diabète.....	19
Tableau 7. Maladies de l'appareil respiratoire (taux annuels).....	20
Tableau 8. Problèmes de santé liés à des comportements (taux annuels)	20
Tableau 9. Aménagements d'espaces verts récemment réalisés ou programmés sur la commune d'Aubervilliers	93
Tableau 10 : Évolution de l'espérance de vie à la naissance à Aubervilliers, Plaine Commune et dans la Métropole du Grand Paris (en années).....	108

LISTE DES ENCADRÉS

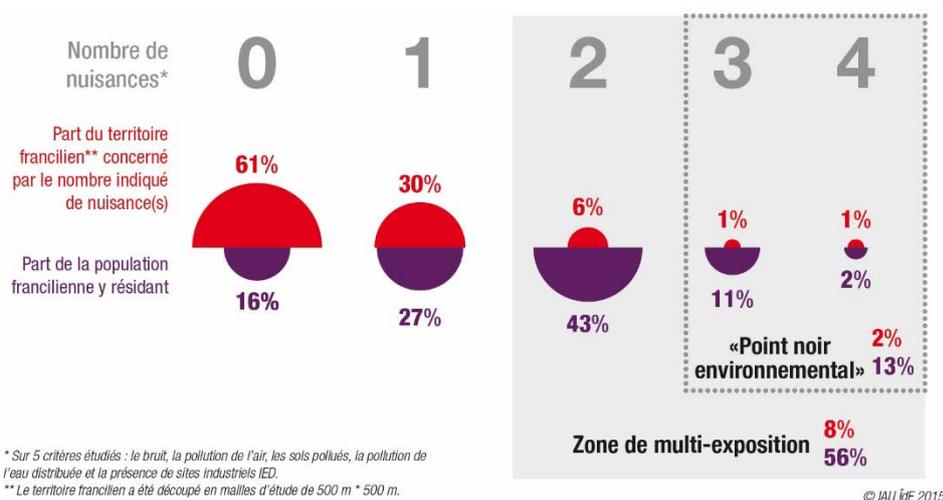
Encadré 1. Ressources mobilisées pour le cadrage et l'identification des opportunités 11	
Encadré 2. Extrait du PPBE de Plaine Commune 2014-2018	87
Encadré 3. Définition des zones calmes	87

1 | CONTEXTE

1.1 Identification des zones de cumuls de nuisances et pollution : un premier criblage

Les effets des altérations de l'environnement sont inégalement répartis sur le territoire francilien, certaines zones peuvent cumuler plusieurs nuisances ou pollutions environnementales. Dans le cadre de l'action 6 du deuxième Plan régional santé environnement (PRSE2), une méthodologie visant à identifier les zones critiques de multi-exposition a été développée à l'échelle régionale, divisant le territoire francilien en 49 200 mailles carrées de 500 mètres de côté et tenant compte de la pollution de l'air, du bruit, de la pollution des sols, de la pollution de l'eau distribuée et des pollutions chroniques liées à l'activité industrielle. Ce travail a mis en évidence qu'en 2012, 8 % du territoire francilien était exposé à au moins deux nuisances ou pollutions, avec 2 % du territoire en cumulant au moins trois (864 mailles).

Figure 1. Cumul de nuisances et pollutions en région Île-de-France



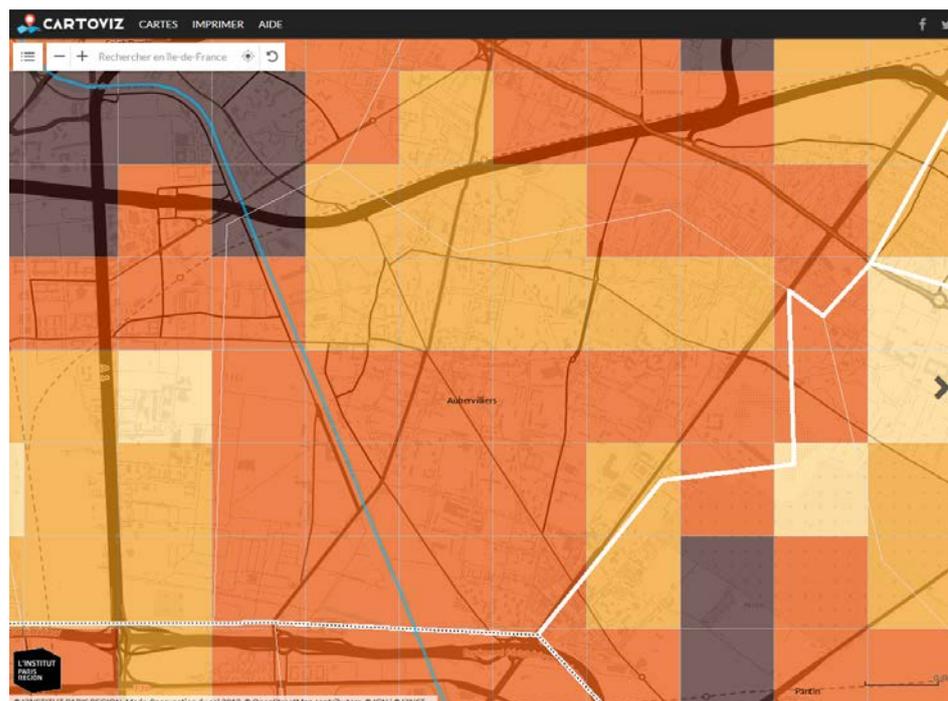
Parmi ces points noirs en environnementaux, 149 mailles ont été repérées comme particulièrement fragiles car cumulant défaveur environnementale, défaveur sociale (ménages à bas revenus) et présence de publics sensibles (0-5 ans, + 65 ans). Or, l'impact sur la santé des nuisances et pollutions est plus important pour les populations plus vulnérables sur le plan socio-économique et/ou plus sensibles d'un point de vue sanitaire. Ces territoires fragiles constituent ainsi des zones prioritaires pour l'intervention.

Ce premier diagnostic a donc permis un premier criblage du territoire qui a vocation à être raffiné.

Aubervilliers concentre un nombre important de ces zones de multi-exposition. Ainsi 71 % des mailles du territoire cumulaient en 2012 au moins trois nuisances ou pollutions contre 39 % pour Plaine Commune, 19 % pour la Seine-Saint-Denis, 17 % pour la Métropole du Grand Paris et 2 % pour la région (voir Carte 1 et Tableau 1). L'ensemble du territoire communal est concerné par ces zones de multi-exposition, à l'exception des secteurs Vallès, Robespierre et Marcreux et d'une partie du centre-ville et, assez paradoxalement, de la partie ouest du quartier Paul Bert, située en bordure de la RN2, qui est soumise à des dépassements des valeurs réglementaires de bruit et de pollution de l'air, mais à aucune autre des pollutions ou nuisances considérées.

Aubervilliers concentre un nombre important de zones de multi-exposition

Carte 1. « Cumuls de nuisances environnementales », centrée sur Aubervilliers



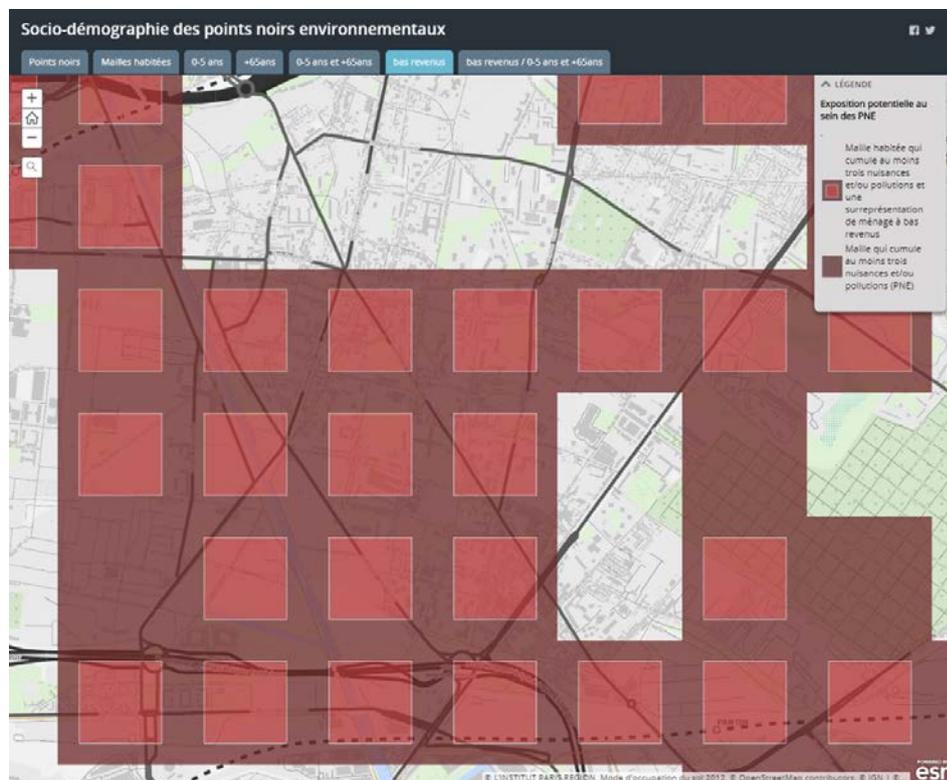
Source : extrait du Cartoviz <https://cartoviz.institutparisregion.fr>

Tableau 1. Répartition des mailles de cumul de nuisances et pollution et part de la population concernée à différentes échelles territoriales

Indicateurs	Aubervilliers	Saint-Denis	Pantin	Plaine Commune	Seine-Saint-Denis	MGP	Île-de-France
Données générales							
Nombre de communes	1	1	1	9	40	150	1 296
Superficie totale (en ha)	577	1 237	501	4 743	23 686	81 490	1 206 499
Densité de population (en hab/km ² en 2014)	13 910	8 950	10 956	8 889	6 633	8 589	996
Zones de cumul de nuisances et pollutions							
Part du territoire présentant au moins deux nuisances (en nombre de mailles)	100 %	92 %	90 %	81 %	65 %	62 %	8 %
Part du territoire présentant au moins trois nuisances (en nombre de mailles)	71 %	39 %	80 %	39 %	19 %	17 %	2 %
Part de la population en zone de cumul (au moins 3 nuisances)							
Population résidente	65 %	26 %	83 %	38 %	23 %	20 %	13 %
Population résidente et emplois	71 %	37 %	88 %	43 %	27 %	21 %	15 %

Par ailleurs, la population concernée apparaît particulièrement vulnérable avec une surreprésentation des ménages à bas revenus sur l'intégralité des secteurs identifiés comme cumulant au moins trois nuisances ou pollutions (voir Carte 2).

Carte 2. « Cumuls de nuisances environnementales » et sur-représentation de ménages à bas revenus



Source : extrait cartotheque¹

1.2 Un diagnostic infra-communal approfondi pour l'action

Ce premier criblage fait l'objet d'une consolidation dans le cadre du PRSE3 (action 3.1). En parallèle du prolongement de cette approche régionale, il a été également inscrit dans le plan la **réalisation de diagnostics d'identification et connaissance des zones de multi-exposition à une échelle plus locale** (EPCI, communes), intégrant des éléments spécifiques au territoire afin de mieux les relier aux échelles de décision infrarégionales. Il a été décidé de développer cette démarche innovante sur des territoires pilotes volontaires dont le retour d'expérience permettra de nourrir le volet opérationnel des futurs plans santé-environnement vers davantage d'efficacité.

L'appel à projet lancé dans le cadre du PRSE3 a permis d'identifier la ville d'Aubervilliers comme territoire pilote. L'ORS et le département environnement de L'Institut Paris Region accompagnent le service santé-environnement de la ville dans cette démarche de diagnostic.

L'objectivation des déterminants environnementaux de santé à l'échelle des quartiers apparaît nécessaire pour mieux cibler les efforts au sein du territoire. Ainsi ce diagnostic a pour but de fournir une information objective et fiable sur les déterminants environnementaux de la santé et sur les caractéristiques socio-économiques de la

Ce diagnostic a pour but d'objectiver les déterminants environnementaux de santé à l'échelle des quartiers pour mieux cibler les efforts au sein du territoire

¹ Identification de points noirs environnementaux en région Île-de-France. [en ligne] L'Institut Paris Region <https://bit.ly/2JB88Ej>

population à l'échelle de l'« Ilots regroupés pour l'information statistique » (Iris) et du quartier (huit quartiers et 28 Iris à Aubervilliers).

Ce diagnostic est destiné à être partagé avec l'ensemble des services de la ville afin d'appuyer la construction des futures politiques et d'argumenter les choix auprès des élus et de la population.

Ce rapport intègre une présentation des actions déjà engagées par la collectivité et des leviers d'actions mobilisables et à renforcer. Ces éléments sont à mettre en perspective avec les dynamiques territoriales, notamment démographiques, socio-économiques et urbaines.

2 | DIAGNOSTIC

2.1 Méthode

2.1.1 Données générales environnementales et contextuelles mobilisées

Pour la rédaction de la partie contextuelle et l'identification des opportunités d'actions, ce rapport reprend de larges extraits de documents stratégiques émanant notamment de l'échelon de coopération territoriale (Plaine Commune) et en synthétise les éléments saillants. Il s'appuie également sur les éléments communiqués par la ville, notamment au travers de notes internes et de présentations. Ces documents sont mentionnés dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 1 . Ressources mobilisées pour le cadrage et l'identification des opportunités

Documents-cadres

- Plaine Commune. Projet de territoire (synthèse). 40 p.
- Rapport de présentation diagnostic et enjeux du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Plaine Commune – Conseil de territoire du 25 février 2020
- Résolution d'engagements partagés pour la sauvegarde du climat et l'amélioration du cadre de vie à Plaine Commune
- Bilan du plan climat énergie territorial de Plaine Commune 2010-2015
- Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Plaine Commune 2014 - 2018

Notes internes de la Ville d'Aubervilliers et de Plaine Commune

- Service Santé environnement. Rapport –« enquêtes de terrain ». 3 p
- Note sur « Les principales caractéristiques du parc privé de Plaine Commune »
- Note du bureau municipal sur le dispositif dit « Permis de louer », 06/06/2017
- Diaporama : données de contexte sur le « positionnement de Plaine Co au sein de la MGP concernant la problématique de l'habitat indigne (situation et politiques de lutte)
- Note sur les « Migrations résidentielles à Aubervilliers », Observatoire de la société locale, Aubervilliers (Mirjana Pavasovic). Analyse du fichier détail Insee 2014
- Livraisons de logements attendues pour les périodes 2016-2020 et 2021-2025 à l'Iris et présentation socio démographique de la ville avec les projections de population (Observatoire de la société locale)
- Présentation ville d'Aubervilliers - Réunion publique « Comment mieux respirer à Aubervilliers ? », 18/06/2019

Les portraits de quartiers ont été élaborés à partir des données suivantes :

- Part des 5 ans et moins dans la population totale en 2015 (Insee)
- Part des 65 ans et plus dans la population totale en 2015 (Insee)
- Part des 80 ans et plus dans la population totale en 2015 (Insee)
- Part des moins de 6 et plus de 64 ans dans la population totale en 2015 (Insee)
- Médiane du revenu déclaré en 2014 (Insee)
- Part de ménages sans voiture en 2015 (Insee)
- Part de population étrangère en 2015 (Insee)
- Part de population immigrée en 2015 (Insee)
- Part de "sans diplôme ou DNB" en 2015 (Insee)
- Taux de chômage en 2015 (Insee)
- Taux de chômage des moins de 24 ans en 2015 (Insee)
- Part de familles monoparentales en 2015 (Insee)
- Part de ménages d'une personne en 2015 (Insee)
- Part de logements collectifs en 2015 (Insee)
- Part de ménages propriétaires en 2015 (Insee)
- Part de ménages locataires du parc privé en 2015 (Insee)
- Part de ménages locataires HLM en 2015 (Insee)
- Part des résidences principales construites avant 1946 en 2015 (Insee)
- Part des résidences principales construites avant 1971 en 2015 (Insee)
- Part des résidences principales construites après 2005 en 2015 (Insee)
- Part des résidences principales construites entre 1946 et 1970 en 2015 (Insee)
- Ancienneté moyenne des ménages en 2015 (Insee)
- Densité en 2015 (en hab/ha) (Insee)
- Densité en 2015 (en logt/ha) (Insee)
- Accroissement projeté de la pop. entre 2015 et 2025 (Ville d'Aubervilliers)
- Accroissement projeté de la pop. entre 2015 et 2020 (Ville d'Aubervilliers)
- Accroissement projeté de la pop. entre 2020 et 2025 (Ville d'Aubervilliers)
- Part de la pop. 2012 en dép. POL_AIR_PRSE3 (Airparif, traitement L'Institut Paris Region)
- Part de la pop. 2012 en dép. BRUIT_TOT_PRSE3 (Bruitparif, traitement L'Institut Paris Region)
- Part Pollution Air PRSE3, en surface (Airparif 2018, traitement L'Institut Paris Region)
- Part Bruit PRSE3, en surface (Bruitparif 2016, traitement L'Institut Paris Region)
- Part Sols pollués PRSE3, en surface (Driee 2019, traitement L'Institut Paris Region)
- Part Eau PRSE3, en surface (ARS 2018, traitement L'Institut Paris Region)
- Part des installations industrielles relevant de la directive IED (industrial emissions directive) PRSE3, en surface (Driee 2019, traitement L'Institut Paris Region)
- Part cumulée dép. POL_AIR_PRSE3 et BRUIT_TOT_PRSE3, en surface (Airparif, Bruitparif, traitement L'Institut Paris Region)
- Part cumulée 5 pol. et nuis. PRSE3, en surface (traitement L'Institut Paris Region)
- Part aléa Îlot de chaleur urbain (ICU) nuit fort (L'Institut Paris Region)
- Part aléa ICU nuit fort ou moyen (L'Institut Paris Region)
- Superficie d'espaces verts de proximité par habitant en 2015 (L'Institut Paris Region, Insee)
- Superficie d'espaces verts de proximité par habitant en 2025 (L'Institut Paris Region, Ville d'Aubervilliers, Insee)

2.1.2 Caractérisation des nuisances relevées par les habitants : confrontation des plaintes avec le terrain

Partant du constat que les nuisances renseignées à partir des bases de données mobilisables à l'échelle régionale ne reflétaient pas toujours les plaintes exprimées par les habitants, il a été décidé de réaliser une enquête de terrain afin d'identifier d'éventuelles nuisances liées à des activités qui échappent à ces recensements systématiques. En préalable à la réalisation des enquêtes de terrain, un travail de recherche documentaire a été effectué en novembre 2018 par le service santé environnement et l'observatoire de la société locale d'Aubervilliers au sein du fichier de plaintes dont dispose la ville. Ainsi, près de 100 fiches et de 400 données ont été explorées ou recueillies sur la base des signalements des habitants. Ce travail a permis d'élaborer un formulaire d'enquête pour systématiser le recueil et l'archivage dans une base de données (voir Annexe 1).

Les signalements portaient sur le bruit de voisinage ou sur d'autres nuisances environnementales (odeur de peinture ou d'hydrocarbure, fumées incommodantes, dépôts sauvages de déchets, rejets de substances chimiques dans les canalisations, etc.)

Le travail d'enquête s'est déroulé de décembre 2018 à mai 2019. Trois quartiers ont fait l'objet de ces investigations : Landy / Marcreux, Centre-ville et Villette / Quatre chemins.

Lors de ce travail, l'ingénieur-enquêteur a recensé au total près de 60 adresses concernées par la problématique des nuisances environnementales (bruit, rejet de polluant dans l'air, rejet de polluant dans les sols, stockage ou entreposage de déchets dangereux...), qui ont été géolocalisées.

2.1.3 Réalisation de portraits de quartier

Pour permettre d'orienter au mieux l'action publique locale en matière de santé-environnement, c'est l'échelle du quartier (8 quartiers à Aubervilliers), plus que celles de la maille de 250 m (87) ou 500 m (25) ou encore de l'Iris (28), qui a été privilégiée ici car elle constitue une échelle de référence commune aux élus et aux services de la ville d'Aubervilliers.

La plateforme cartographique et graphique d'analyse multicritère, conçue pour identifier les zones de multi-exposition dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3, a donc été enrichie d'un module d'analyse à l'échelle communale et à l'échelle du quartier comprenant :

- une carte interactive permettant de représenter simultanément deux indicateurs, parmi ceux présentés ci-avant,
- un graphique « à nuage de points » permettant de comparer les quartiers et l'ensemble de la commune (ainsi que des entités de référence : communes voisines, intercommunalité, département...) au regard des deux critères considérés (en abscisse et en ordonnée).

2.2 Caractéristiques de la population

2.2.1 Dynamiques démographiques

La ville d'Aubervilliers a connu au cours des dernières décennies un essor démographique important, qui a porté sa population de 63 524 en 1999 à 86 533 habitants en 2016, soit un accroissement de 36 % en 17 ans. Au regard du nombre de logements livrés depuis 2016, la population communale devrait dépasser 90 000 habitants en 2020 et, la dynamique de construction étant appelée à se poursuivre, atteindre 100 000 habitants en 2030.

Cette dynamique de construction est venue renforcer, et en même temps diversifier, le double rôle historique de « banlieue populaire » et de « tremplin social » qu'a joué la

Une enquête de terrain a été réalisée pour relever les nuisances perceptibles par les riverains

Aubervilliers a connu un essor démographique important ces dernières décennies. La composition communale reflète encore une identité populaire héritée de l'histoire industrielle

commune, dès le milieu du XIX^e siècle, dans les parcours résidentiels des primo-arrivants. Ce phénomène s'observe encore aujourd'hui, avec 45 % d'étrangers parmi les nouveaux habitants, contre 32 % en Seine-Saint-Denis et 19 % en Île-de-France, et contre moins de 40 % dans la population municipale en 2016 – avec de plus en plus de primo-accédants.

Le profil des nouveaux habitants est toutefois sensiblement différent de celui des habitants déjà présents dans la commune.

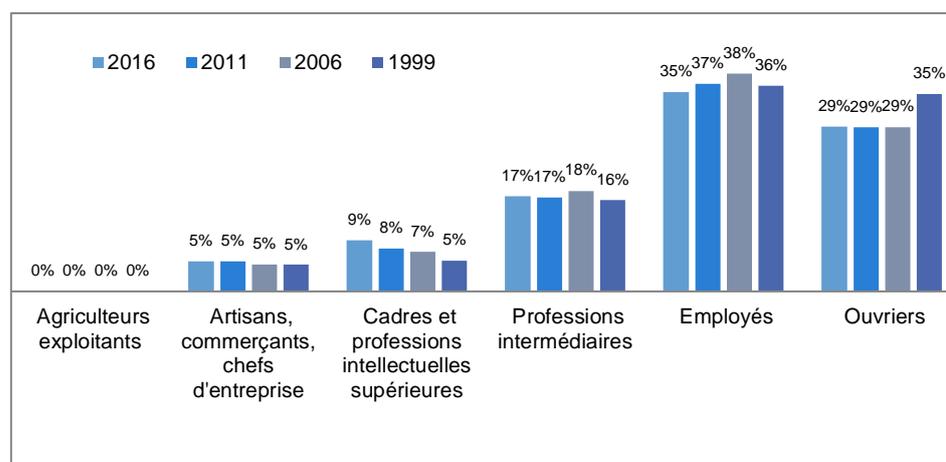
Certes, la composition de la population communale reflète encore une identité populaire héritée notamment de l'histoire industrielle (installation d'industries lourdes et d'équipements au service de la région-capitale et de l'ensemble du pays) et urbaine (création de grandes infrastructures de transport, construction massive de logements dans les grands ensembles) d'Aubervilliers : en 2016, la commune compte encore 29 % d'ouvriers (contre 22 % en Seine-Saint-Denis et en France métropolitaine) et 35 % d'employés (contre 33 % en Seine-Saint-Denis et 28 % en France métropolitaine). En outre, la part de ménages vivant sous le seuil de pauvreté (moins de 1 015 euros mensuels en 2015), même si elle a légèrement baissé entre 2015 et 2016, y demeure très élevée (45 % en 2016, contre 16 % dans l'ensemble de l'Île-de-France).

Mais, alors qu'entre 2003 et 2008 la commune était surtout attractive pour les ouvriers, les employés et les personnes sans activité, entre 2011 et 2016, elle a principalement accueilli des professions intermédiaires (qui ont représenté 66 % des acquéreurs) ainsi que quelques cadres et, toujours, quelques ouvriers. Les cadres représentent ainsi 9 % de la population active en 2016 contre 5 % en 1999 et les professions intermédiaires 17 % en 2016 contre 16 % en 1999.

Les nouveaux arrivants sont plutôt plus jeunes, avec une forte proportion de jeunes adultes en âge de créer une famille ou ayant déjà au moins un enfant (44 % des personnes de 25 à 39 ans et 17 % d'enfants de 1 à 14 ans). Les ménages sont plutôt plus petits, avec notamment des étudiants, des colocataires (+270 % soit +1893 ménages) et des familles monoparentales (+41 % entre 1999 et 2015, contre +23 % pour les couples avec enfants).

1 162 logements étudiants ont été livrés entre 2016 et 2019 sur le territoire de la commune et, à compter de 2020, Aubervilliers deviendra une véritable ville universitaire accueillant chaque jour sur son territoire les 12 000 étudiants et chercheurs du campus Condorcet.

Figure 2. Évolution des catégories socio-professionnelles depuis 1999 à Aubervilliers



Source : Insee

Tableau 2. Évolution des effectifs et poids des différentes compositions des ménages à Aubervilliers entre 1999 et 2015

Évolution des ménages	2015	%	Évolution des effectifs de ménages 1999-2015		Évolution poids des ménages 1999-2015 (points)
Ménages d'une personne	9 660	31,2	+788	8,9 %	-4,2
dont hommes seuls	5 181	16,7	+789	18,0 %	-0,8
dont femmes seules	4 479	14,5	-1	0,0 %	-3,4
Autres ménages sans famille (colocataires, sous location...)	2 597	8,4	+1893	268,9 %	5,6
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	18 677	60,4	+3157	20,3 %	-1,4
un couple sans enfant	4 798	15,5	+106	2,3 %	-3,2
un couple avec enfant(s)	9 618	31,1	+1 814	23,2 %	0
une famille monoparentale	4 261	13,8	+1 237	40,9 %	1,8
Ensemble	30 933	100	+5 837	23,3 %	

Source : Insee

Ces arrivées de nouveaux habitants sont en partie compensées par les départs vers des communes ou territoires limitrophes de certains ménages, notamment des familles avec enfants, qui peinent à trouver à Aubervilliers des logements suffisamment abordables et/ou, selon les cas, un cadre de vie et une réponse adaptée à leurs exigences en matière d'éducation des enfants.

Aubervilliers continue ainsi à jouer un rôle de « tremplin social » qui induit un renouvellement important de sa population, même parmi les ménages les plus modestes, dont la mobilité résidentielle est d'ordinaire plus faible que celle des ménages plus aisés : en 2016, 7 % de la population communale n'habitait pas la ville un an auparavant. Ce renouvellement, proche de la moyenne nationale mais particulièrement important pour une commune populaire, est susceptible de limiter la portée des actions de sensibilisation, dont les bénéfices sont attendus à moyen et long terme, auprès d'une population pour partie très volatile.

L'essor démographique des dernières décennies s'explique aussi, outre par un solde migratoire nettement positif, par un accroissement naturel également nettement positif, résultat de la combinaison d'un taux de natalité parmi les plus élevés de France métropolitaine et d'un taux de mortalité dont la diminution s'est poursuivie.

Au cours des prochaines années, l'augmentation encore accrue du solde migratoire (avec l'arrivée de la ligne 12 de métro au centre-ville en 2021 et de la ligne 15 en 2030, la construction de l'écoquartier du Fort d'Aubervilliers, le projet de renouvellement urbain à la Villette / Quatre chemins...) est susceptible de modifier plus fortement que les évolutions récentes – ou pas – le profil de la population de cette commune encore très populaire.

2.2.2 État de santé

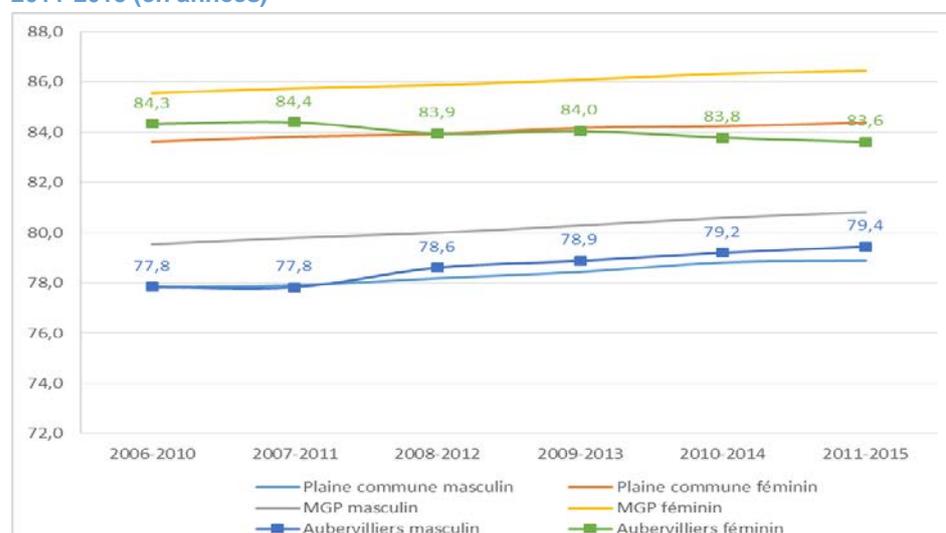
Ce paragraphe offre un panorama de la santé des habitants d'Aubervilliers au travers d'indicateurs relatifs à la mortalité et la morbidité (voir définitions des indicateurs en Annexe 2). Ils sont généralement exprimés en taux standardisés (qui correspondent aux taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence, population France entière au recensement 2006). Ces indicateurs peuvent être ainsi comparés à ceux d'autres territoires pris pour références, en l'occurrence ici avec Plaine Commune et avec la Métropole du Grand Paris.

Les éléments présentés ci-dessous sont les plus fins qui soient disponibles. Certains indicateurs sont mentionnés comme manquants/non disponibles (ND) car nous appliquons « le secret statistique », (interdiction de publier des données qui permettraient une identification indirecte d'une personne ou même, sans pouvoir l'identifier, d'obtenir une information à son sujet). De plus, du fait de petits effectifs, certains taux standardisés et indices comparatifs ont une variabilité trop importante pour pouvoir être interprétés et sont donc aussi mentionnés comme manquants/non disponibles (ND).

Espérance de vie à la naissance et à 35 ans

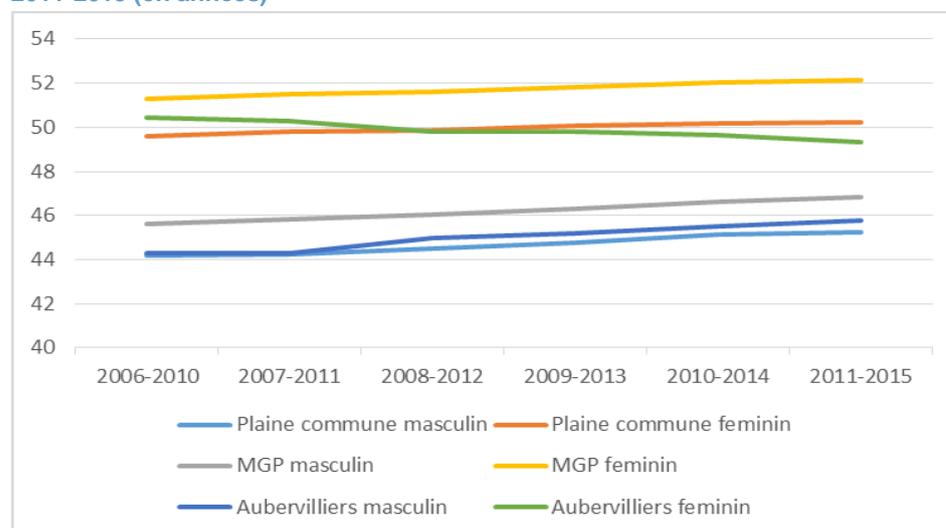
L'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes habitant Aubervilliers est respectivement de 79,4 ans et 83,6 ans et elle est inférieure à celles observées en moyenne sur l'ensemble de la Métropole du Grand Paris de plus de un an chez les hommes et de près de trois ans chez les femmes (Figure 3) et assez proche de celle de Plaine Commune (voir chiffres en Annexe 3). Ce constat se retrouve encore quand on se focalise sur les espérances de vie à 35 ans (Figure 4).

Figure 3. Évolution de l'espérance de vie à la naissance à Aubervilliers, Plaine Commune et Métropole du Grand Paris par sexe entre les périodes 2006-2010 et 2011-2015 (en années)



Sources : Inserm, CépiDC, Insee RP 2012, 2013, 2014, 2015 – Exploitation ORS-ÎdF

Figure 4. Évolution de l'espérance de vie à 35 ans à Aubervilliers, Plaine Commune et Métropole du Grand Paris par sexe entre les périodes 2006-2010 et 2011-2015 (en années)



Sources : Inserm, CépiDC, Insee RP 2012, 2013, 2014, 2015 – Exploitation ORS-ÎdF

Les tendances différentielles d'évolution entre Aubervilliers et les territoires de référence sont à interpréter avec précaution compte-tenu de la faiblesse des effectifs de décès enregistrés à la commune, la variabilité statistique des résultats est susceptible d'être plus élevée. Par ailleurs, ces tendances sont à mettre en perspective avec la croissance rapide de la population et de sa possible modification structurelle.

Mortalité générale et prématurée

La commune d'Aubervilliers présente des niveaux de mortalité (générale, prématurée et évitable) élevés par rapport à la Métropole du Grand Paris. Les indices comparatifs de mortalité prématurée sont supérieurs de 15,3 % chez les hommes et de 15,7 % chez les femmes.

Tableau 3. Mortalité générale et prématurée (taux annuels)

Mortalités générale, prématurée et prématurée évitable	Effectif	taux stand.	taux stand. Plaine Co.	taux stand. MGP (réf.)	ICM ¹
Mortalité générale - hommes	212	896,7	918,0	810,8	112,2
Mortalité générale - femmes	183	662,9	610,4	510,4	128,4
Mortalité prématurée hommes (avant 65 ans)	93	242,7	257,0	213,2	115,3
Mortalité prématurée femmes (avant 65 ans)	38	128,3	133,7	109,7	115,7

Taux standardisé pour 100 000 habitants

Sources: données 2011-2015, Statistiques des causes médicales de décès (Inserm CépiDC).

N.B. : Pour des raisons de fiabilité statistique, les effectifs correspondent au nombre annuel moyen de décès sur la période de 5 ans. Les indicateurs sont calculés sur la période de 5 ans.

Mortalité et affections longue durée (ALD) par cancer

Avec 120 décès par cancer en moyenne par an entre 2011 et 2015 (soit 30,4 % des décès observés sur la commune), le taux standardisé de mortalité par cancer d'Aubervilliers s'élève à 233,2 décès pour 100 000 habitants, soit un indice comparatif de mortalité par cancer supérieur de 11,7 % à la moyenne métropolitaine (voir Tableau 4).

Les taux d'affections longue durée (ALD) et les taux d'admission en ALD pour cancer sont inférieurs respectivement de 14,9 % et 9,6 % à ce qui est observé en moyenne de la Métropole du Grand Paris. À l'inverse, les nouvelles admissions en ALD pour cancer des voies aérodigestives supérieures² (VADS) sont supérieures au niveau métropolitain (+ 51,8 %). Ces indicateurs sont à interpréter avec précaution. En effet, le dénombrement des nouvelles admissions en ALD pour une maladie a vocation à fournir une estimation de l'incidence ou de la prévalence de celle-ci. Cependant, les ALD ne sont pas déclarées aux caisses d'assurance maladie dans un but épidémiologique et cet indicateur, parfois qualifié « d'incidence médico-sociale », comporte des biais. Ceux-ci conduisent le plus souvent à une sous-estimation de la morbidité réelle mais aussi, dans certains cas, à une sur-déclaration pour diverses raisons (voir Annexe 2). Par ailleurs, ces taux, bien que

¹ L'indice comparatif de mortalité ou de morbidité est le rapport du nombre de décès observés dans le territoire au nombre de décès qui seraient survenus si les taux de mortalité par âge dans le territoire étaient identiques aux taux de la Métropole du Grand Paris. Les décès sont classés en âge révolu. L'indicateur est calculé sur trois années. Des tests de comparaison sont établis entre les différents niveaux géographiques étudiés : les indices comparatifs de la commune d'Aubervilliers sont comparés à ceux de la Métropole du Grand Paris. Une statistique de test a été calculée pour savoir s'il y a une différence significative entre la population du territoire étudié et la population de la Métropole du Grand Paris. L'ICM significativement supérieur à celui de la Métropole du Grand Paris apparaît en rouge et l'ICM significativement inférieur apparaît en vert.

² Le cancer des VADS regroupe les causes suivantes (cause initiale) : tumeurs malignes des lèvres, de la cavité buccale et du pharynx (CIM10 = C00-C14), de l'œsophage (CIM10 = C15) et du larynx (CIM10 = C32).

La commune d'Aubervilliers présente des niveaux de mortalité élevés par rapport à la Métropole du Grand Paris

significativement différents, se rapportent à des petits effectifs soumis à une forte variabilité.

Tableau 4. Mortalité et ALD par cancer (taux annuels)

Cancers	Effectif	Taux stand.	Taux stand. Plaine Co.	Taux stand. MGP (réf.)	ICM
Mortalité par cancer	120	233,2	218,6	207,1	111,7
Personne en ALD pour cancer	1 712	3 000,8	3 177,7	3 541,6	85,1
Admission en ALD pour cancer	236	432,9	438,9	477,7	90,4
Mortalité par cancer des VADS	-	-	12,8	10,8	-
Admission en ALD pour cancer des VADS	20	35,6	28,2	23,8	151,8
Mortalité par cancer du poumon	24	45,7	43,8	41,6	108,0
Admission en ALD pour cancer du poumon	23	42,4	45,3	43,5	99,0
Mortalité par cancer du sein	-	-	16,8	17,5	-
Admission en ALD pour cancer du sein	42	73,6	77,0	101,9	70,9
Mortalité par cancer de la prostate	-	-	12,8	10,6	-
Admission en ALD pour cancer de la prostate	29	60,6	64,6	60,7	95,8
Mortalité par cancer du côlon-rectum	-	-	22,0	20,1	-
Admission en ALD pour cancer du côlon-rectum	23	43,7	44,0	48,3	92,8

Taux standardisé pour 100 000 habitants.

Sources : Statistiques de l'Assurance maladie (RG, RSI, MSA) 2017 ; Statistiques de l'Assurance maladie (RG, RSI, MSA) 2010-2014.

N.B. : Pour des raisons de fiabilité statistique, les effectifs d'admission en ALD (colonne 2) correspondent au nombre annuel moyen sur la période de cinq ans. Les indicateurs sont calculés sur la période de cinq ans.

Maladies cardiovasculaires

Le territoire présente un niveau de mortalité par maladies cardiovasculaires supérieur à la moyenne de la Métropole du Grand Paris (+ 21,2 %). Les décès par maladies cardiovasculaires représentent 19,2 % des décès du territoire. Le taux de mortalité par cardiopathie ischémique¹ est également supérieur à la moyenne de la Métropole du Grand Paris (+ 34,2 %). On observe également un taux de nouvelles admissions en ALD pour maladies cardiovasculaires supérieur à celui de la Métropole du Grand Paris (+28,3 %).

Tableau 5. Maladies cardiovasculaires (taux annuels)

Maladies cardiovasculaires	Effectif	Taux stand.	Taux stand. Plaine Co.	Taux stand. MGP	ICM
Mortalité par maladies cardiovasculaires	76	156,2	153,3	132,1	121,2
Mortalité par cardiopathie ischémique	22	44,5	39,0	33,7	134,2
Admission annuelle en ALD pour maladies cardiovasculaires	382	738,5	743,5	595,0	128,3

Taux standardisé pour 100 000 habitants.

Sources : Statistiques des causes médicales de décès (Inserm CépiDC) 2011-2015 ; Statistiques de l'Assurance maladie (RG, RSI, MSA) 2016 ; Statistiques de l'Assurance maladie (RG, RSI, MSA) 2010-2014 ; Statistiques des causes médicales de décès (Inserm CépiDC) 2011-2015 ; Statistiques de l'assurance maladie (RG, RSI, MSA) 2010-2014.

N.B. : Pour des raisons de fiabilité statistique, les effectifs de décès ou d'admission en ALD correspondent au nombre annuel moyen sur la période de cinq ans. Les indicateurs sont calculés sur la période de cinq ans.

Diabète

En 2017, Aubervilliers comptait 4 354 personnes en ALD pour diabète, avec entre 2010 et 2014, 381 nouvelles admissions en moyenne par an. La commune se situe ainsi largement au-dessus des moyennes de la Métropole du Grand Paris (+ 73,9 % en fréquence d'ALD et + 68,8 % en nouvelles admissions).

Tableau 6. ALD pour diabète

Diabète	Effectif	taux stand.	taux stand. Plaine Co.	taux stand. MGP	ICM
Personne en ALD pour diabète	4354	7191,9	7437,6	4155,7	173,9
Admission en ALD pour diabète	381	632,7	642,8	379,5	168,8

Taux standardisé pour 100 000 habitants.

Sources des données : Statistiques de l'Assurance maladie (RG, RSI, MSA) 2017 ; Statistiques de l'Assurance maladie (RG, RSI, MSA) 2010-2014.

N.B. : Pour des raisons de fiabilité statistique, les effectifs d'admission en ALD (colonne 2) correspondent au nombre annuel moyen sur la période de cinq ans. Les indicateurs sont calculés sur la période de cinq ans.

¹ Souvent appelées maladies coronariennes, les cardiopathies ischémiques recouvrent un ensemble de troubles dus à l'insuffisance des apports en oxygène au muscle cardiaque (myocarde) du fait de l'occlusion des artères coronaires plus ou moins complète et plus ou moins brutale.

Maladies de l'appareil respiratoire

Le territoire présente un niveau de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire supérieur à la moyenne de la Métropole du Grand Paris (+ 33,4 %). Le taux comparatif de personnes en ALD pour maladies de l'appareil respiratoire est également significativement supérieur au niveau moyen de la Métropole du Grand Paris (+ 30,5 %).

Tableau 7. Maladies de l'appareil respiratoire (taux annuels)

Maladies de l'appareil respiratoire	Effectif	Taux stand.	Taux stand. Plaine Co.	Taux stand. MGP	ICM
Mortalité par maladies de l'appareil respiratoire	25	54,2	49,6	39,8	133,4
Admission en ALD pour maladies de l'appareil respiratoire	101	160,8	139,0	94,5	130,5

Taux standardisé pour 100 000 habitants.

Sources des données : Statistiques des causes médicales de décès (Inserm CépiDc) 2011-2015 ; Statistiques de l'Assurance maladie (RG, RSI, MSA) 2016 ; Statistiques de l'Assurance maladie (RG, RSI, MSA) 2010-2014.

N.B. : Pour des raisons de fiabilité statistique, les effectifs de décès ou d'admission en ALD correspondent au nombre annuel moyen sur la période de cinq ans. Les indicateurs sont calculés sur la période de cinq ans.

Problèmes de santé liés à des comportements

Aubervilliers présente des taux standardisés de mortalité par pathologies liées à l'alcool et au tabac supérieurs à ceux observés dans la Métropole du Grand Paris. Ainsi on observe des indices comparatifs de mortalité supérieurs respectivement de 33,4 % et 20,8 % par rapport à la moyenne de la Métropole du Grand Paris. La mortalité par pathologies liées au tabac à Aubervilliers représente 13,1 % de la mortalité générale du territoire.

Tableau 8 . Problèmes de santé liés à des comportements (taux annuels)

Problèmes de santé liés à des comportements	Effectif	Taux stand.	Taux stand. Plaine Co.	Taux stand. MGP	ICM
Mortalité par pathologie liée à l'alcool	15	26,2	24,5	19,9	133,4
Mortalité par pathologie liée à l'usage du tabac	52	104,2	96,0	85,1	120,8

Taux standardisé pour 100 000 habitants.

Sources des données : Statistiques des causes médicales de décès (Inserm CépiDC) 2011-2015.

N.B. : Pour des raisons de fiabilité statistique, les effectifs de décès ou d'admission en ALD correspondent au nombre annuel moyen sur la période de cinq ans. Les indicateurs sont calculés sur la période de cinq ans.

Conclusion

L'état de santé de la population d'Aubervilliers décrit au travers de ces indicateurs apparaît particulièrement dégradé. Il est reconnu que les risques liés aux expositions environnementales sont plus élevés pour les individus atteints de pathologies chroniques. Dans ce contexte, l'enjeu de la réduction des expositions environnementales en matière de santé publique apparaît d'autant plus prégnant.

La commune d'Aubervilliers présente une situation sanitaire particulièrement dégradée

2.3 Caractérisation des nuisances et pollutions

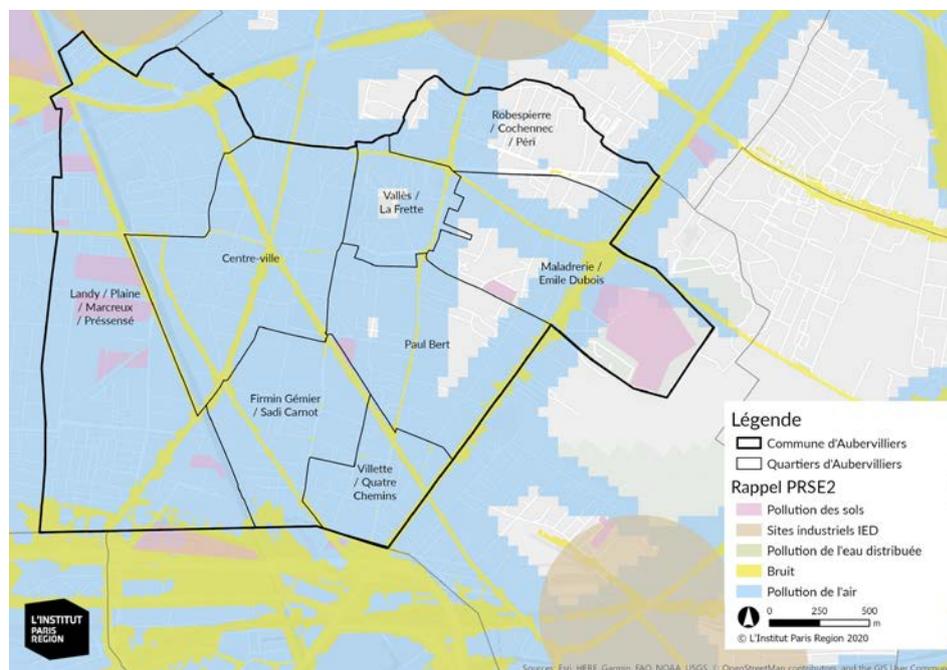
2.3.1 Cumuls de nuisances et pollutions

Les secteurs de cumul de nuisance identifiés dans le cadre du PRSE2 ont été explicités pour la commune d'Aubervilliers, en prolongeant l'approche menée dans ce cadre et en attendant la mise à jour des données et l'évolution de la méthode envisagées dans le cadre du PRSE3.

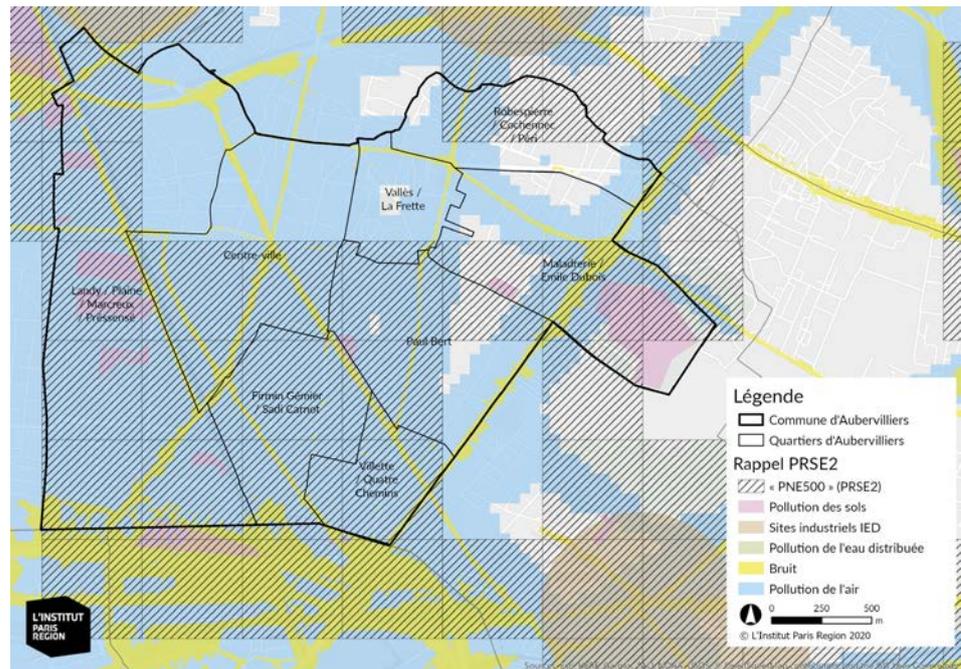
D'abord, les emprises des cinq nuisances et pollutions considérées dans le PRSE2, et dont seulement quatre (sur cinq) sont présentes à Aubervilliers (dépassement des valeurs réglementaires en niveau de bruit, de polluants atmosphériques, présence d'un site ou sol pollué, proximité d'une installation industrielle relevant de la directive IED), ont été représentées sur la même carte (voir Carte 3, Carte 4, Carte 5). Les composantes des points noirs environnementaux (c'est-à-dire des secteurs cumulant au moins trois pollutions ou nuisances en 2012), qui couvrent largement les deux tiers sud du territoire communal, ont ainsi pu être détaillées : puisque toutes les mailles de 500 mètres de côté situées en partie sur la commune sont concernées par un dépassement des valeurs réglementaires de bruit et de pollution de l'air (soit deux composantes), il suffit de la présence d'un site pollué (dans 17 cas) ou de la proximité d'une installation IED (dans trois cas) pour qu'une de ces mailles forme un point noir environnemental (« PNE500 »).

Puis, à partir des mêmes emprises de pollutions et nuisances, la détermination des points noirs environnementaux a été faite pour une maille plus petite (250 mètres contre 500 mètres de côté). La différence de densité et de répartition spatiale des « PNE500 » et des « PNE250 » a permis d'engager la réflexion sur l'échelle optimale de travail dans le cadre du présent diagnostic infra-communal, pour retenir finalement l'échelle du quartier (huit quartiers à Aubervilliers) car elle constitue une échelle de référence commune aux élus et aux services de la ville d'Aubervilliers.

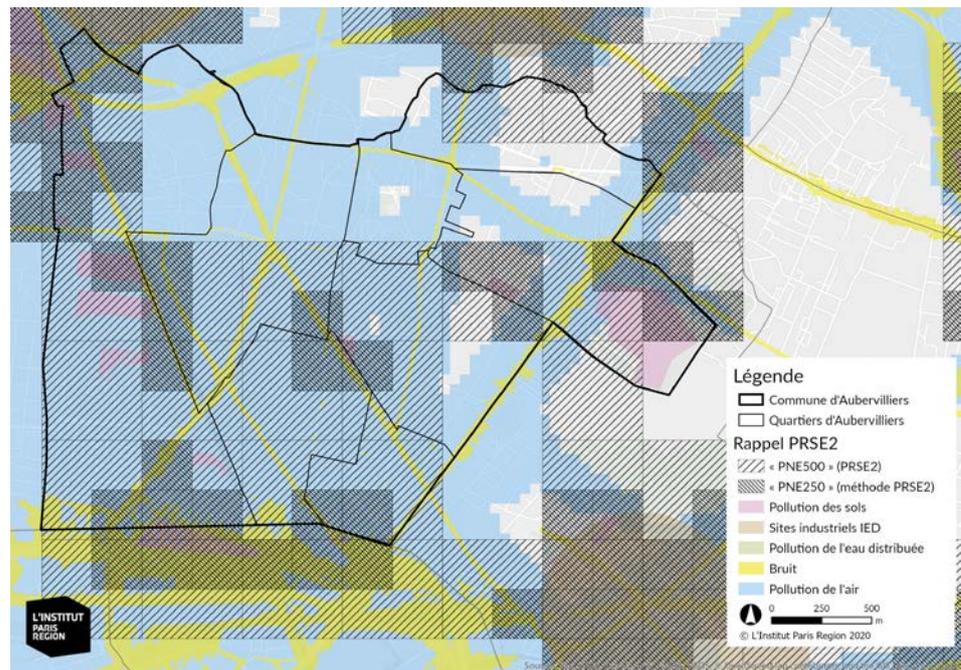
Carte 3. Zones de cumul de nuisances et pollutions (PRSE2)



Carte 4. Zones de cumul de nuisances et pollutions (PRSE2), avec figuration des « PNE 500 »

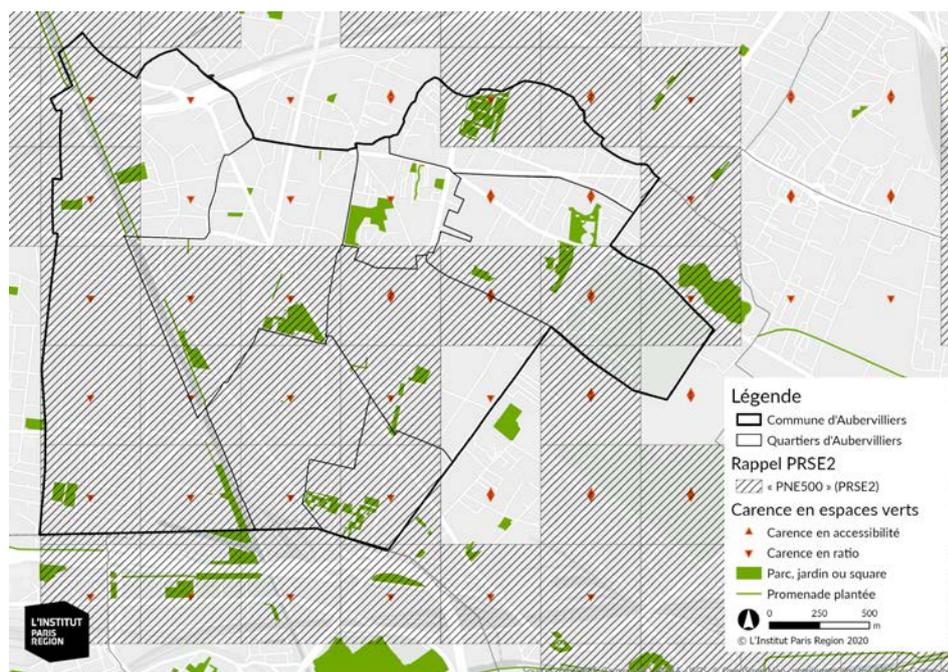


Carte 5. Zones de cumul de nuisances et pollutions (PRSE2), avec figuration des « PNE 500 » ET avec figuration des « PNE 250 »



Enfin, cette carte des secteurs de cumul a été croisée avec deux indicateurs de la carence en espaces verts – une des composantes complémentaires envisagée dans le cadre du PRSE3 (voir Carte 6) –, avec les îlots de chaleur urbains et avec les freins à la marche à pied.

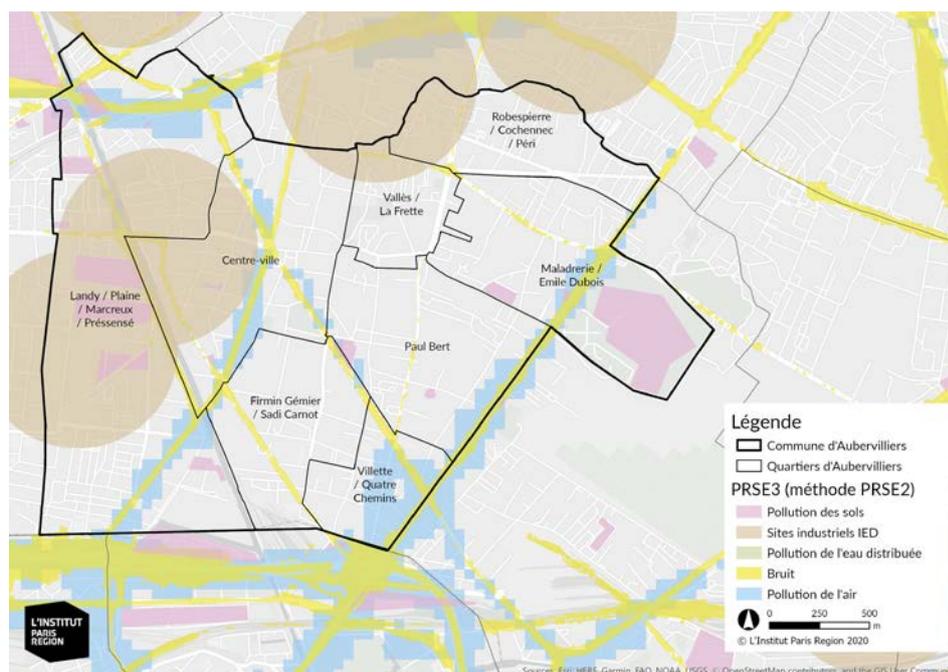
Carte 6. Secteurs de cumul de nuisances et pollutions (PRSE2) et carence en espaces verts



Cette carte montre que les secteurs de cumul sont également soumis à une carence en espaces verts, à la fois en termes de ratio (pour toutes les mailles) et, pour certaines mailles, en termes d'accessibilité.

Par la suite, les emprises retenues dans les cartes 3, 4, 5 ont été mises à jour dans la perspective du PRSE3. L'évolution la plus notable concerne l'emprise des secteurs de dépassement des valeurs limites de pollution atmosphérique qui s'est améliorée entre les deux exercices. La Carte 7 ci-dessous rend compte des composantes considérées dans la partie 2.4. du présent diagnostic infra-communal.

Carte 7. Secteurs de cumul de nuisances et pollutions (données mises à jour dans le cadre du PRSE3, méthode PRSE2)

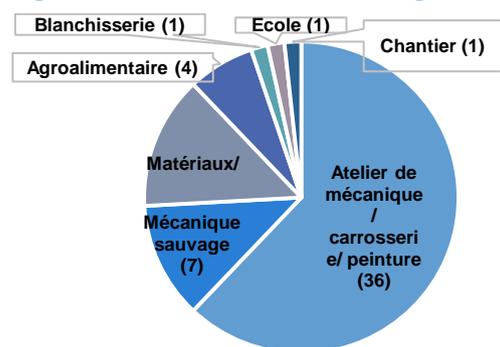


2.3.2 Nuisances liées à certaines activités de service

L'enquête réalisée dans les trois quartiers pilotes (Landy / Plaine / Marcreux / Pressensé, Centre-ville et Villette / Quatre chemins) a permis de relever des nuisances environnementales émanant de certaines activités de service. Une soixantaine de constats a été recueilli, dont un peu plus de la moitié (55 %) a fait l'objet de plaintes des habitants.

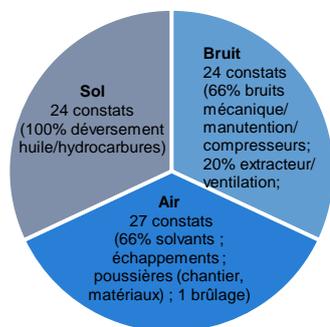
Ces constats ont été catégorisés : il s'agissait principalement (86 % des constats) d'ateliers de réparation automobile (mécanique, carrosserie, peinture), d'entreprises de traitements/récupérations de matériaux/déchets, d'ateliers de mécanique sauvage (voir Figure 5 ci-dessous).

Figure 5. Détail des activités à l'origine des constats



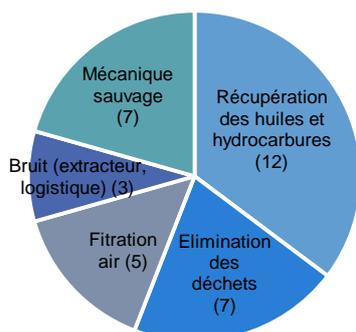
Ces constats faisaient état de diverses nuisances : pollution des sols (24 constats), bruit (24 constats), pollution de l'air (27 constats) telles qu'illustrées par la Figure 6

Figure 6. Caractérisation des nuisances à l'origine des constats



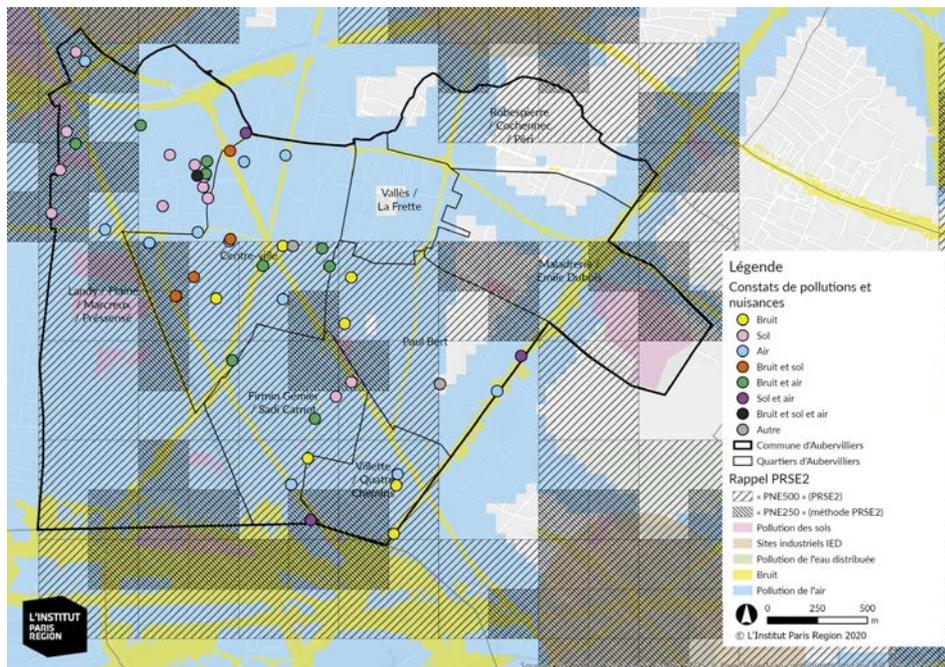
Plus de la moitié des constats (58 %) était liée à des non-conformités des installations. Dans 66 % des cas (soit 27 constats), ces non-conformités étaient relevées dans le cadre d'activités réglementées. La Figure 7 suivante indique les registres et la répartition de ces non-conformités.

Figure 7. Non conformités et activités non réglementées



La carte 8 suivante illustre la répartition géographique de ces constats, croisée avec les secteurs de cumul.

Carte 8. Répartition des constats et secteurs de cumul de nuisances et pollution



Cette représentation, dont le fond de carte reprend les éléments du PRSE2 déjà rappelés dans la carte 6, met en évidence une concentration de ces activités dans certains secteurs qui n'ont pas été identifiés comme secteur de cumul de nuisances et pollutions, notamment aux confins du centre-ville et du secteur Marcreux.

À titre exploratoire, le nombre de constats effectués a été agrégé à l'échelle de l'Iris et croisé avec le nombre d'activités spécifiques (stations-services, réparation auto, contrôle technique auto, blanchisseries teinturerie) recensées dans la base permanente des équipements (BPE) de l'Insee (2017). Les activités spécifiques ont été sélectionnées par analogie aux types d'activités majoritaires à l'origine des constats (voir Carte 9).

Carte 9. Carte de répartition des constats et présence d'activités spécifiques à l'Iris



Source : BPE Insee 2017

Pour rappel, l'enquête de terrain ciblait trois quartiers prioritaires où semblaient se concentrer les constats. Cette carte fournit une image de la présence relative d'activités susceptibles de produire des nuisances dans les quartiers non investigués afin d'accompagner l'interprétation des données collectées dans le cadre de cette enquête. Si le nombre d'activités spécifiques (indiqué par la taille des disques de couleur) varie fortement d'un Iris à l'autre (mais s'avère particulièrement important dans les secteurs ciblés par l'enquête), la prédominance des activités de réparation automobile (secteur vert au sein des disques) se vérifie presque partout dans la commune.

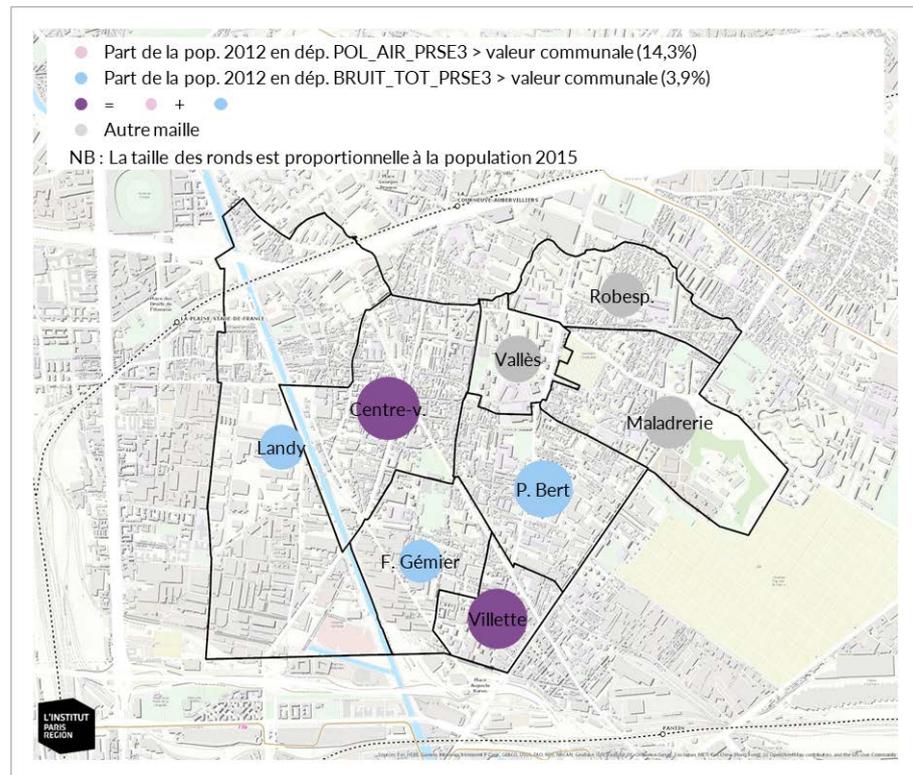
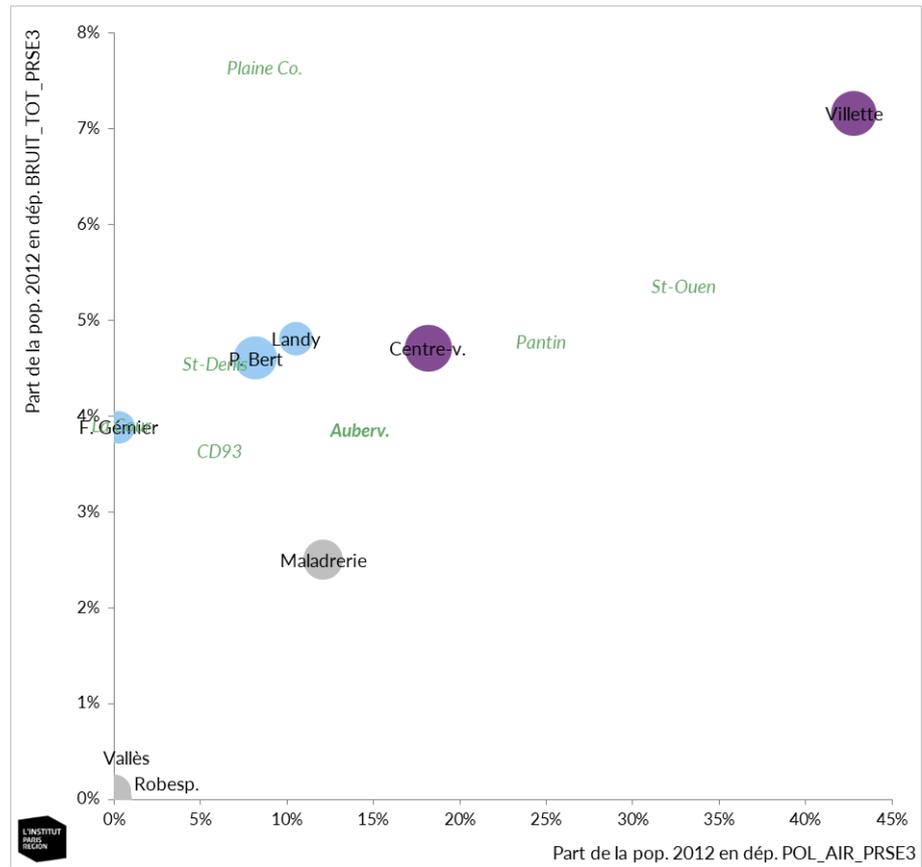
2.4 Approche par quartiers

2.4.1 Cartes et graphiques

Il s'agit ici de rassembler des cartes et graphiques, principalement produits à partir de la plateforme d'analyse multicritères, proposant une présentation problématisée d'éléments de diagnostic socio-urbains et/ou environnementaux, comparant les quartiers entre eux et avec l'ensemble de la commune, les communes voisines, le territoire de Plaine Commune et le département de Seine-Saint-Denis.

Conformément au souhait des commanditaires, chaque couple de carte et graphique fait l'objet sur la page opposée de paragraphes distincts proposant successivement :

- des éléments d'aide à la lecture, notamment pour le graphique,
- une synthèse des principaux enseignements,
- le cas échéant, des premières pistes de réponse à ces enseignements en termes d'action publique, à l'échelle de la commune comme d'autres échelons administratifs.



a. La pollution de l'air est plus prégnante que le bruit

Le graphique ci-contre indique :

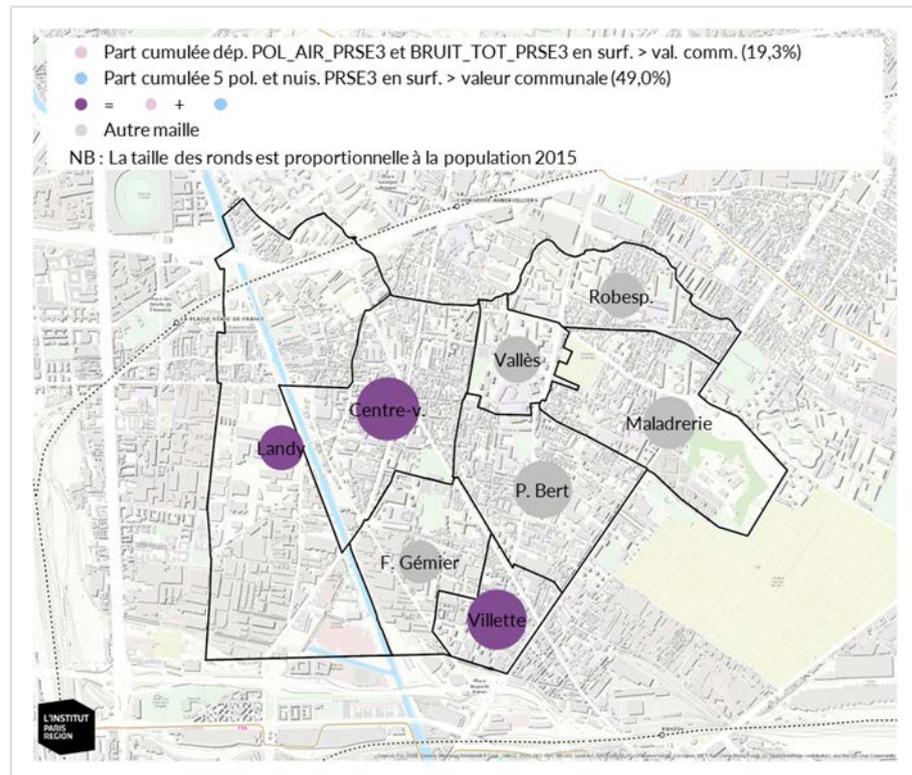
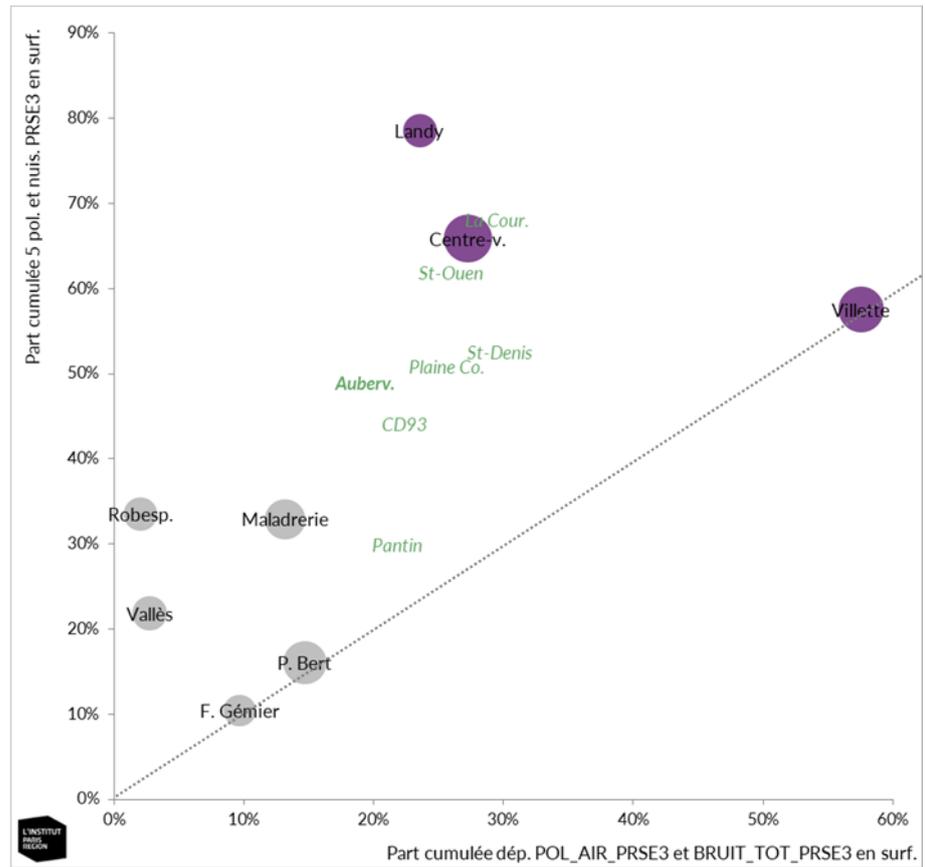
- en abscisse, la part de la population de chaque quartier qui réside dans une zone concernée en 2016 par un dépassement des valeurs réglementaires pour au moins un des bruits suivants : bruit routier, bruit ferroviaire, bruit des aéronefs, bruit des installations classées pour la protection de l'environnement) ;
- en ordonnée, la part de la population de chaque quartier qui réside dans une zone concernée en 2018 par un dépassement des valeurs réglementaires pour au moins un des polluants suivants : particules fines en suspension PM₁₀, particules fines en suspension PM_{2,5}, ozone, dioxyde d'azote NO₂, benzène/C₆H₆ ;
- la taille des pastilles est proportionnelle à la population 2015 dans chaque quartier (la population des entités de référence dont le nom figure en vert – commune d'Aubervilliers, quatre communes voisines, Plaine Commune et département de Seine-Saint-Denis n'est pas exprimée) ; en revanche, pour le calcul de l'exposition au bruit et à la pollution de l'air, c'est la population localisée 2012 qui a dû être prise en compte car la population localisée 2016 est encore en cours de calcul par l'Institut Paris Region ;
- la couleur des pastilles de couleur traduit la situation de chaque quartier par rapport à la moyenne communale :
 - bleu pour les quartiers qui présentent une part de population exposée au bruit supérieure à la moyenne communale, mais une part de la population exposée à la pollution de l'air inférieure à la moyenne communale (pastilles situées « au-dessus » et « à gauche » du point Aubervilliers)
 - rose (non représenté ici) pour les quartiers qui auraient présenté une part de population exposée au bruit inférieure à la moyenne communale, mais une part de la population exposée à la pollution de l'air supérieure à la moyenne communale (pastilles situées « au-dessous » et « à droite » du point Aubervilliers)
 - violet pour les quartiers qui présentent à la fois une part de population exposée au bruit et une part de la population exposée à la pollution de l'air supérieures à la moyenne communale (pastilles situées « au-dessus » et « à droite » du point Aubervilliers)
 - gris pour les autres quartiers (pastilles situées « au-dessous » et « à gauche » du point Aubervilliers)

La carte localise les pastilles de couleurs (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés.

Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- la part de la population d'Aubervilliers exposée à la pollution de l'air est près de quatre fois plus importante que celle exposée au bruit (14,3 % contre 3,9 %), mais reste nettement inférieure à celle de ses voisines Pantin et surtout Saint-Ouen ; en revanche, la part de la population exposée au bruit est assez semblable d'une commune à l'autre, à l'exception notable de Stains (non représentée) qui, avec 40 %, tire fortement la moyenne de Plaine Commune vers le haut ;
- les quartiers Centre-ville et surtout Villette se distinguent par une plus forte exposition à la pollution de l'air (trois fois plus forte que la moyenne communale pour Villette) et au bruit (deux fois plus forte que la moyenne communale pour Villette) ;
- les quartiers Vallès et Robespierre ont la particularité de n'avoir aucune population exposée à des dépassements des valeurs réglementaires de pollution de l'air ou de bruit.

Les quartiers Centre-ville et Villette se distinguent par une plus forte exposition à la pollution de l'air et au bruit



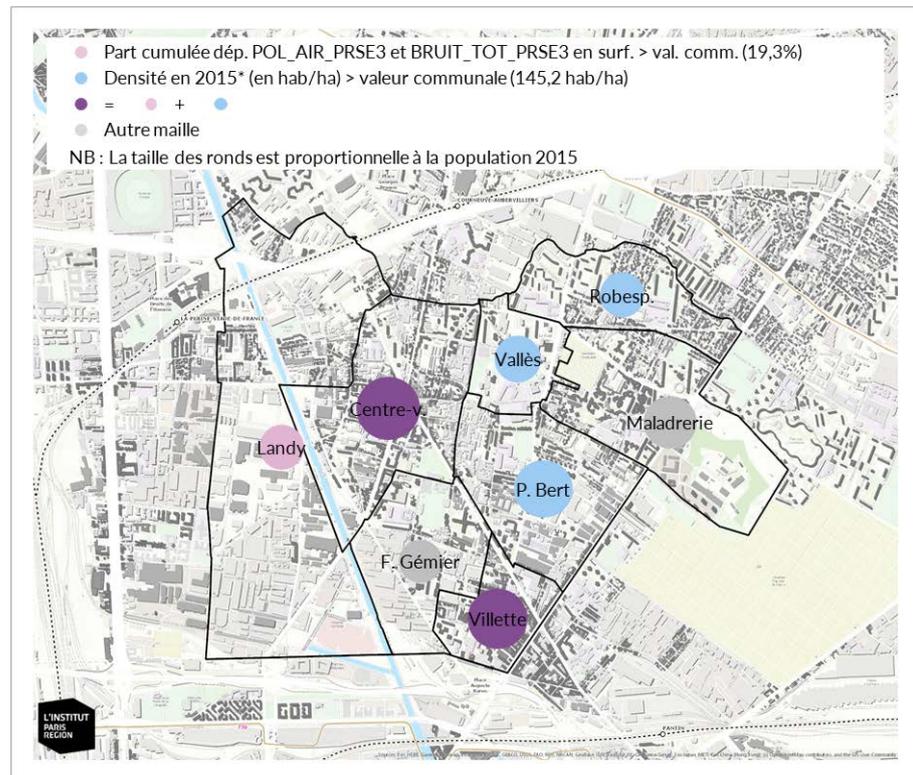
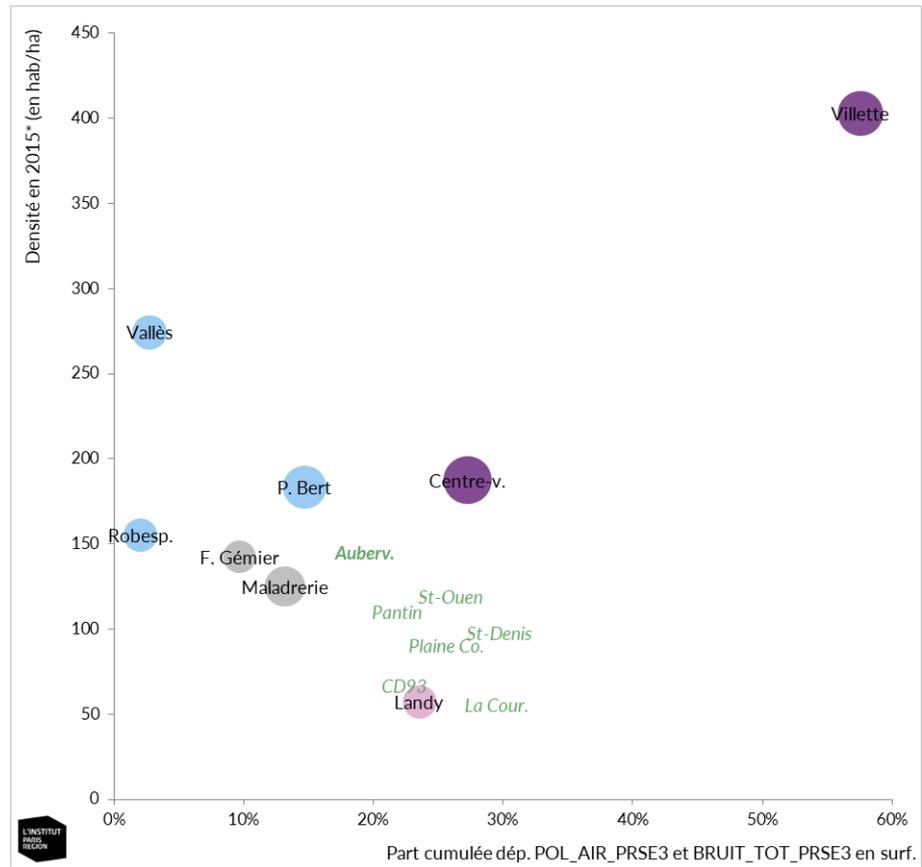
b. La plupart des quartiers sont caractérisés par la présence d'autres pollutions et nuisances que la pollution de l'air et le bruit

Le graphique ci-contre indique :

- en abscisse, la somme de la part de la superficie (et non de la population comme précédemment) de chaque quartier exposée à un dépassement des valeurs réglementaires de pollution de l'air et de la part de la superficie exposée à un dépassement des valeurs réglementaires de bruit ; par exemple, la valeur de 58 % observée pour le quartier Vilette correspond à la somme d'une superficie de 45 % (part de la superficie exposée à un dépassement des valeurs réglementaires de pollution de l'air) et de 13 % (part de la superficie exposée à un dépassement des valeurs réglementaires de bruit) même si les surfaces concernées sont susceptibles d'être pour partie les mêmes ; dans l'absolu, cette variable pourrait donc prendre la valeur de 200 % ;
- en ordonnée, la somme des parts de la superficie de chaque quartier exposées respectivement à chacune des cinq pollutions et nuisances considérées dans le cadre du PRSE2 (pollution de l'air, bruit, pollution des sols, pollution de l'eau distribuée – non présente à Aubervilliers – et pollutions industrielle) ; dans l'absolu, cette variable pourrait donc prendre la valeur de 500 % ;
- la ligne pointillée est formée par l'ensemble des points pour lesquels l'abscisse et l'ordonnée sont égales, c'est-à-dire pour lesquels les seules pollutions et nuisances présentes sont la pollution de l'air et le bruit ; ainsi, plus une pastille correspondant à un quartier ou un point correspondant à une entité de référence est située loin au-dessus de la ligne pointillée, plus il est concerné par d'autres pollutions et nuisances (pollution des sols et pollution industrielle) que la pollution de l'air et le bruit ;
- la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.) et la carte située sous le graphique localise ces pastilles (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés.

Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- le profil moyen de pollutions et nuisances d'Aubervilliers est assez proche de celui de Plaine Commune et de la Seine-Saint-Denis, avec une prégnance forte de la pollution des sols et de la pollution industrielle, en plus de la pollution de l'air et du bruit ;
- si trois quartiers (Firmin Gémier, Paul Bert et Vilette) sont confrontés exclusivement au bruit et à la pollution de l'air, tous les autres quartiers sont au moins autant confrontés à la pollution des sols et à la pollution industrielle, qu'à la pollution de l'air et au bruit.



c. Deux quartiers (Villette et centre-ville) combinent forte densité et forte exposition à la pollution de l'air et au bruit

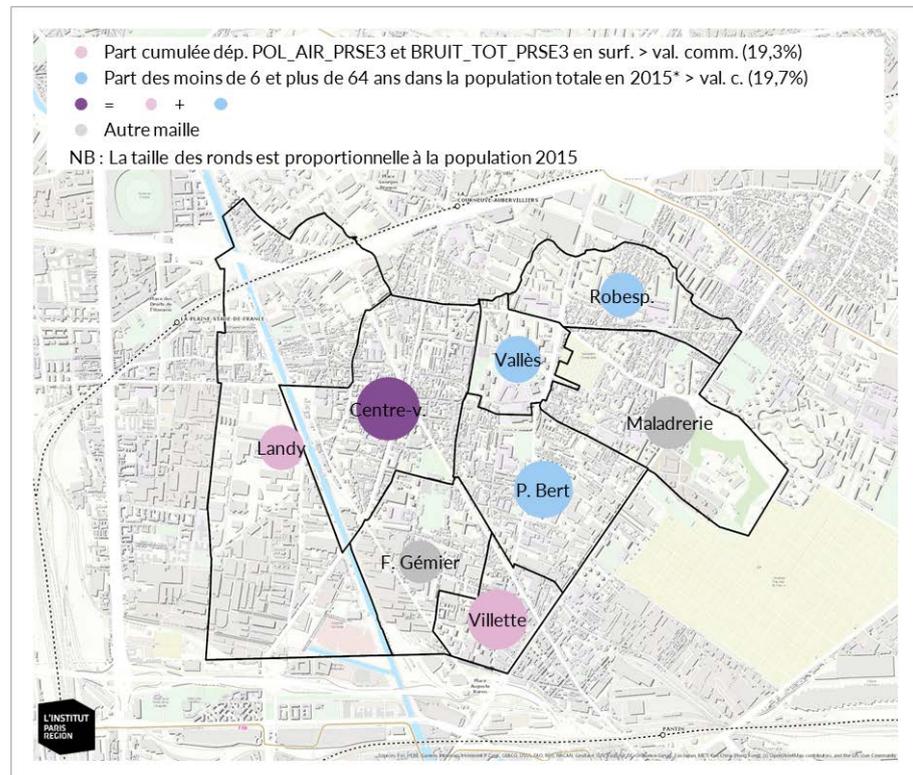
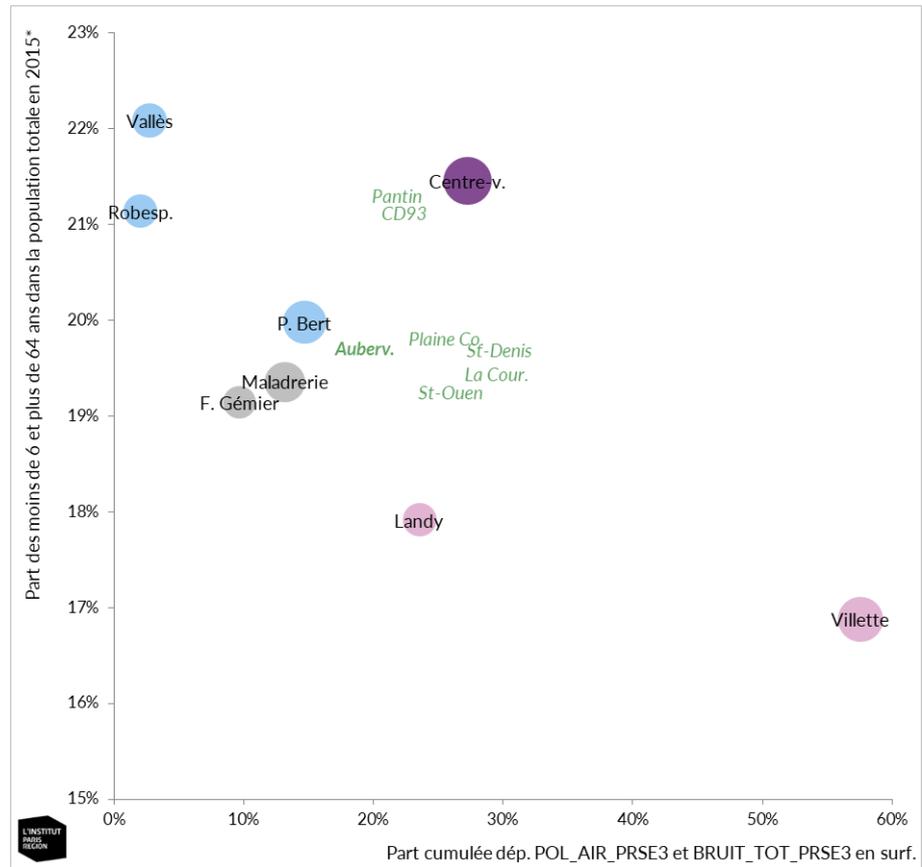
Le graphique ci-contre indique :

- en abscisse, la somme de la part de la superficie de chaque quartier exposée à un dépassement des valeurs réglementaires de pollution de l'air et de la part de la superficie exposée à un dépassement des valeurs réglementaires de bruit ;
- en ordonnée, la densité de population de chaque quartier en habitant par hectare ;
- la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.) et la carte située sous le graphique localise ces pastilles (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés.

La plus forte exposition au bruit des quartiers Villette et Centre-ville se cumule avec une plus forte densité de population

Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- les deux quartiers les plus exposés à la pollution de l'air et au bruit (Villette et Centre-ville) sont parmi les trois plus denses de la commune, elle-même significativement plus dense (mais moins exposée à la pollution de l'air et au bruit) que les communes voisines ;
- tous les autres quartiers (et entités de référence) sont presque alignés sur une droite penchant vers la droite et suggérant ainsi une relation inverse entre densité et exposition, comme si une main invisible avait optimisé la répartition de la population, avec à une extrémité le quartier Vallès (très dense mais peu exposé) et à l'autre extrémité le quartier du Landy (très exposé mais – pour l'instant en tout cas – assez peu dense en habitants, et toutefois assez dense en actifs et bientôt en étudiants).



d. À l'exception notable du centre-ville, les quartiers les plus exposés à la pollution de l'air et au bruit sont aussi ceux qui présentent les plus faibles parts de populations sensibles

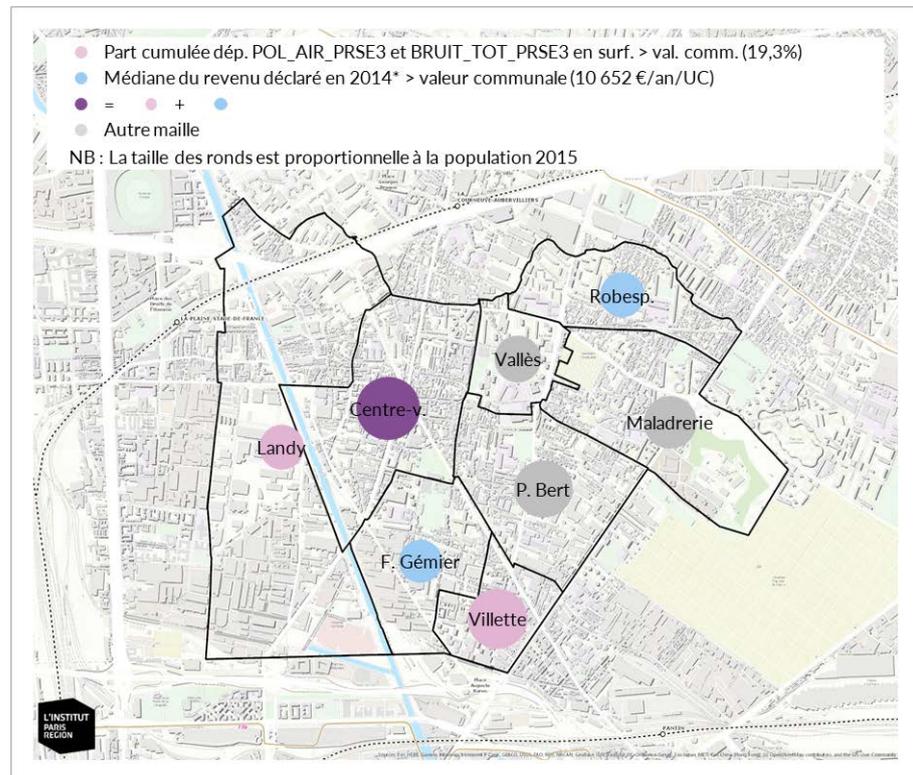
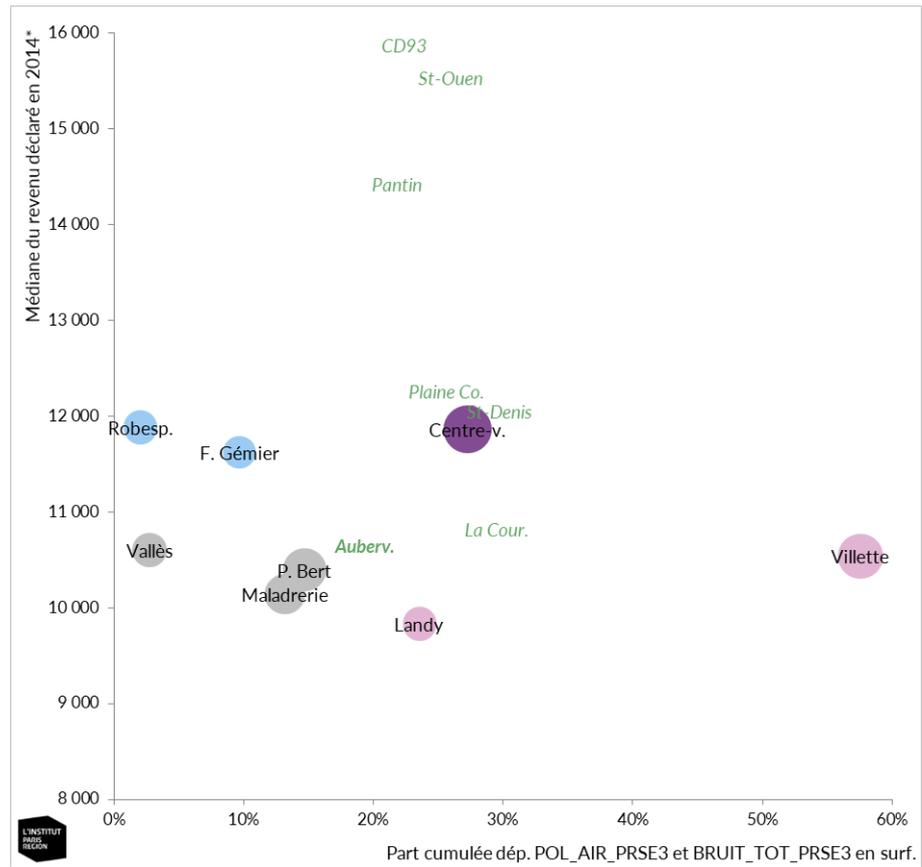
Le graphique ci-contre indique :

- en abscisse, la somme de la part de la superficie de chaque quartier exposée à un dépassement des valeurs réglementaires de pollution de l'air et de la part de la superficie exposée à un dépassement des valeurs réglementaires de bruit ;
- en ordonnée, la somme des parts des moins de 6 ans et des plus de 64 ans dans la population totale du quartier, sur une étendue resserrée (de 15 à 23 %) qui grossit visuellement les différences, relativement limitées, entre quartiers ou entre entités de référence ; après avoir examiné à la densité de la population (voir point c.), on s'intéresse donc ici à la sensibilité de la population aux pollutions et nuisances ;
- la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.) et la carte située sous le graphique localise ces pastilles (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés.

Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- le quartier Centre-ville a la particularité d'être le seul à présenter à la fois une superficie cumulée de dépassements « air et bruit » et une part de populations sensibles à ces dépassements toutes deux supérieures à la moyenne communale, mais aussi intercommunale et départementale ;
- en revanche, cinq quartiers présentent des situations moins défavorables, avec soit une plus forte exposition mais une moins forte sensibilité (pastilles roses), soit une plus forte sensibilité mais une moins forte exposition (pastilles bleues) ;
- pour les quartiers Maladrerie et Firmin Gémier (pastilles grises), la situation semble encore moins défavorable, avec à la fois une plus faible exposition et une plus faible sensibilité.

Le quartier Centre-ville cumule une plus forte exposition au bruit et une plus forte proportion de population sensible



e. Pas de lien évident, à l'échelle des quartiers, entre revenu déclaré médian et exposition à la pollution de l'air et au bruit

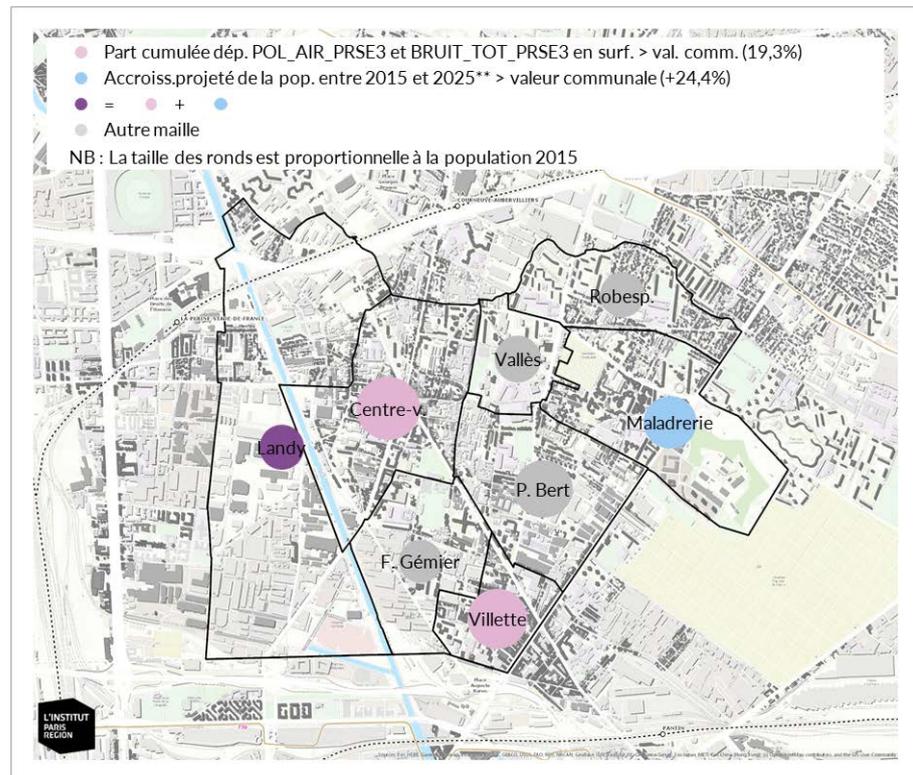
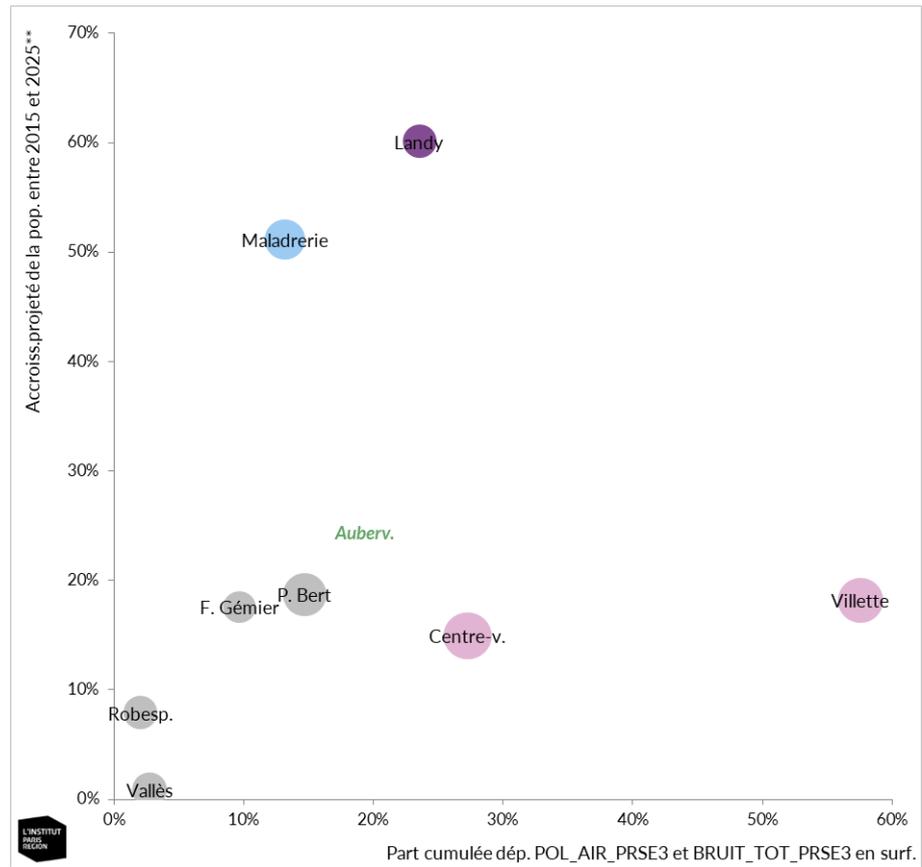
Le graphique ci-contre indique :

- en abscisse, comme précédemment (voir points b., c. et d.), la somme de la part de la superficie de chaque quartier exposée à un dépassement des valeurs réglementaires de pollution de l'air et de la part de la superficie exposée à un dépassement des valeurs réglementaires de bruit ;
- en ordonnée, la médiane du revenu déclaré par ménage en 2014 ; après s'être intéressé à la sensibilité de la population aux pollutions et nuisances, on étudie ici sa « capacité à faire face » au risque sanitaire, par exemple en engageant des travaux d'isolation phonique de son logement ;
- la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.) et la carte située sous le graphique localise ces pastilles (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés.

Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- les quartiers du Landy et surtout Villette (pastilles roses) se distinguent en présentant à la fois une exposition supérieure à la moyenne communale et un revenu déclaré médian inférieur à la moyenne communale ; ils appellent donc, en termes d'action publique, une vigilance particulière ;
- toutefois, l'ensemble du graphique suggère plutôt une absence de lien entre revenu déclaré médian et exposition à la pollution de l'air et au bruit :
 - d'une part, à l'échelle des quartiers qui, presque alignés sur une droite horizontale, présentent des revenus très similaires malgré des expositions très différentes ;
 - d'une part, à l'échelle des entités de référence (en vert) qui, presque alignées sur une droite verticale, présentent des revenus très différents malgré des expositions très similaires.

Les quartiers Landy et Villette appellent à une vigilance particulière en matière d'action publique compte-tenu du cumul plus important de facteurs socio-environnementaux



f. À l'exception notable du quartier du Landy, les quartiers les plus exposés à la pollution de l'air et au bruit ne sont pas ceux qui vont connaître le plus fort accroissement de population à l'horizon 2025, et inversement.

Le graphique ci-contre indique :

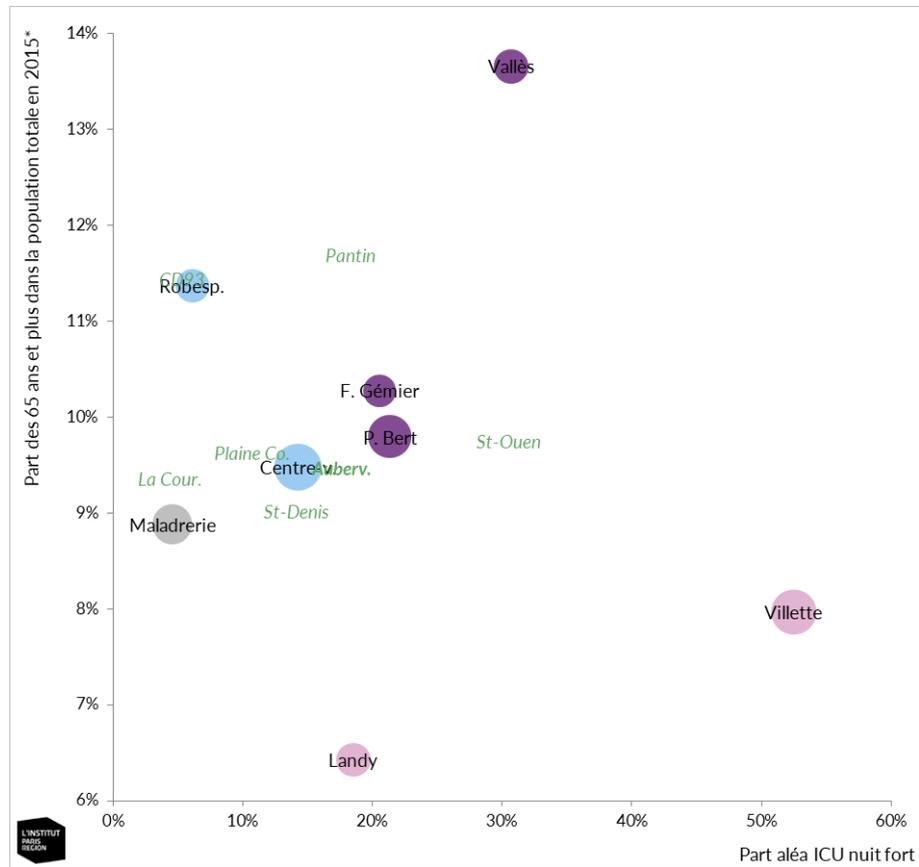
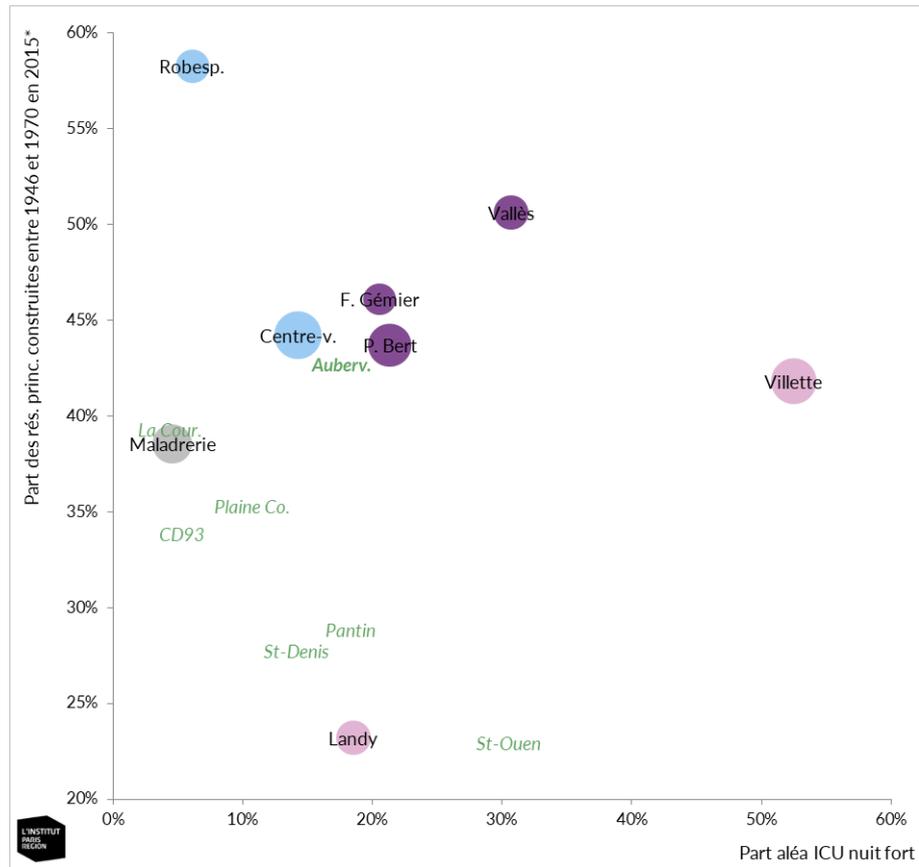
- en abscisse, comme précédemment (voir points b. à f.) la somme de la part de la superficie de chaque quartier exposée à un dépassement des valeurs réglementaires de pollution de l'air et de la part de la superficie exposée à un dépassement des valeurs réglementaires de bruit ;
- en ordonnée, l'accroissement de population escompté dans le chaque quartier entre 2015 et 2025, en pourcentage (source : Ville d'Aubervilliers) ;
- la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.) et la carte située sous le graphique localise ces pastilles (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés ;
- à l'exception de la commune d'Aubervilliers, les entités de référence ne sont pas représentées sur ce graphique car leurs perspectives d'accroissement de population ne sont pas renseignées.

Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- comme précédemment, le quartier du Landy se distingue en étant le seul à présenter à la fois une exposition et une perspective d'accroissement de population plus fortes que la moyenne communale ; il appelle donc, en termes d'action publique, une attention particulière en termes d'aménagement (qualité, ordonnancement et orientation du bâti, création de zones de calme notamment dans les espaces verts, actions de prévention en santé environnementale...) ;
- dans trois autres quartiers, on observe soit une exposition plus faible mais une perspective d'accroissement plus forte (Maladrerie - pastille bleue), soit une exposition plus forte mais une perspective d'accroissement plus faible (Centre-ville et Villette - pastilles roses) ; dans ces deux derniers quartiers, la perspective d'accroissement demeure toutefois particulièrement élevée (respectivement +14,9 % et +18,2 %), dans une commune dont la perspective d'accroissement est encore plus élevée (+24,4 % entre 2015 et 2025).

Le quartier Landy appelle une vigilance particulière dans l'avenir compte-tenu de sa situation environnementale peu favorable et du taux de croissance attendu de la population particulièrement important

Zones de cumul de nuisances et pollutions à Aubervilliers



g. Les quartiers Vallès, Paul Bert et Firmin Gémier cumulent prégnance d'un aléa « fort » d'îlot de chaleur urbain nocturne, forte proportion de résidences principales construites dans l'après-guerre et forte proportion de personnes âgées

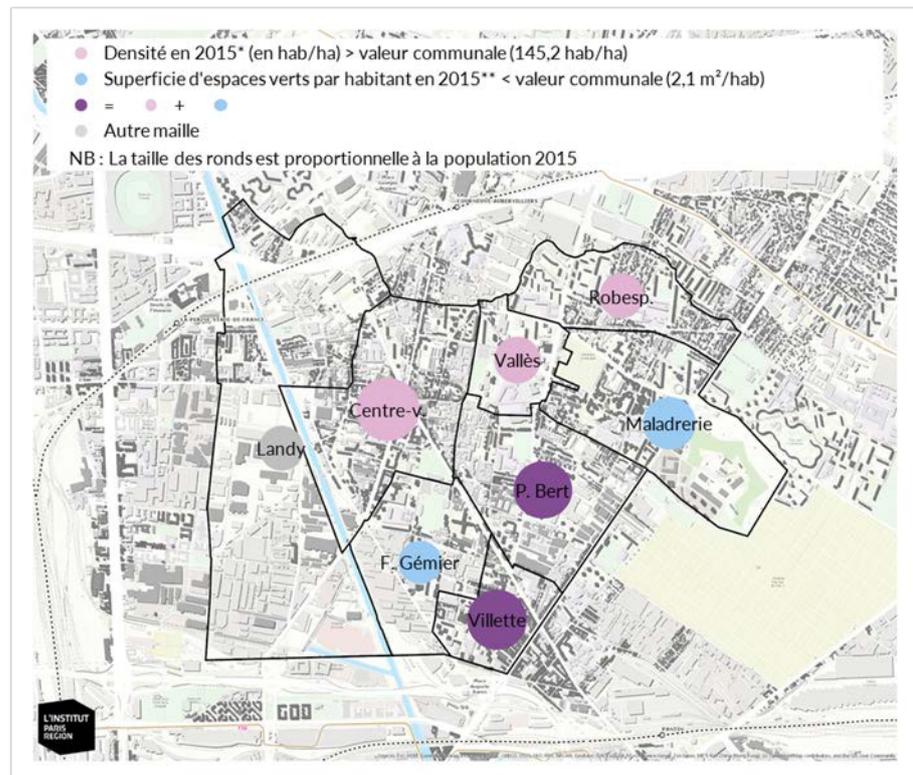
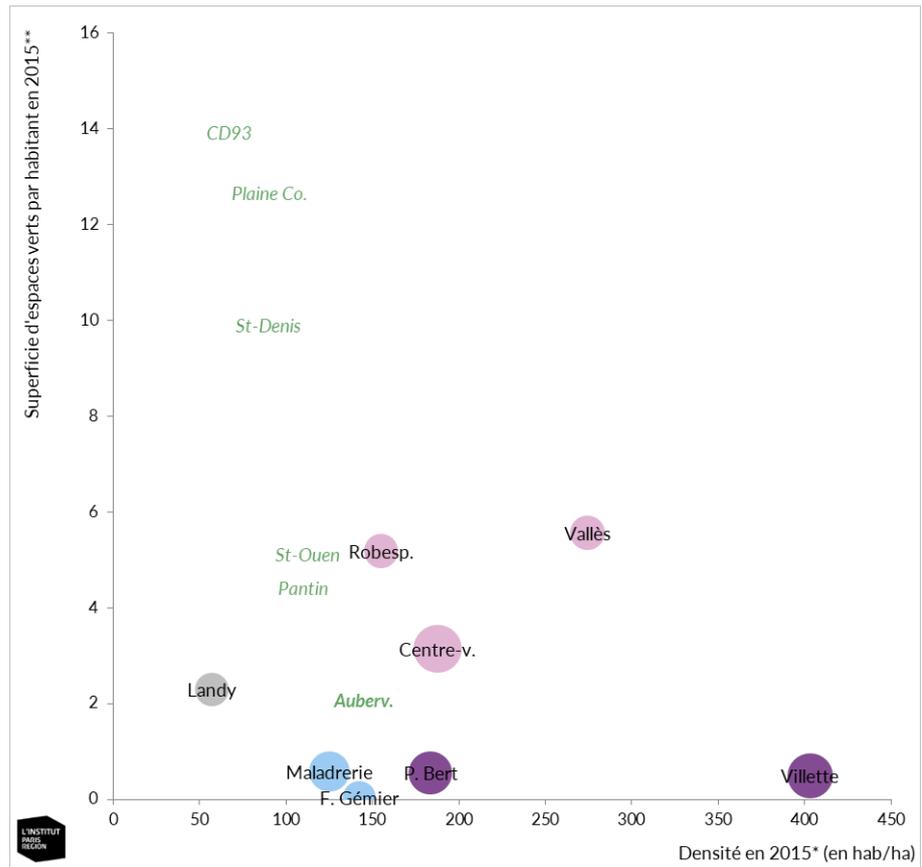
Les graphiques ci-contre indiquent :

- pour les deux graphiques, en abscisse, la part de la superficie du quartier présentant un aléa « fort » d'îlot de chaleur urbain nocturne (source : L'Institut Paris Region) ;
- pour le graphique du haut, en ordonnée, la part de résidences principales construites entre 1946 et 1970, c'est-à-dire dans l'immédiat après-guerre, avant la première réglementation thermique de 1975, et donc susceptibles de constituer, au regard des matériaux et des modes constructifs utilisés, des « passoires thermiques » accroissant notamment l'exposition aux épisodes caniculaires ;
- pour le graphique du bas, en ordonnée, la part de personnes âgées de 65 ans et plus dans la population totale du quartier, susceptibles d'être plus sensibles aux épisodes caniculaires ;
- dans les deux graphiques, la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.).

Ces graphiques apportent les enseignements suivants :

- Aubervilliers est à la fois beaucoup plus concernée par l'aléa « fort » d'îlot de chaleur urbain et par la présence de potentielles « passoires thermiques » que la plupart des communes voisines prises comme références (à l'exception de Saint-Ouen pour l'îlot de chaleur urbain) ainsi que l'ensemble de Plaine Commune et l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis ;
- cela est particulièrement marqué dans trois quartiers (Vallès, Paul Bert et Firmin Gémier – pastilles violettes dans le graphique du haut), qui présentent en outre une plus forte part de personnes âgées de 65 ans et plus (pastilles violettes également dans le graphique du bas) ; le quartier Vallès est de loin le plus marqué par ce cumul d'îlot de chaleur urbain, de « passoires thermiques » et de personnes âgées ; ces quartiers appellent donc, en termes d'action publique :
 - un effort de rénovation énergétique du bâti non encore rénové, qui semble plus facile pour le quartier Vallès, où domine l'habitat locatif social, que pour les quartiers Firmin Gémier et surtout Paul Bert, où domine l'habitat privé, principalement en location ;
 - une attention particulière aux populations sensibles.

Les quartiers Vallès, Paul Bert et Firmin Gémier appellent une vigilance particulière en matière de lutte contre les îlots de chaleur urbains compte-tenu de l'aléa, exacerbé par la qualité du bâti, et de la fragilité de la population



h. Les quartiers Paul Bert et Villette cumulent forte densité de population et très faible superficie d'espaces verts de proximité par habitant

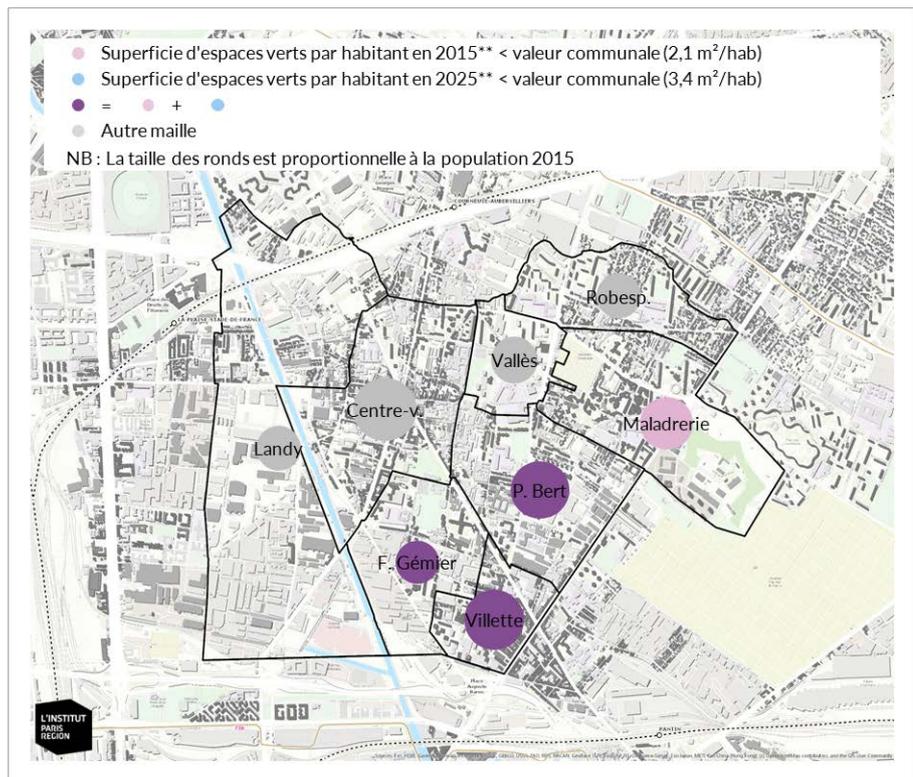
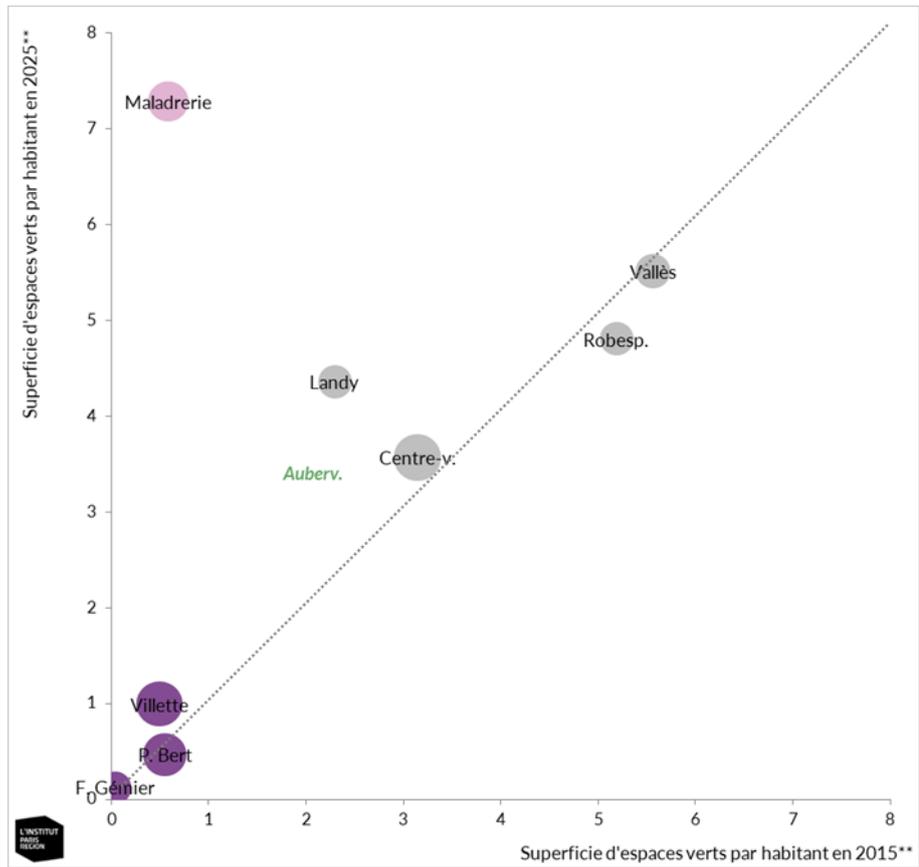
Le graphique ci-contre indique :

- en abscisse, la densité de population de chaque quartier en 2015, en habitant par hectare (déjà représentée au point c.) ;
- en ordonnée, la superficie d'espaces verts par habitant en 2015 (source : L'Institut Paris Region) ;
- la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.) et la carte située sous le graphique localise ces pastilles (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés.

Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- la commune d'Aubervilliers présente à la fois une densité de population plus forte et une superficie d'espaces verts par habitant (2 m² par habitant, alors que l'OMS recommande 10 m² par habitant à l'échelle locale !) plus faible que les communes voisines, ainsi que de l'ensemble de Plaine Commune et de l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis ;
- cela est particulièrement marqué dans les quartiers Paul Bert et surtout Villette, fortement carencés en espaces verts et pourtant particulièrement denses, qui doivent donc faire l'objet, en termes d'action publique, d'un effort particulier de création d'espaces verts et/ou d'amélioration des accès aux espaces verts des quartiers voisins, et notamment du parc de la Villette à Paris ;
- le quartier du Landy semble moins fortement carencé en espaces verts, mais ce quartier est très étendu et les plus fortes densités de population (indiquées par des teintes de gris sur la carte) sont en moyenne assez éloignées de ces espaces verts.

Les quartiers Paul Bert et Villette appellent un effort de création d'espaces verts particulièrement marqué en vue d'un rééquilibrage des ratios par habitants



i. Les quartiers Firmin Gémier, Paul Bert et Villette vont conserver à l'horizon 2025¹ un ratio d'espaces verts de proximité inférieur à 1 m² par habitant

Le graphique ci-contre indique :

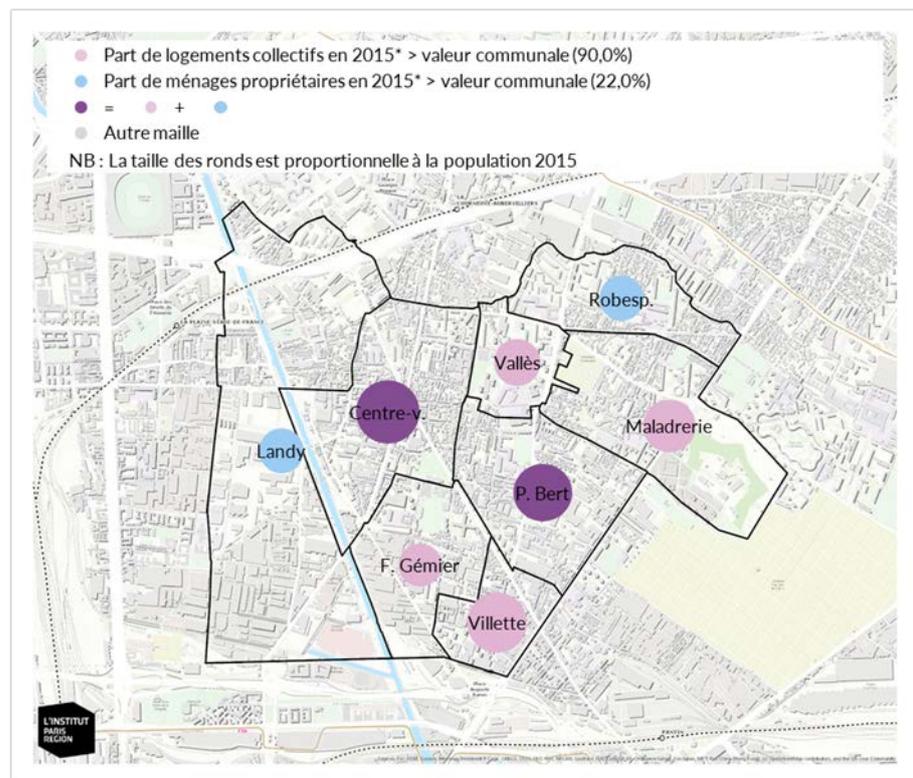
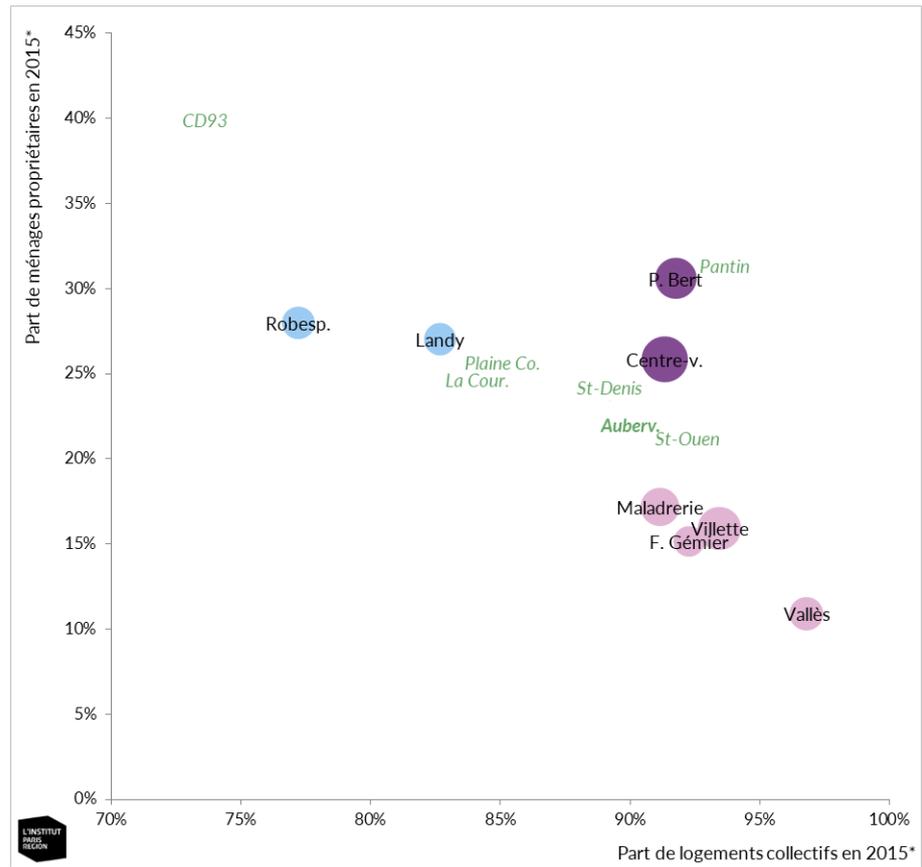
- en abscisse, la superficie d'espaces verts par habitant en 2015 (source : L'Institut Paris Region) ;
- en ordonnée, la superficie d'espaces verts par habitant en 2025, qui intègre à la fois les perspectives d'accroissement de population et de création d'espaces verts transmises par la ville d'Aubervilliers ;
- la ligne pointillée est formée par l'ensemble des points pour lesquels l'abscisse et l'ordonnée sont égales, c'est-à-dire pour lesquels la superficie d'espaces verts par habitant en 2025 sera égale à celle observée en 2015 (cette constance du ratio peut toutefois cacher un accroissement, dans les mêmes proportions, de la population et de l'offre en espaces verts ; plus une pastille correspondant à un quartier ou un point correspondant à une entité de référence est situé loin au-dessus de la ligne pointillée, plus sa superficie d'espaces verts par habitant est appelée à augmenter entre 2015 et 2025 ; à l'inverse, plus il sont situés loin au-dessous, plus sa superficie d'espaces verts par habitant est appelée à baisser entre 2015 et 2025, non pas du fait d'une diminution des superficies totales d'espaces verts mais du fait d'un accroissement plus rapide de la population que de la superficie d'espaces verts ;
- la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.) et la carte située sous le graphique localise ces pastilles (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés ;
- à l'exception de la commune d'Aubervilliers, les entités de référence ne sont pas représentées sur ce graphique car leurs perspectives d'accroissement de population et d'offre en espaces verts ne sont pas renseignées.

Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- la superficie d'espaces verts par habitant pour l'ensemble de la commune d'Aubervilliers est appelée à augmenter significativement (par une création d'espaces verts plus rapide que l'augmentation de la population) entre 2015 et 2025, passant de 2,1 à 3,4 m² par habitant, mais restant toujours nettement inférieure à la recommandation de l'OMS de 10 m² par habitant ;
- le quartier de la Maladrerie, qui comprend notamment le Fort d'Aubervilliers, est celui qui va tirer le plus grand parti de cet accroissement du ratio communal et de l'inégale répartition de l'augmentation de l'offre en espaces verts ;
- en revanche, les quartiers Firmin Gémier, Paul Bert et Villette sont appelés à conserver à l'horizon 2025 un ratio d'espaces verts de proximité inférieur à 1 m² par habitant.

Les quartiers Firmin Gémier, Paul Bert et Villette, déjà en déficit, ne vont pas, ou peu, bénéficier de l'effort global de création d'espaces verts à l'échelle de la commune

¹ Le développement de l'offre en espaces verts à Aubervilliers est notamment décrite plus loin au § 3.1.5



j. Une part importante de logements collectifs et une part faible de propriétaires-occupants, même par rapport à Plaine Commune et au département

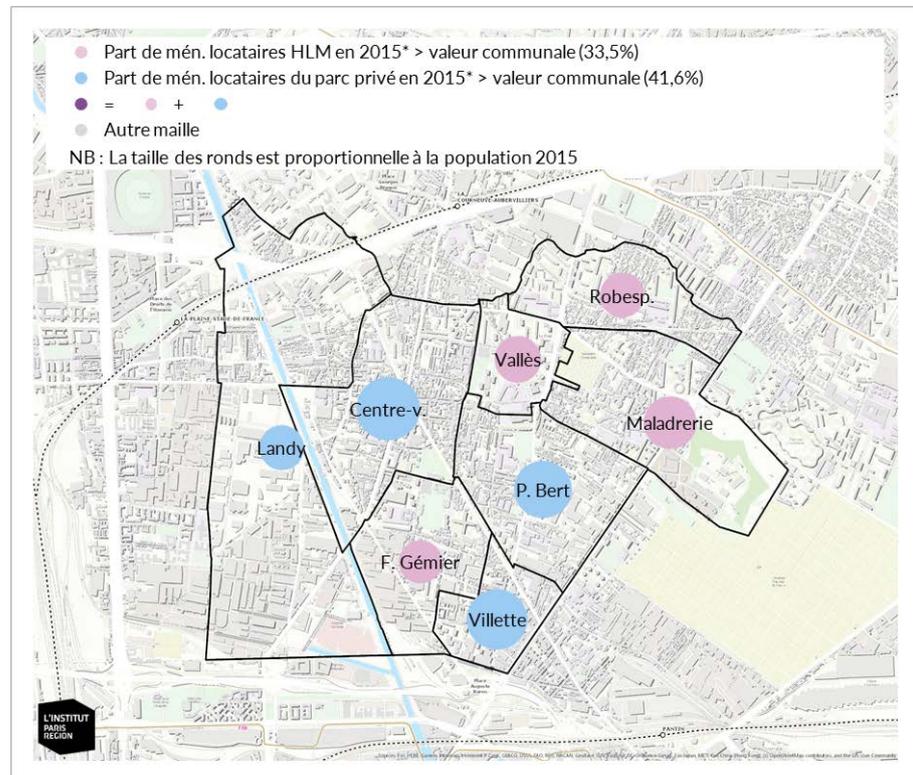
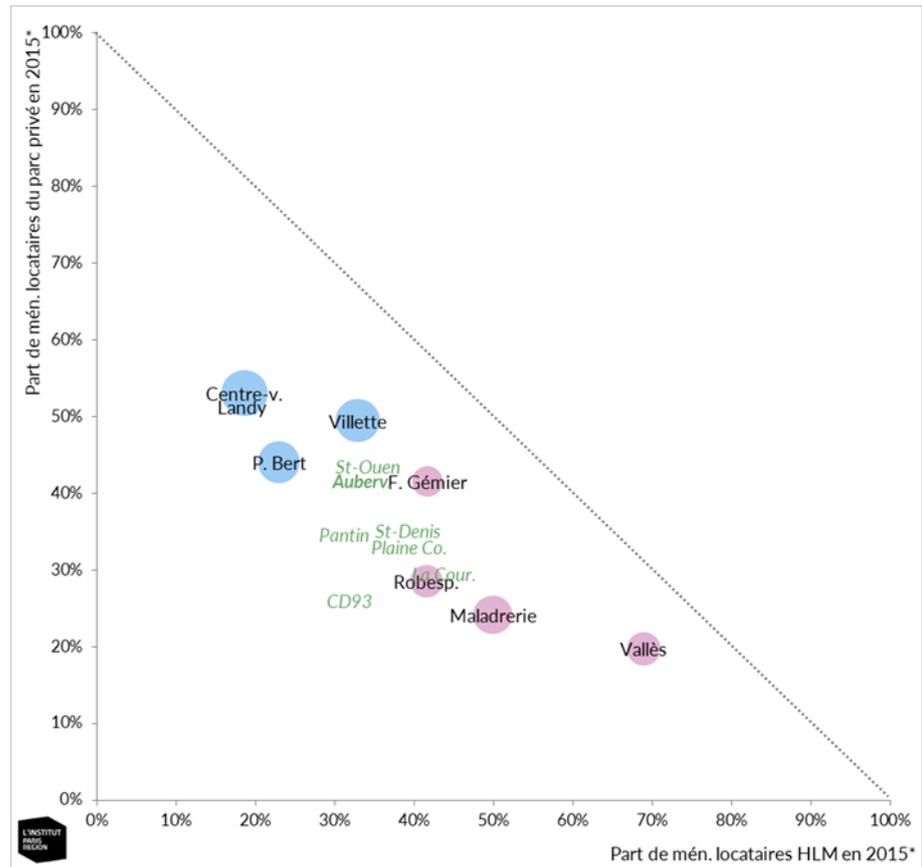
Le graphique ci-contre indique :

- en abscisse, la part de logements collectifs dans le parc de résidences principales en 2015 ;
- en ordonnée, la part de ménages propriétaires-occupants (par opposition à locataires du parc privé ou HLM) dans le parc de résidences principales en 2015 ; cette part est généralement inversement proportionnelle à la part de logements collectifs, ce qui explique que les pastilles correspondant à des quartiers et les points correspondant à des entités de référence sont pour la plupart alignés sur une droite qui « penche » vers la droite ;
- la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.) et la carte située sous le graphique localise ces pastilles (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés.

Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- la commune d'Aubervilliers compte à la fois une part plus forte de logements collectifs et une part nettement plus faible de propriétaires-occupants que l'ensemble de Plaine Commune et surtout que l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis ; seule la commune de Saint-Ouen présente ces caractéristiques de façon encore légèrement plus marquée ; en revanche, la commune de Pantin présente un profil « atypique », avec à la fois une forte part de logements collectifs et une forte part de propriétaires-occupants ; au regard des nécessaires efforts de rénovation énergétique de l'habitat, la prédominance de l'habitat collectif est un atout en termes d'efficacité financière (coûts unitaires de rénovation plus faibles) mais en termes de prise de décision, notamment dans les quartiers Centre-ville et Paul Bert qui comptent une part importante de copropriétés, cela peut constituer une contrainte ;
- à Aubervilliers, les quartiers Centre-ville et surtout Paul Bert (pastilles violettes) présentent le même profil « atypique » que celui de Pantin ;
- les autres quartiers ont des profils plus « classiques » :
 - soit une part de logements collectifs plus faible et une part de propriétaires-occupants plus forte (pastilles bleues) ;
 - soit une part de logements collectifs plus forte et une part de propriétaires-occupants plus faible (pastilles roses).

La prédominance de l'habitat collectif peut constituer un atout en matière d'amélioration du bâti toutefois, la question des copropriétés, plus prégnantes dans les quartiers Paul Bert et Centre Ville, appelle à une vigilance particulière



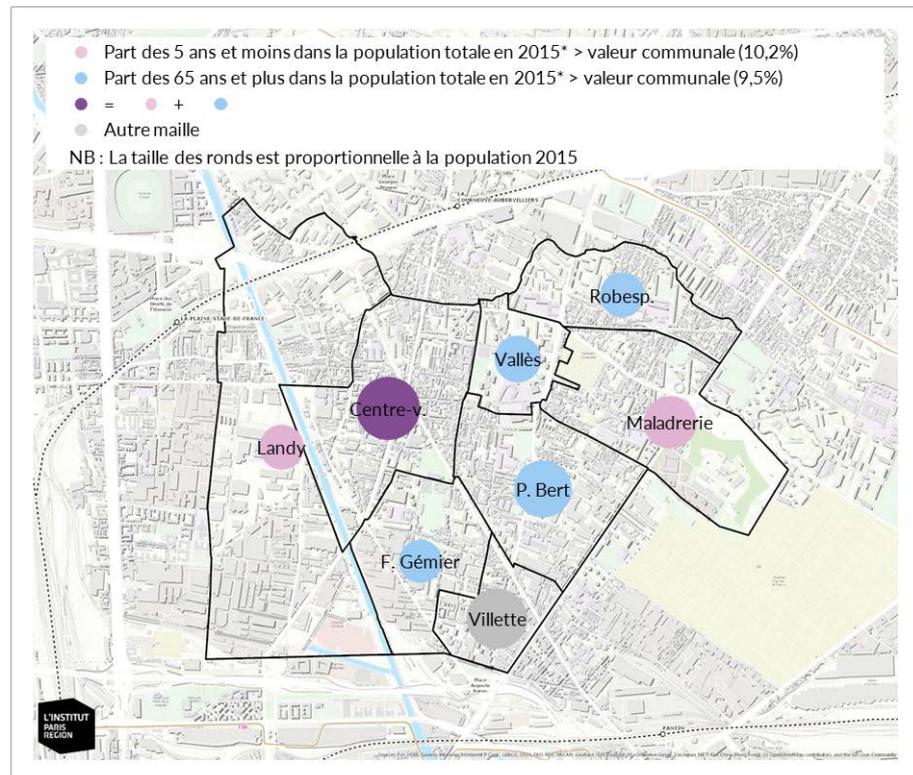
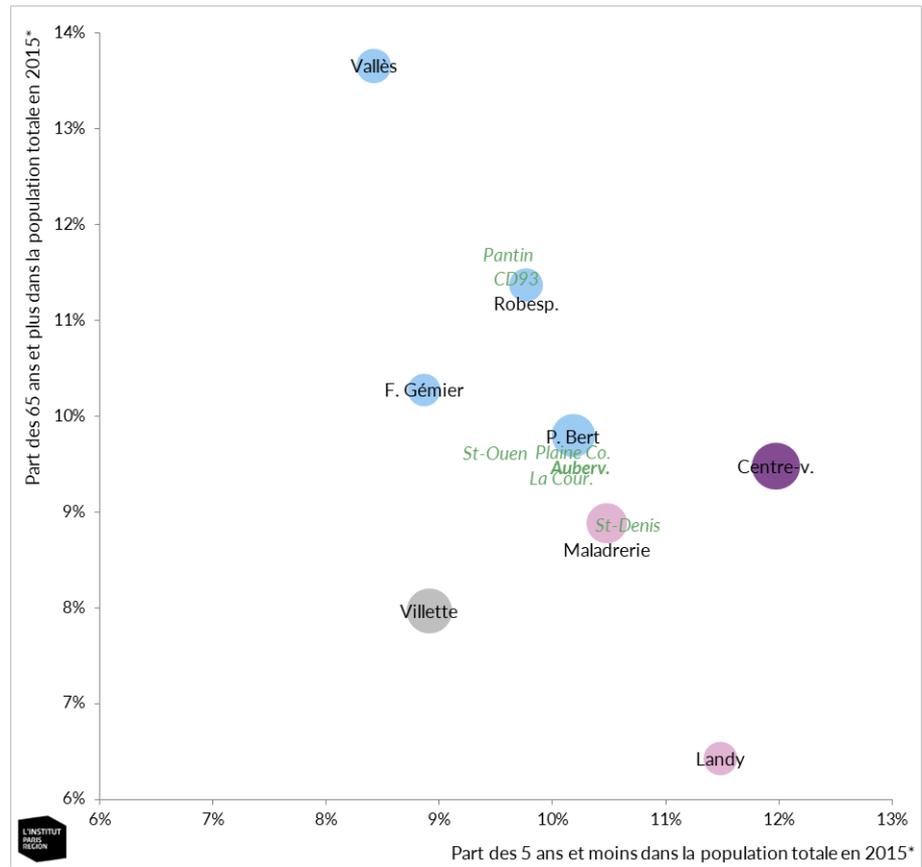
k. Une répartition entre logements locatifs sociaux et privés très variable selon les quartiers

Le graphique ci-contre indique :

- en abscisse, la part de ménages locataires HLM dans le parc de résidences principales en 2015 ;
- en ordonnée, la part de ménages locataires du parc privé dans le parc de résidences principales en 2015 ;
- la ligne pointillée est formée par l'ensemble des points pour lesquels la somme de l'abscisse et de l'ordonnée est égale à 100 %, c'est-à-dire qui ne compte que des ménages locataires du parc privé ou HLM ; ainsi plus une pastille correspondant à un quartier ou un point correspondant à une entité de référence est éloignée de cette ligne (comme, par exemple, le point « CD93 » correspondant à l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis) plus la part de ménages propriétaires-occupants est importante ;
- la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.) et la carte située sous le graphique localise ces pastilles (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés.

Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- si elle présente une part de locataires du parc HLM similaire à celle des communes voisines, la commune d'Aubervilliers se distingue de celles-ci, à l'exception de Saint-Ouen, par une plus forte part de locataires du parc privé et une plus faible part de propriétaires occupants ;
- la moyenne communale cache de très fortes différences entre quartiers, notamment dans la répartition entre locataires du parc privé (plus représentés dans les quartiers Centre-ville, Landy, Paul Bert et Villette – pastilles bleues) et locataires du parc HLM (plus représentés dans les quartiers Firmin Gémier, Robespierre, Maladrerie et surtout Vallès – pastilles roses).



I. Une relation particulière entre la part de jeunes enfants et la part de personnes âgées

Le graphique ci-contre indique :

- en abscisse, la part des enfants âgés de 5 ans et moins dans la population totale en 2015 ;
- en ordonnée, la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population totale en 2015 ;
- la distance à l'origine (le coin bas gauche du graphique) rend compte de la part totale de populations sensibles (plus faible dans le quartier Villette, plus forte dans les quartiers Vallès ou Centre-ville, comme déjà observé au point d.) ;
- la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.) et la carte située sous le graphique localise ces pastilles (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés.

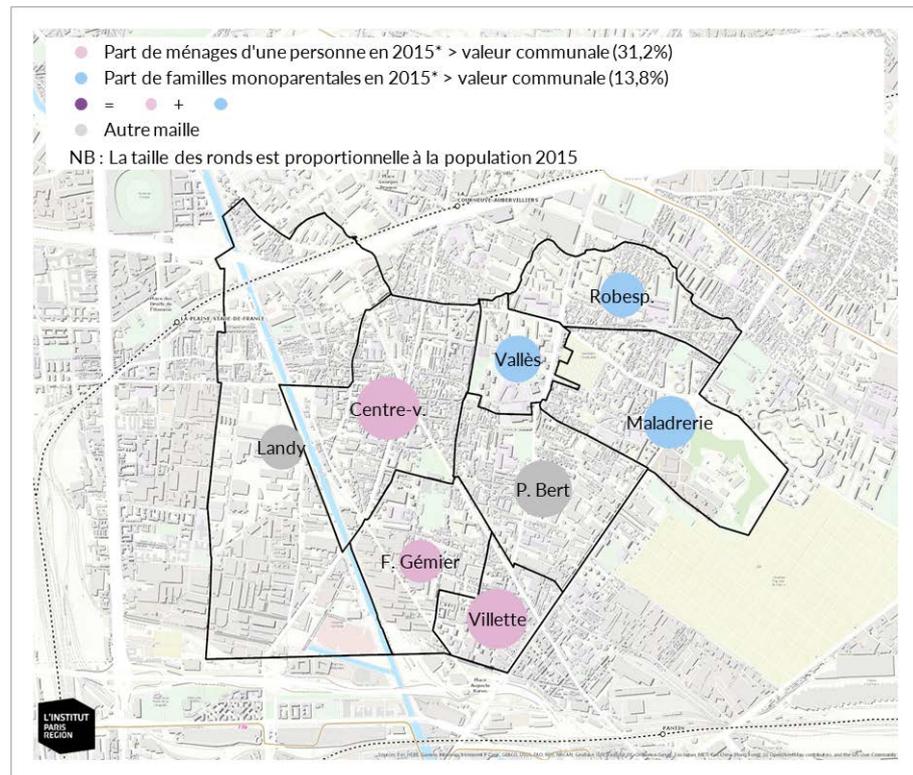
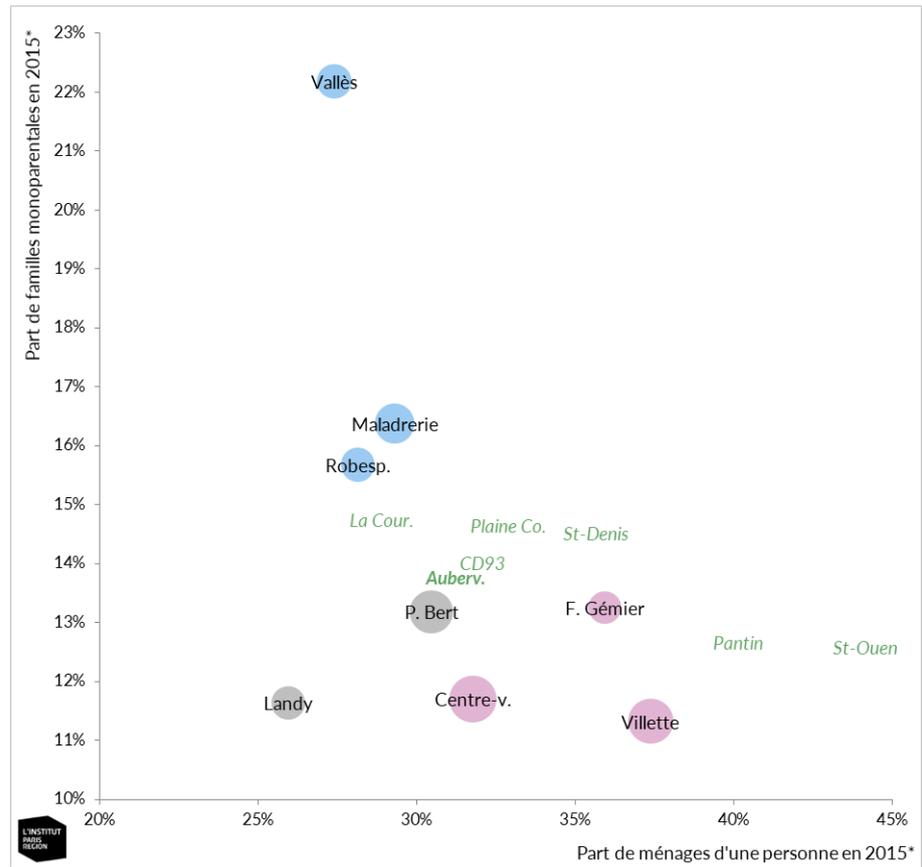
Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- la plupart des pastilles correspondant à des quartiers et les points correspondant à des entités de référence sont alignés sur une droite qui « penche » vers la droite, suggérant, comme on pouvait peut-être s'y attendre, que la part des enfants âgés de 5 ans et moins est inversement proportionnelle à la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population totale ;
- mais deux quartiers se distinguent nettement :
 - le quartier Centre-ville, qui compte à la fois une plus forte part de jeunes enfants et une (légèrement) plus forte part de personnes âgées que la moyenne communale ;
 - à l'inverse, le quartier Villette, qui compte à la fois une plus faible part de jeunes enfants et une plus faible part de personnes âgées que la moyenne communale.

Le quartier Centre Ville, caractérisé par une surreprésentation des plus jeunes et des plus âgés, appelle à une vigilance particulière compte-tenu des problématiques socio-environnementales mises en avant

Un travail plus particulier a permis d'affiner l'approche de la « jeunesse » par tranche d'âge (5 ans et moins, de 6 à 14 ans, de 15 à 24 ans). Le poids de ces différentes tranches d'âge s'avère assez fortement corrélé, sauf dans quatre quartiers :

- le quartier Vallès, marqué par une surreprésentation des enfants de 6 à 14 ans parmi les moins de 25 ans ;
- les quartiers Villette et Firmin Gémier, marqués par une surreprésentation des jeunes adultes de 15 à 24 ans parmi les moins de 25 ans ;
- le quartier Centre-ville, marqué au contraire par une sous-représentation de ces jeunes adultes.



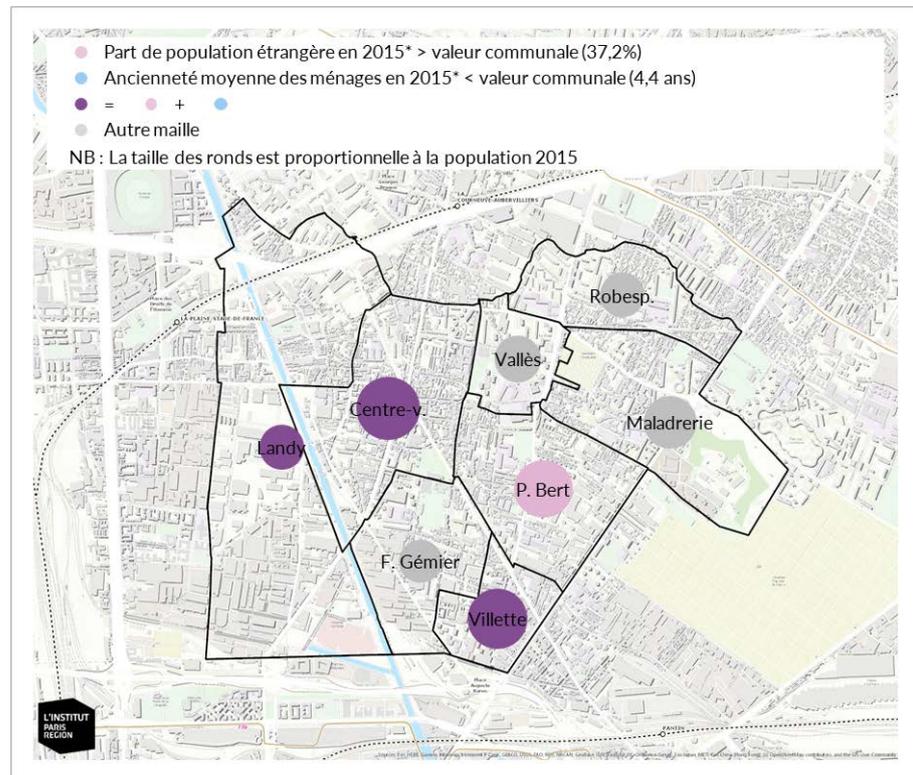
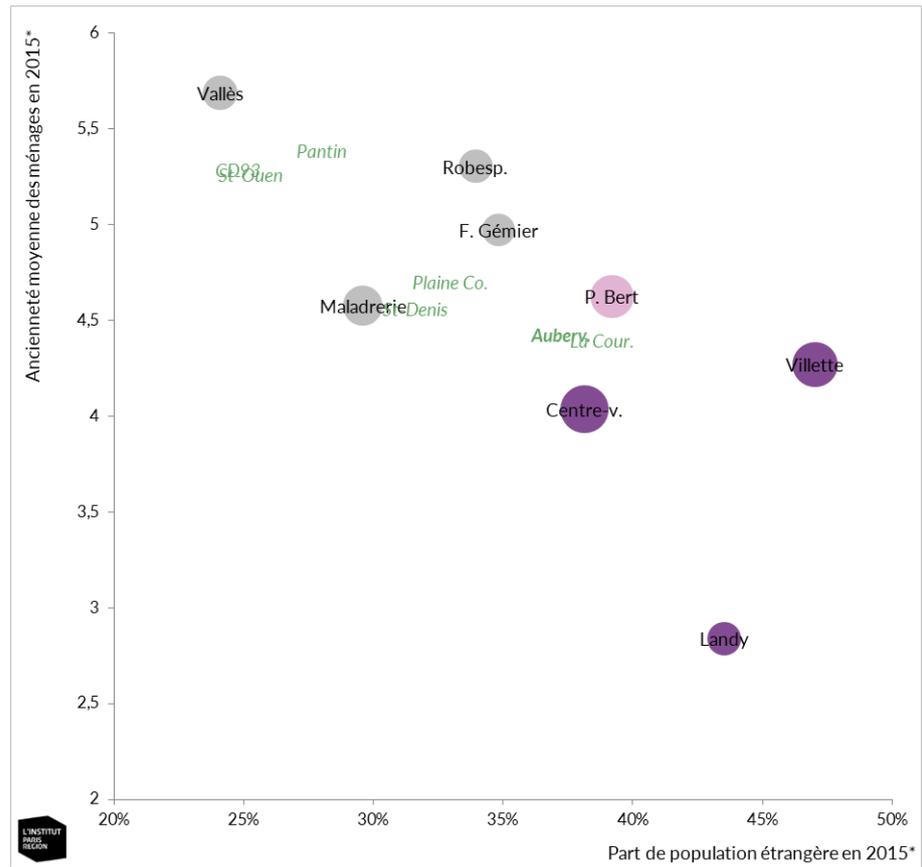
m. Un « isolement social » variable dans sa forme et dans son intensité selon les quartiers

Pour tenter de rendre compte de l'isolement des personnes, qui constitue un déterminant important de la santé, le graphique ci-contre indique :

- en abscisse, la part de ménages d'une seule personne au sein de l'ensemble des ménages en 2015 ;
- en ordonnée, la part des familles monoparentales au sein de l'ensemble des ménages (avec ou sans enfant) en 2015 ; attention, au sens de l'Insee, ces familles monoparentales peuvent comprendre des enfants majeurs : « Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires n'ayant pas d'enfant » ;
- la distance à l'origine (le coin bas gauche du graphique) rend compte de la part totale de ménages isolés (plus faible dans le quartier du Landy, plus forte dans les quartiers Vallès, Firmin Gémier et Villette) ;
- la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.) et la carte située sous le graphique localise ces pastilles (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés.

Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- la commune d'Aubervilliers (31,2 % de ménages d'une seule personne, 13,8 % de familles monoparentales) présente un niveau d'isolement moyen légèrement plus faible que celui de l'ensemble de Plaine Commune ou du département de Seine-Saint-Denis, et même nettement plus faible que celui de certaines communes voisines (Saint-Denis, Pantin et surtout Saint-Ouen) ;
- au sein de la commune, aucun quartier ne cumule des niveaux élevés pour les deux formes d'isolement envisagées (pas de pastille violette), et on observe une sorte de spécialisation, par exemple pour le quartier Villette (37,4 % de ménages d'une seule personne) ou le quartier Vallès (22,2 % de familles monoparentales).



n. Un « ancrage » variable selon les quartiers, qui ne s'explique que partiellement par la nationalité des habitants

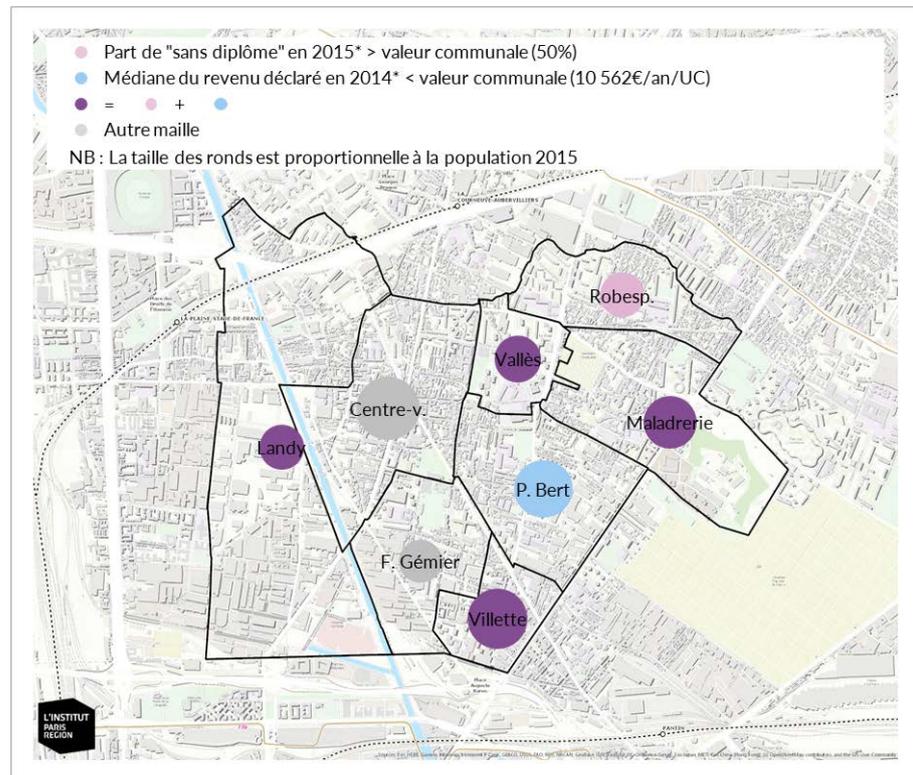
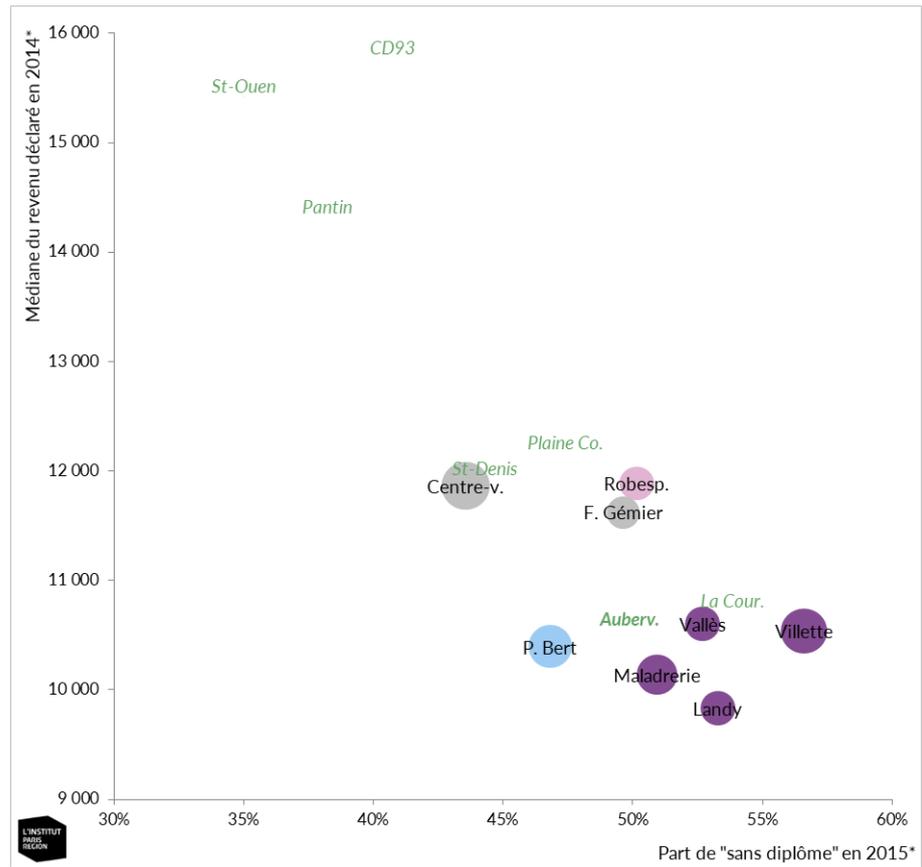
Pour tenter de rendre compte de l'ancrage des habitants, susceptible d'accroître leur implication dans la vie locale et donc leur « pouvoir d'agir », qui constitue un déterminant important de la santé, le graphique ci-contre indique :

- en abscisse, la part de population étrangère¹ en 2015 ;
- en ordonnée, l'ancienneté moyenne des ménages dans leur logement en 2015, en nombre d'années ; attention, il aurait été sans doute plus judicieux de s'intéresser à l'ancienneté dans la commune plutôt que dans le logement, mais l'information n'est pas disponible à l'échelle de l'Iris, et donc ici du quartier ;
- la distance au coin bas droite du graphique rend compte de l'ancrage de la population (plus faible dans le quartier du Landy, plus fort dans le quartier Vallès) ;
- la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.) et la carte située sous le graphique localise ces pastilles (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés.

Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- la commune d'Aubervilliers présente à la fois une plus forte part de population étrangère et une plus faible ancienneté moyenne des ménages dans leur logement que l'ensemble de Plaine Commune et que l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis mais aussi, de façon beaucoup plus nette, que la plupart des communes voisines ; cela traduit bien le rôle de terre d'accueil et de porte d'entrée dans la métropole que joue la commune pour de nombreuses populations, notamment étrangères ;
- à l'échelle des quartiers comme des entités de référence, les deux variables sont assez fortement corrélées (plus la part de population étrangère est forte, plus l'ancienneté moyenne dans le logement est faible), mais le quartier Paul Bert se distingue légèrement par la combinaison d'une part de population étrangère et d'une ancienneté moyenne dans le logement toutes les deux plus fortes que la moyenne communale.

¹ Personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française (définition Insee)



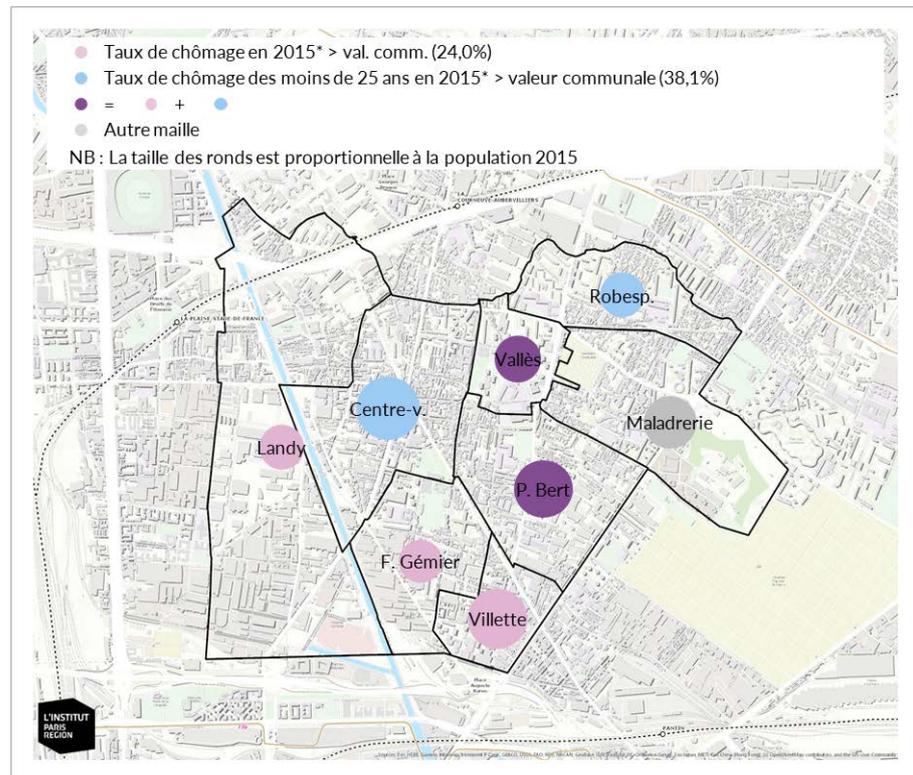
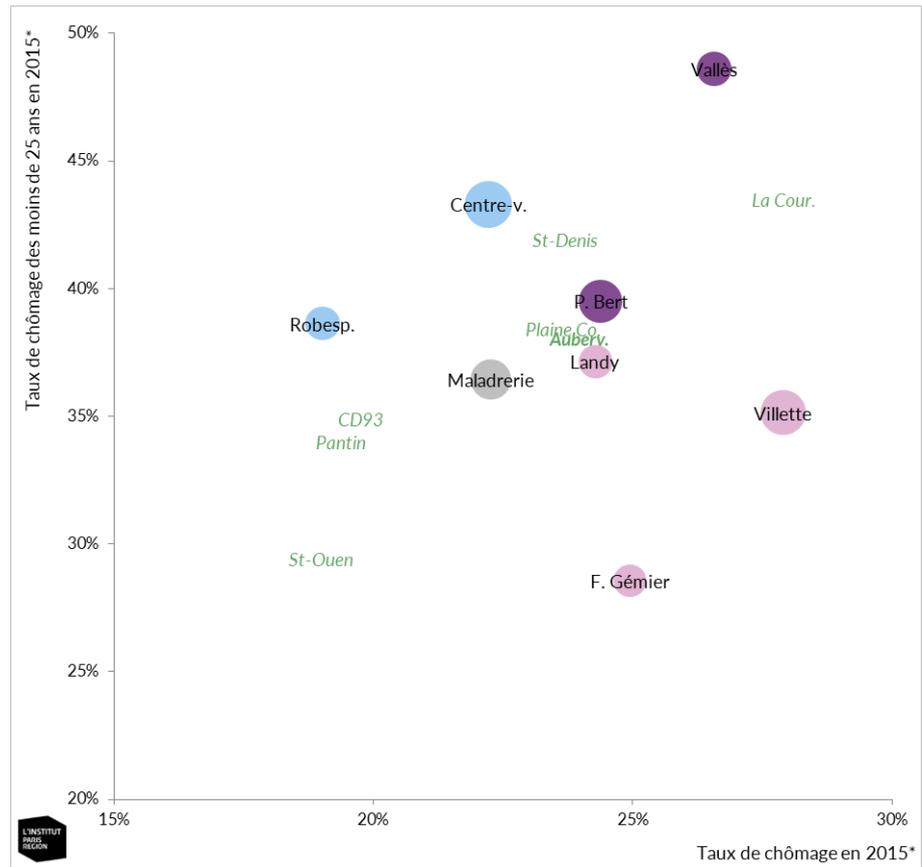
o. Des niveaux de diplôme et de revenus variables mais globalement très faibles

Pour tenter de mieux cerner le profil socio-économique de la population, susceptible de renseigner sur sa « capacité à faire face » aux risques sanitaires liés notamment à l'environnement, le graphique ci-contre indique :

- en abscisse, la part de personnes sans diplôme ou au plus d'un BEPC, brevet des collèges ou diplôme national du brevet au sein de population non scolarisées de 15 ans ou plus en 2015 ;
- en ordonnée, la médiane du revenu déclaré par ménage en 2014 ;
- la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.) et la carte située sous le graphique localise ces pastilles (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés.

Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- à l'échelle des entités de référence (en vert), c'est-à-dire la commune d'Aubervilliers, les communes voisines, l'intercommunalité et le département, les deux variables sont assez fortement corrélées (plus la part de sans diplôme est forte, plus le revenu médian est faible), et la commune d'Aubervilliers se situe, avec celle de La Courneuve, à l'extrémité la plus défavorable du graphique ;
- en revanche, à l'échelle des quartiers, les deux variables sont nettement moins corrélées ; par exemple, malgré une part de sans diplômes plus forte, le quartier Robespierre présente un revenu médian nettement plus élevé que le quartier Paul Bert ;
- mais les revenus médians présentent finalement assez peu de différence d'un quartier à l'autre, et tous sont particulièrement bas : aucun quartier d'Aubervilliers n'atteint ne serait-ce que le revenu médian de Saint-Denis ou de l'ensemble de Plaine Commune, sans parler de celui de Pantin, Saint-Ouen ou encore celui de l'ensemble de la Seine-Saint-Denis.



p. Des taux de chômage élevés, particulièrement chez les jeunes

Pour tenter de mieux cerner le profil socio-économique de la population, susceptible de renseigner sur sa « capacité à faire » aux risques sanitaires liés notamment à l'environnement, le graphique ci-contre indique :

- en abscisse, le taux de chômage (pourcentage de chômeurs dans la population active, considérée comme l'ensemble des actifs occupés et des chômeurs) ;
- en abscisse, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans ;
- la taille et la couleur des pastilles ont la même signification que précédemment (voir point a.) et la carte située sous le graphique localise ces pastilles (même couleur, même taille que sur le graphique) sur les quartiers concernés.

Ce graphique apporte les enseignements suivants :

- pour le taux de chômage (24,0 %) comme pour le taux de chômage des jeunes (38,1 %), la commune d'Aubervilliers se situe au même niveau que l'ensemble de Plaine Commune, mais assez nettement au-dessus de l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis ;
- à l'échelle des quartiers, les deux variables sont nettement moins corrélées qu'à l'échelle des entités de référence : si certains quartiers (Paul Bert et Vallès – pastilles violettes) cumulent fort taux de chômage et fort taux de chômage des jeunes, d'autres se distinguent :
 - soit principalement par un fort taux de chômage des jeunes (pastilles bleues), comme le quartier Centre-ville ;
 - soit principalement par un fort taux de chômage des moins jeunes (pastilles roses), comme le quartier Villette.

2.4.2 Portraits de quartiers

Il s'agit ici de proposer, en s'appuyant sur les cartes et graphiques présentés ci-avant, une approche par quartier des éléments de diagnostic socio-urbains et environnementaux les plus saillants, sous la forme d'une courte monographie de deux à trois pages.

Le quartier Centre-ville

20%

DE LA POPULATION
COMMUNALE

18,5%

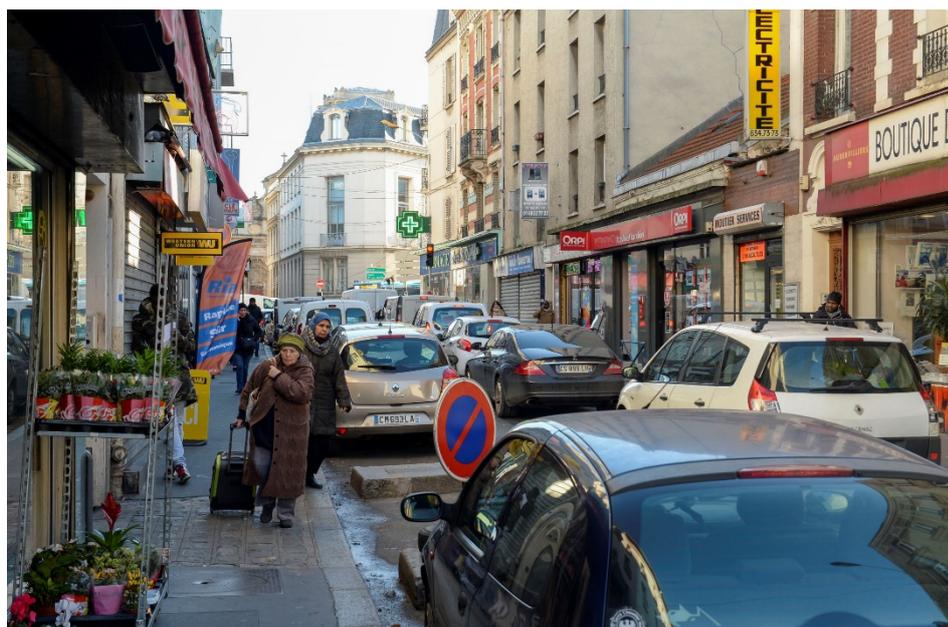
DE PERSONNES EXPOSEES
A UN DEPASSEMENT DES
VALEURS

21,5%

DE PERSONNES AGEES DE
MOINS DE 6 ANS OU DE
PLUS DE 65 ANS

Le quartier Centre-ville s'étend sur 87 hectares autour du carrefour de l'avenue de la République (lien fort à Pantin depuis le Moyen-âge), de l'avenue Victor Hugo (tracé privilégié, depuis le début du XIX^e siècle et la construction du canal Saint-Denis, vers les communes de la Chapelle et de la Villette, depuis annexées à Paris) et de la rue du Moutier (sur l'ancienne route de Noisy-le-Sec à Saint-Ouen, qui traversait la plaine du Landy. Il est limité à l'ouest par le canal Saint-Denis et par la rue Antoine Karman à l'est.

C'est le deuxième quartier le plus étendu (après celui du Landy, deux fois plus vaste) mais de loin le plus peuplé d'Aubervilliers (19,8 % de la population communale en 2015). Ce n'est toutefois que le troisième plus dense en population (188 habitants par hectare), après les quartiers Villette / Quatre chemins (403) et Vallès / La Frette (275).



La rue du Moutier, une des principales rues commerçantes d'Aubervilliers, avec à l'arrière-plan l'hôtel de ville et la nef de l'église Notre-Dame-des-Vertus, qui a donné son premier nom au village d'Aubervilliers puis à la plaine légumière qui l'entourait.

Le quartier est marqué par la présence des principaux équipements de centralité de la commune (hôtel de ville, église, principales rues commerçantes, Monoprix, marché couvert...) et par un tissu « régulier dans son irrégularité » de petits immeubles de deux à six étages, interrompu ponctuellement par des squares (square Stalingrad au sud et Aimé Césaire le long du canal), des cités d'habitat social de taille petite ou moyenne (le quartier présente la plus faible part de logements locatifs sociaux et la plus forte part de logements locatifs privés), des équipements scolaires, culturels et sanitaires, mais aussi un nombre significatif d'emprises industrielles de taille moyenne, notamment à l'ouest et au sud, à proximité du canal.

Le quartier Centre-ville cumule forte exposition potentielle au bruit et à la pollution, forte densité de population et forte proportion de catégories dites sensibles. Il appelle une action particulière pour réduire ces expositions

Le quartier Centre-ville présente, au regard des cartes de dépassement mises à jour dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3, une exposition significative à la pollution de l'air (14,0 % contre 11,7 % pour la commune d'Aubervilliers en superficie et surtout 18,2 % contre 14,3 % en population) et au bruit (9,0 % contre 7,6 % en superficie, 4,7 % contre 3,9 % en population), essentiellement aux abords de l'avenue de la République et de l'avenue Victor Hugo (avec sur l'une et l'autre de l'ordre de 10 000 à 15 000 véhicules par jour selon les tronçons) et, dans une moindre mesure et pour le bruit seulement, le long du boulevard Félix Faure parallèle au canal Saint-Denis.

Cette situation est d'autant plus problématique que la population du quartier est, comme on l'a vu, particulièrement dense, mais aussi particulièrement sensible : le quartier Centre-ville est ainsi le seul qui présente à la fois une part de superficie cumulée concernée par la pollution de l'air et le bruit (27,3 %) et une part de population sensible (21,5 % de personnes âgées de moins de 6 ans ou de plus de 64 ans) supérieures aux moyennes communales.

De façon peut-être plus anecdotique, le quartier est également concerné, pour 39 % de sa superficie, par la zone-tampon de 500 m prise en compte autour d'un site relevant de la directive européenne sur les émissions industrielles (IED) : le site de Suez Cuv'Éclair, entreprise spécialisée dans la vidange et le curage de réseaux et d'installations (bacs à graisses, fosses septiques...), située entre le boulevard Félix Faure et le canal Saint-Denis, à proximité du pont du Landy.

La situation en matière de pollution des sols, d'offre en espaces verts de proximité, d'îlot de chaleur et de « marchabilité » est en revanche plutôt plus favorable que celle constatée en moyenne dans la commune. Le quartier est notamment le seul à présenter à la fois une densité de population et une offre en espaces verts par habitant (supérieures aux moyennes communales). Au regard des projets en cours, cette dernière devrait encore augmenter à l'horizon 2025, puisque les perspectives de création d'espaces verts (+31 % entre 2015 et 2025) sont deux fois plus fortes que celles d'accroissement de la population (+15 %).

Le quartier Vallès La Frette



Le quartier Vallès/La Frette est situé dans le nord-est de la commune d'Aubervilliers, en limite de celle de la Courneuve.

Avec seulement 27,1 ha, c'est le plus petit quartier d'Aubervilliers mais c'est aussi le deuxième plus densément peuplé (après celui de Villette / Quatre chemins au sud). Il rassemble 8,9 % de la population sur seulement 4,7 % de la superficie de la commune et présente ainsi une densité presque deux fois plus forte que la moyenne communale (275 contre 145 habitants par hectare, 97 contre 57 logements par hectare).

Un profil urbain très marqué

Le quartier est formé principalement d'un large carré d'environ 500 m de côté nettement délimité par les rues Danielle Casanova, Charles Tillon, Léopold Rechossière et Commandant L'Herminier, et seulement traversé de part en part, en diagonale, par la rue Hemet.

Ce large carré quasi exclusivement résidentiel est marqué par l'imbrication, d'une part, de trois barres de logements longues (de 100 à 175 m) et hautes (10 étages) toutes orientées nord-sud de la cité Jules Vallès construite à la fin des années 1950 sur des terres maraîchères au milieu d'un tissu lâche d'usines et de petits immeubles et, d'autre part, d'un bouquet assez régulier de 11 hautes tours d'habitation de 17 étages construites au tournant des années 1970 sur des parcelles anciennement bâties. Depuis, ce bouquet de tours distingue et caractérise très nettement, dans le paysage communal, ce quartier qui présente le plus fort taux de logements collectifs (97 %) et de logements locatifs sociaux (69 %), et le plus faible taux de propriétaires-occupants (11 %) de la commune.

Le carré comprend également un centre commercial de proximité assez enclavé et aujourd'hui réduit à une pharmacie et une petite supérette, deux groupes scolaires, un établissement pour personnes âgées dépendantes et, dans son coin sud-ouest, le square Lucien Brun créé au milieu des années 1930 face au nouveau collège. Au tournant des années 1970, la construction de la cité Léopold Rechossière a été l'occasion d'aménager des prolongements, jusqu'au centre du quartier, de cet espace vert non clôturé – actuellement le plus grand de la commune – qu'un important projet de rénovation doit permettre de conforter à l'horizon 2021. Ailleurs, les espaces de pied d'immeuble sont souvent marqués par la présence de vastes nappes de stationnement – la plus forte densité de stationnement de surface de la commune !

À ce large carré s'ajoutent, au nord-ouest, un petit îlot densément bâti dès avant la seconde guerre mondiale de petits immeubles d'habitation et d'entrepôts, situés en continuité de la zone d'activités économique de la Courneuve ; et, à l'est, une fine bande d'immeubles d'habitation aux formes géométriques et aux couleurs originales bâtis en 1995 qui constitue, avec la construction au tournant des années 2010 d'un groupe scolaire et d'un centre médico-psychologique, l'une des rares évolutions que le paysage urbain du quartier a connue depuis les années 1970.

Le quartier est par ailleurs le seul pour lequel la commune d'Aubervilliers n'affiche pas de perspective significative d'évolution du nombre de logements à l'horizon 2025.

Un environnement plutôt agréable

Le quartier Vallès / La Frette présente, au regard des cartes de dépassement mises à jour dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3, une exposition quasi nulle au bruit (2,7 % contre 7,6 % pour la commune d'Aubervilliers en superficie – essentiellement aux abords immédiats de quelques courts tronçons de la rue Danielle Casanova, 0,1 % contre 3,9 % en population) et à la pollution de l'air (0 % contre 11,7 % en superficie, 0 % contre 14,3 % en population).

Parmi les trois autres pollutions et nuisances envisagées pour définir les points noirs environnementaux dans le cadre du PRSE2 et mises à jour dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3 (pollution des sols, pollution de l'eau distribuée, pollution industrielle chronique), le quartier est seulement concerné, pour 19 % de sa superficie, par la zone-tampon de 500 mètres prise en compte autour du site de l'Européenne d'embouteillage (EdE), filiale du groupe Orangina Suntory France, situé dans la zone d'activités économiques de la Courneuve et relevant de la directive européenne sur les émissions industrielles (IED).

Au regard des nouvelles dimensions envisagées dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3 (carence en espaces verts, effet d'îlot de chaleur urbain, environnement défavorable à la marche à pied), on peut noter que l'offre du quartier en espaces verts de proximité est la plus forte de la commune (5,6m² par habitant en 2015 contre 2,1 en moyenne communale), encore loin toutefois des recommandations de l'OMS de 10 m² par habitant. Ces estimations ne tiennent toutefois pas compte de certains petits espaces verts très qualitatifs pourtant particulièrement présents dans le quartier Vallès / La Frette : les prolongements du square Lucien Brun, la promenade Colette Maynard et le square Claude Goislot inaugurés en 2012 au cœur de la cité de la Frette, ainsi que le square situé au nord-ouest du quartier, au carrefour des rues Danielle Casanova et Charles Tillon.

Le quartier Vallès est marqué par un environnement plutôt favorable mais appelle une vigilance particulière en matière de lutte contre les îlots de chaleur urbains. En effet, le quartier est marqué à la fois par un aléa fort, un bâti ancien et une forte proportion de personnes âgées particulièrement sensibles aux effets de la chaleur



Au pied des tours de la cité Léopold Rechossièrre, un terrain de football synthétique appelé à disparaître, dans le cadre de la rénovation du square Lucien Brun, pour être remplacé par deux city-stades.

Malgré cette offre significative en espaces verts de proximité, le quartier reste particulièrement concerné par un aléa « fort » d'îlot de chaleur urbain nocturne (31 % en surface contre 18 % pour la commune), en raison d'une part importante de surfaces peu ou pas végétalisées (parcs de stationnement, cours d'école, terrains de sport synthétiques...). À cela s'ajoute une forte part de résidences principales construites entre 1946 et 1970 (51 % contre 43 % en moyenne communale) et beaucoup d'autres construites au tout début des années 1970 avant la première réglementation thermique de 1975 et donc susceptibles de constituer des « passoires thermiques » accroissant l'exposition aux épisodes caniculaires. Et une forte part – la plus forte de la commune – de personnes âgées de plus de 65 ans (13,7 % contre 9,5 % en moyenne communale) et surtout de plus de 80 ans (4,1 % contre 2,4 %), les plus sensibles à ces épisodes caniculaires. Toutefois, l'estimation de la vulnérabilité effective de la population à l'effet d'îlot de chaleur urbain mériterait d'être affinée, en prenant en compte certains facteurs susceptibles d'atténuer l'aléa (réalisation de travaux de rénovation énergétique aux cours des dernières années, situation en étage élevé et/ou caractère traversant de nombreux logements avec pour tous la possibilité d'ouvrir les fenêtres pour faire circuler l'air) ou d'accroître la capacité des populations à faire face (présence d'espaces verts très arborés accessibles en soirée, solidarité entre voisins implantés dans le quartier depuis longtemps...).

Quant aux caractéristiques de l'environnement susceptibles de favoriser ou défavoriser la marche à pied, le diagnostic mériterait également d'être affiné : éloignement des commerces et services mais proximité des équipements scolaires, éloignement des gares RER et stations de métro mais rabattement possible par les deux lignes de bus (173 et 249) qui desservent le quartier, coupures physiques et visuelles créées par les longues barres de logements et les vastes nappes de stationnement mais réseau continu de cheminements piétonniers calmes et végétalisés...

Le quartier Robespierre / Cochenec / Péri**23%****DE LOGEMENTS
INDIVIDUELS****5,2 m²****D'ESPACES VERTS PAR
HABITANT****31%****DE LA SUPERFICIE EST EN
ZONE-TAMPON DE SITE
« IED »**

Le quartier Robespierre / Cochenec / Péri est un quartier quasi exclusivement résidentiel situé dans le nord-est de la commune d'Aubervilliers, en limite de La Courneuve au nord (dont il est séparé par le cours de l'ancien ru de Montfort, aujourd'hui intégré au réseau d'assainissement unitaire, qui prenait sa source à Bobigny pour se jeter dans la Seine à Saint-Denis) et de Pantin à l'est (dont il est séparé par la RN2).

En rassemblant 8,6 % de la population sur 8,1 % de la superficie de la commune en 2015, il présente une densité légèrement supérieure à la moyenne communale (155 contre 145 habitants par hectare, 62 contre 57 logements par hectare).

Un profil urbain équilibré

Le quartier est constitué de quatre bandes, alternées d'ouest en est, de tissus urbains assez contrastés. D'une part, deux bandes d'habitat pavillonnaire loties dans les années 1920 sur ce qui était encore la plus grande plaine légumière de France, la plaine des Vertus (nom provenant de Notre-Dame des Vertus, le premier nom de la commune, devenue ensuite Aubervilliers-les-Vertus puis Aubervilliers-lès-Paris). D'autre part, deux bandes de cités d'habitat locatif social aux formes généralement basses et aérées associées chacune à un pôle d'équipements scolaires, venues s'intercaler dans les années 1950 entre les bandes évoquées précédemment, sur le patchwork de jardins familiaux auxquels les anciennes cultures légumières en lanières avaient entre-temps laissé place : Gabriel Péri à l'est, cités Robespierre et du Montfort (puis résidence Pont-Blanc à la fin des années 1960) à l'ouest.

Cette alternance de bandes pavillonnaires et de cités HLM fait que le quartier présente à la fois la « moins forte » part de logements collectifs de la commune d'Aubervilliers (77 %, contre 90 % pour la commune mais « seulement » 74 % pour le département de Seine-Saint-Denis) et une part de logements locatifs sociaux nettement plus importante que la moyenne communale (42 % contre 34 %). Assez bien doté en commerces de proximité, avec notamment le marché hebdomadaire du Montfort, il est relativement proche de deux stations de métro de la ligne 7 mais plutôt éloigné des lignes de bus et de tramway qui permettent le rabattement vers le métro ainsi que vers le RER B ou le centre-ville.

Un environnement plutôt privilégié

Comme le quartier voisin de Vallès / La Frette, le quartier Robespierre / Cochenec / Péri présente, au regard des cartes de dépassement mises à jour dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3, une exposition quasi nulle à la pollution de l'air (1,8 % contre 11,7 % pour la commune d'Aubervilliers, 0,0 % contre 14,3 % en population) et au bruit (0,3 % contre 7,6 % en superficie, 0,0 % contre 3,9 % en population) et se trouve seulement concerné (pour 31,5 % de sa superficie) par la zone-tampon de 500 mètres prise en compte autour du site de l'Européenne d'embouteillage (EdE) situé à la Courneuve et relevant de la directive européenne sur les émissions industrielles (IED).

Bien doté en commerces de proximité, présentant la deuxième plus forte offre de la commune en espace verts ainsi qu'une faible exposition aux pollutions et nuisances, le quartier Robespierre Cochenec Péri présente un environnement plutôt favorable



La cité du Montfort (ou Charles Tillon, ou Cochonnec) vue depuis la rue Alfred Jarry

Le quartier affiche en outre la deuxième plus forte offre de la commune en espaces verts de proximité après le quartier Vallès / La Frette (5,2 m² par habitant en 2015 contre 2,1 en moyenne communale), encore loin toutefois des recommandation de l'OMS de 10 m² par habitant, et la deuxième plus faible exposition à un aléa « fort » d'îlot de chaleur urbain nocturne après le quartier voisin Maladrerie / Émile Dubois (6 % en surface contre 18 % pour la commune). Enfin, son environnement semble favorable à la marche, avec à la fois un assez grand nombre de destinations accessibles à pied (commerces, services, équipements et transports collectifs) et un réseau dense de trottoirs généralement larges et calmes et de cheminements piétonniers végétalisés.

Le quartier Maladrerie / Émile Dubois

Le quartier Maladrerie / Émile Dubois est un quartier principalement résidentiel situé dans le nord-est de la commune d'Aubervilliers, en limite de celle de Pantin dans lequel le Fort d'Aubervilliers, seul secteur de la commune situé à l'est de la RN2, forme une saillie.

Si, avec 125 habitants par hectare contre 145 en moyenne communale, le quartier présente aujourd'hui la deuxième plus faible densité de population de la commune après le quartier du Landy encore majoritairement dédié à l'activité économique, sa population devrait passer de 10 450 habitants en 2015 à 15 800 en 2025 (soit une augmentation de 50 % !), avec la réalisation du projet urbain du Fort d'Aubervilliers et la construction d'une piscine d'entraînement olympique qu'accompagnera la construction de la station « Fort d'Aubervilliers » de la ligne 15 du Grand Paris express.

Trois visions successives de la qualité urbaine

« Dans l'entre-deux-guerres, les banlieues populaires se couvrent d'une marée pavillonnaire de lotissements médiocres. La crise du logement en région parisienne conduit 450 000 nouveaux banlieusards, Parisiens et provinciaux, à s'installer dans 16 000 hectares de nouveaux quartiers pavillonnaires. Ces petits accédants à la propriété – les mal-lotés des années 1920 – payent à crédit leur parcelle et s'installent sur des terrains dépourvus de tout équipement. Le scandale de ces petits propriétaires méritants qui campent dans la boue des banlieues, sans routes ni lumière, devient public au milieu des années 1920 » (Fourcaut, 2007).

Loti dans les années 1920 sur le site d'une ancienne léproserie (maladrerie) médiévale, entre le cimetière communal d'Aubervilliers ouvert en 1863 et le Fort d'Aubervilliers construit dans les années 1840 pour contrôler le passage sur la route de Flandre (actuelle RN2, itinéraire historique des invasions !) et compléter la ligne de forts doublant l'enceinte de Thiers, le quartier de la Maladrerie / Émile Dubois restera longtemps emblématique de cet urbanisme misérable. Il figurera ainsi, en 1946, dans plusieurs scènes du film « Aubervilliers » d'Éli Lotar et Jacques Prévert (Éli Lotar, Jacques Prévert, 1946), commandité à la Libération par la municipalité pour témoigner des conditions d'existence particulièrement difficiles de la classe ouvrière et accélérer l'engagement de l'État dans la construction de logements sociaux .

Au milieu des années 1950 est construite une première cité d'habitat locatif social, la cité Émile Dubois ou « cité des 800 » logements, dans le cadre d'une opération expérimentale, privilégiant l'industrialisation et la préfabrication, menée par l'office public HLM d'Aubervilliers et le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Conçue par les architectes Raymond Lopez et Michel Holley, qui œuvreront au début des années 1960 au « nouveau Bobigny », l'opération limite la démolition du bâti existant, allant jusqu'à introduire un coude dans le plan d'une des quatre barres de logements scrupuleusement orientées nord-sud – encore aujourd'hui la plus longue d'Aubervilliers avec 260 m – pour mieux la faire tenir dans les limites de terrain disponible !

Entre le milieu des années 1970 et celui des années 1980, au moment où se profile le prolongement de la ligne 7 du métro au Fort d'Aubervilliers, est construite dans le quartier une deuxième cité, la Maladrerie, dans le cadre cette fois d'une vaste opération de résorption de l'habitat insalubre qui s'étend sur près de 9 hectares, depuis les abords de la cité Émile Dubois jusqu'au cimetière communal. Pour fonder un programme ambitieux

(1 000 logements locatifs sociaux, un foyer de travailleur migrants, une résidence pour personnes âgées, des locaux d'activités, des commerces, des équipements socio-culturels et même 40 ateliers d'artistes) en un véritable quartier censé « renouveler la conception de l'habitat locatif social », l'architecte Renée Gailhoustet a déployé le long des voies existantes, mais surtout des multiples cheminements piétonniers et espaces verts, une architecture organique dite « proliférante », anguleuse ou courbe, inspirée de sa collaboration avec Jean Renaudie et confiée par tranche à de jeunes architectes. Cette véritable utopie urbaine, emblématique des années 1970, a reçu en 2008 du ministère de la Culture le label « Patrimoine du XX^e siècle ».



L'architecture « proliférante » de la cité de la Maladrerie enjambe ici la rue Lopez et Jules Martin par une allée piétonnière couverte.

Avec ces deux grandes cités, le quartier présente, malgré le maintien de tissus urbains principalement pavillonnaires au nord-ouest et au sud-ouest, la deuxième plus forte part de logements locatifs sociaux d'Aubervilliers (50 % contre 33 % en moyenne communale), après le quartier voisin Vallès / La Frette.

Dans les années 2020, il devrait connaître un renouvellement et une diversification de sa population, avec la réalisation de l'écoquartier de la ZAC du Fort d'Aubervilliers destinée à accueillir plus de 5 000 habitants supplémentaires et plus de 10 hectares d'espaces verts ainsi que le projet de rénovation urbaine Maladrerie / Émile Dubois.

L'enjeu de la requalification de la RN2

Au regard des dimensions environnementales considérées dans le cadre l'action 3.1. du PRSE3, le quartier se distingue d'une part par une faible offre en espaces verts de proximité (0,6 m² par habitant contre 2,1 en moyenne communale), qu'il faut toutefois nuancer par la présence de plusieurs petits squares non-comptabilisés et d'un réseau continu de cheminements piétonniers calmes et végétalisés, d'autre part par la plus forte densité de sols potentiellement pollués (20 % de la superficie du quartier, contre 6 % pour la commune), avec principalement le site du Fort d'Aubervilliers, à l'est de la RN2 et, dans une moindre mesure, le site de l'ancienne fonderie Friset actuellement à l'état de friche, au sud de la cité de la Maladrerie, et l'ancienne station-service sur la RN2.

Par ailleurs, même si les parts de la population concernée par un dépassement des valeurs réglementaires en matière de bruit et de pollution de l'air sont inférieures aux moyennes communales (2,5 % contre 3,9 % pour le bruit, 12,1 % contre 14,3 % pour la pollution de l'air), ces pollutions et nuisances se concentrent nettement aux abords de la RN2 et de son trafic quotidien de quelque 35 000 voitures particulières et 3 000 poids-lourds. La requalification attendue de cette artère constitue un enjeu non seulement pour la réduction de l'exposition au bruit et à la pollution de l'air de la population actuelle et de la population future mais aussi, plus généralement, pour la vie quotidienne l'ensemble du quartier (accès aux espaces verts situés à l'est de la RN2, accès aux équipements et services situés à l'ouest).

La requalification de la RN2 constitue un enjeu fort de réduction des expositions à la pollution de l'air et au bruit dans un quartier amené à se densifier

Le quartier Paul Bert



Situé dans l'est de la commune, entre l'avenue Jean Jaurès (RN2) et l'avenue de la République, le quartier Paul Bert accueille en 2015 une population de 12 598 habitants (15 % de la population communale) sur une superficie de 68,6 hectares (12 % de la superficie communale). Il présente ainsi une densité de population et d'habitat légèrement plus forte que celle de la commune (184 contre 145 habitants par hectare, 70 contre 57 logements par hectare).



Vue de la rue Paul Bert vers l'ouest, avec sur la gauche des immeubles d'habitations entrecoupés d'un petit jardin et d'une friche industrielle, et sur la droite les courts de tennis municipaux puis une enfilade d'écoles maternelles et élémentaires.

Un profil urbain représentatif

Le quartier est caractérisé par une grande diversité de tissus urbains, assez représentative de celle observée à l'échelle de l'ensemble de la commune : des avenues et rues faubouriennes (immeubles de deux à six étages), quelques rues pavillonnaires, plusieurs grandes emprises industrielles dont certaines actuellement à l'état de friches, de nombreuses cités d'habitat social de taille petite ou moyenne (immeubles principalement en plots, mais avec quelques tours et grandes barres), quelques équipements scolaires, sportifs ou sanitaires de taille moyenne, un net déficit en espaces verts et, à l'exception de l'avenue de la République, en arbres d'alignement.

La part de logements collectifs dans le parc de logements en 2015 est très proche de celle de la commune (92 % contre 90 %), dont tous les quartiers présentent des parts élevées variant de 77 à 97 %.

La répartition du parc de logements, ou plus précisément de résidences principales en 2015 (qui représentent 94 % des logements du quartier), par période de construction est très proche de celle de la commune : 13 % avant 1946 (comme dans la commune), 44 % entre 1946 et 1970 (contre 43 %), 32 % entre 1971 et 2005 (contre 34 %) et 11 % après 2005 (contre 10 % pour la commune).

Par ailleurs, les perspectives de construction de logements à l'horizon 2025 permettent d'escompter un accroissement de la population entre 2015 et 2025 légèrement moindre que celui de la commune (+19 % contre +24 %). Cet accroissement escompté de la population du quartier porte exclusivement sur la période 2015-2020, alors que dans l'ensemble de la commune il est mieux réparti entre les périodes 2015-2020 et 2020-2025.

Une carence forte en espaces verts

Par rapport à l'ensemble de la commune, le quartier Paul Bert présente, au regard des cartes de dépassement mises à jour dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3, une exposition similaire au bruit (4,0 % contre 7,6 % en superficie, mais 4,6 % contre 3,9 % en population) et légèrement moindre à la pollution de l'air (10,7 % contre 11,7 % en superficie, et surtout 8,2 % contre 14,3 % en population).

La différence avec l'ensemble de la commune est plus nette quand on considère les cinq pollutions et nuisances envisagées pour définir les points noirs environnementaux dans le cadre du PRSE2 et mises à jour dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3 : la part cumulée des superficies concernées par ces pollutions et nuisances est alors de 16 % dans le quartier contre 49 % dans la commune (au lieu de 15 % et 19 % quand on considère seulement le bruit et la pollution de l'air).

En revanche, au regard des nouvelles dimensions envisagées dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3, le quartier présente une situation plus défavorable que celle de l'ensemble de la commune : la part de la superficie du quartier concernée par un aléa « fort » d'îlot de chaleur urbain nocturne est de 22 % contre 18 % pour la commune et même de 80 % contre 62 % pour un aléa « moyen ou fort ».

Plus encore, l'offre en espaces verts de proximité ouverts au public est encore plus limitée dans le quartier Paul Bert que dans l'ensemble de la commune (0,6 m² par habitant en 2015 contre 2,1). En outre, au regard des perspectives d'évolution respectives de la population et de l'offre en espaces verts de proximité, le quartier est l'un des seuls où la situation devrait se dégrader à l'horizon 2025, pour passer à 0,5 m² par habitant en 2015 contre 3,4 dans l'ensemble de la commune.

L'aménagement du Fort d'Aubervilliers et la pacification du trafic sur l'avenue Jean Jaurès (RN 2) qui le sépare du quartier Paul Bert devrait compléter l'offre en espaces verts (même si l'on ne peut pas vraiment parler d'espaces verts de proximité) mais ne devrait pas réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Une population moins isolée, plus ancrée, mais pas plus aisée

Le quartier présente, avec notamment la même proportion de jeunes enfants (5 ans et moins) et de personnes âgées (65 ans et plus), une structure de la population par âge en 2015 assez proche de celle de la commune et du territoire, qui se distinguent fortement du département et plus en encore de la région par la jeunesse de leur population.

Les ménages sont en moyenne légèrement moins « isolés » que ceux de l'ensemble de la commune, tant au regard de la part de ménages d'une seule personne que de la part de familles monoparentales. En outre, malgré une part légèrement plus importante de population étrangère (39 % contre 37 % en 2015), ils sont en moyenne légèrement plus « ancrés » que ceux de la commune, au regard de l'ancienneté moyenne des ménages dans le logement (4,6 contre 4,4 ans en 2015).

Cet ancrage légèrement plus fort peut s'expliquer par une part plus importante (la plus importante de la commune) de ménages propriétaires de leur logement (31 % contre 22 % en 2015 dans l'ensemble de la commune). Le quartier Paul Bert fait partie des quartiers (avec Villette / Quatre Chemins, Centre-ville et Landy / Plaine / Marcreux / Pressensé) où la part de ménages locataires du parc privé est supérieure à la moyenne communale (44 % contre 41 %) et la part de ménages locataires du parc social inférieure à la moyenne communale (23 % contre 33 %). La part plus importante de ménages propriétaires de leur

Le quartier Paul Bert se distingue particulièrement par son manque d'espaces verts et la prégnance d'un aléas fort à l'îlot de chaleur urbain

logements, ainsi que la part légèrement plus faible de personnes sans diplôme ou seulement titulaires du diplôme national du brevet ou de ses équivalents en 2015 (47 % contre 50 % dans l'ensemble de la commune), n'empêche pas le quartier Paul Bert de présenter un revenu déclaré médian légèrement plus faible que celui de la commune (10 396 euros par an par ménage contre 10 652) et un taux de chômage légèrement plus élevé, surtout parmi les jeunes (18 % contre 15 %).

Le quartier Villette / Quatre Chemins

403

HABITANTS
PAR HECTARE

43%

DE PERSONNES EXPOSEES
A LA POLLUTION DE L'AIR

0,5 m²

D'ESPACES VERTS PAR
HABITANT

Le quartier Villette / Quatre chemins est situé dans le sud-est de la commune d'Aubervilliers, en limite de Paris, dans l'éventail qui s'ouvre entre le boulevard Félix Faure et l'avenue Jean Jaurès (RN2) depuis la grande place circulaire Auguste Baron. Cette place, coincée entre le boulevard périphérique de Paris et la tour La Villette (2^e plus haute tour de Seine-Saint-Denis, avec ses 35 étages et 1 225 m de haut, après la tour Pleyel de Saint-Denis), marque l'entrée de la commune.



Avec une population de 11 720 habitants en 2015 (14 % de la population communale) qui en fait le troisième quartier le plus peuplé de la commune, pour une superficie de seulement 29,1 hectares (5 % de la superficie communale), soit le deuxième plus petit quartier de la commune, le quartier Villette/Quatre chemins est de loin le plus dense de la commune, avec une densité trois fois plus forte que la moyenne communale (403 contre 145 habitants par hectare, 181 contre 57 logements par hectare).



Le carrefour et la station de métro « Quatre chemins », avec au centre de l'immeuble emblématique du 111 avenue de la République (52 logements, 500 m² de commerces et bureaux), construit à la place d'une courée de petits immeubles insalubres dans le cadre du projet de rénovation urbaine (PRU) Villette / Quatre chemins.

Un profil urbain dual

Le quartier est marqué, d'une part, par la présence d'un vaste ensemble d'habitat social (21 tours totalisant 1 200 logements) construit entre 1964 et 1977 sur deux dalles séparées par la bien nommée rue des Cités, une des voies qui quadrille ce quartier autrefois principalement industriel, et dominée par la tour La Villette qui fait partie de la même opération. Cet ensemble fait l'objet depuis 2014 d'un important projet de rénovation urbaine dans le cadre d'une convention entre la commune d'Aubervilliers et l'ANRU.

Le quartier est marqué, d'autre part, par le tissu urbain encore très composite des abords du carrefour des Quatre chemins (entre l'avenue de la République et l'avenue Jean Jaurès, à cheval entre Aubervilliers et Pantin), qui mêle petits immeubles, anciennes usines aujourd'hui souvent réutilisées par des entrepreneurs chinois comme entrepôts pour le commerce en gros d'articles textiles et de maroquinerie, mais aussi nombreux équipements scolaires ou sanitaires.

Enfin, l'ensemble du quartier connaît depuis une dizaine d'années un mouvement important de renouvellement urbain, par lequel d'anciens petits immeubles (hôtels meublés, garages...) et d'anciennes usines font massivement place à des programmes de logements. Ce quartier pionnier du renouvellement urbain (avec de nombreux logements livrés entre 2015 et 2020 notamment dans la rue Avry, la rue Henri Barbusse et la rue des Cités) devrait toutefois jouer un rôle nettement moindre dans l'accroissement de la population de la commune entre 2020 et 2025 qu'entre 2010 et 2020, avec la montée en puissance des quartiers du Landy et bientôt de la Maladrerie (Fort d'Aubervilliers).

Sans grande surprise, le quartier Villette / Quatre chemins présente en 2015 la deuxième plus forte part de logements collectifs (93,5 % contre 90 % en moyenne communale), et la troisième plus faible part de ménages propriétaires-occupants (15,9 % contre 22,0 %). Parmi les locataires, ceux du parc privé (la moitié du parc total de logements) sont nettement plus nombreux que ceux du parc HLM (le tiers du parc total de logements).



Au cœur de la cité « Villette ».

Un environnement fortement dégradé

Le quartier Villette / Quatre chemins présente, au regard des cartes de dépassement mises à jour dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3, la plus forte exposition à la pollution de l'air (45 % contre 12 % en superficie, 43 % contre 14 % en population) et au bruit (13,0 % contre 7,6 % en superficie pour la commune d'Aubervilliers, 7,2 % contre 3,9 % en population).

Toutefois, à la différence de la majorité des quartiers d'Aubervilliers, il n'est directement concerné par aucune des trois autres pollutions et nuisances envisagées pour définir les points noirs environnementaux dans le cadre du PRSE2 et mises à jour dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3.

En revanche, au regard des nouvelles dimensions envisagées dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3, l'environnement du quartier apparaît d'autant plus dégradé : la part de la superficie du quartier concernée par un aléa « fort » d'îlot de chaleur urbain nocturne est de 53 % contre 18 % pour la commune et même de 85 % contre 62 % pour un aléa « moyen ou fort ». À cela s'ajoute une part non-négligeable (42 % contre 43 % pour la commune) de résidences principales construites entre 1946 et 1970, c'est-à-dire dans l'immédiat après-guerre, avant la première réglementation thermique de 1975, et donc susceptibles de constituer, au regard des matériaux et des modes constructifs utilisés, des « passoires thermiques » accroissant notamment l'exposition aux épisodes caniculaires.

Plus encore, l'offre en espaces verts de proximité ouverts au public est encore plus limitée dans le quartier Villette / Quatre chemins que dans l'ensemble de la commune (0,5 m² par habitant en 2015 contre 2,1). Au regard des perspectives d'évolution respectives de la population et de l'offre en espaces verts de proximité, la superficie d'espaces verts par habitant devrait s'accroître entre 2015 et 2025 (passant de 0,5 à 1,0 m² par habitant) parallèlement à celle de la commune (passant de 2,1 à 3,4 m² par habitant), l'une et l'autre restant toujours nettement inférieures à la recommandation de l'OMS de 10 m² par habitant.

Une population certes un peu moins sensible, mais particulièrement vulnérable

Certes, la part de populations considérées comme particulièrement sensibles aux pollutions et nuisances (en l'occurrence pollution de l'air, bruit et îlot de chaleur urbain) est légèrement plus faible dans le quartier Villette / Quatre chemins que dans tous les autres quartiers de la commune : la part des moins de 6 ans et des plus de 64 ans dans la population totale y est de 16,7 % contre 19,7 % dans l'ensemble de la commune, le quartier présentant à la fois la troisième plus faible part de moins de 6 ans et la deuxième plus faible part de plus de 64 ans, au profit des jeunes adultes de 15 à 24 ans et des adultes en âge de travailler de 25 à 64 ans.

Mais les niveaux d'exposition aux pollutions et nuisances y sont très élevés et, en outre, plusieurs caractéristiques socio-économiques de la population du quartier interrogent sa « capacité à faire face » aux risques sanitaires liés notamment à l'environnement : le quartier présente en effet tout à la fois la plus forte part d'étrangers (47,0 % contre 37,2 % en moyenne communale), de ménages d'une seule personne (37,4 % contre 31,2 %), de personnes sans diplôme (56,6 % contre 49,9 %) et de chômeurs (27,9 % de la population active contre 24,0 %) de tous les quartiers d'Aubervilliers.

Le quartier Villette Quatre Chemins est particulièrement touché par le bruit et la pollution de l'air. À cela s'ajoutent une faible offre en espaces verts ainsi que des caractéristiques d'urbanisme propices à l'îlot de chaleur urbain exacerbées par un bâti aux faibles performances thermiques

Le quartier Firmin Gémier / Sadi Carnot

Le quartier Firmin Gémier / Sadi Carnot s'étend sur 53 hectares à l'est du canal Saint-Denis jusqu'à l'avenue de la République, entre le quartier Villette / Quatre chemins au sud et le quartier Centre-ville au nord.

Relativement préservé des pollutions et nuisances, le quartier Firmin Gémier Sadi Carnot souffre de coupures urbaines et d'une faible accessibilité aux espaces verts

En rassemblant 9,0 % de la population sur 9,2 % de la superficie de la commune en 2015, il présente une densité égale à la moyenne communale (142 contre 145 habitants par hectare, 57 logements par hectare comme la commune), un profil socio-démographique proche de la moyenne communale qui n'appelle pas ici de développement particulier, et une diversité de fonctions urbaines représentative de celle d'Aubervilliers.

Mais, à la différence de ce qui peut être observé dans les quartiers voisins Paul Bert et Centre-ville, ces fonctions sont éclatées entre d'assez vastes îlots souvent monofonctionnels entre lesquels le dialogue semble trop difficile pour espérer « faire quartier » : l'intimidante cité pyramidale Lénine ou « Potemkine », le vaste complexe sportif André Karman, l'infranchissable bande d'entrepôts entre la rue Félix Faure et le canal Saint-Denis, les grands ensembles résidentiels sur dalle enherbée de la rue de la Commune de Paris (Auchan) ou de la rue des Écoles, le large faisceau ferré des entrepôts RATP de la Villette...

À l'enclavement de ces assez vastes îlots s'ajoutent l'éloignement des stations de métro, le manque – durable au regard des projets connus – d'espaces verts de proximité et la difficulté d'accès au canal, qui semblent constituer autant de freins à la pratique de la marche à pied, dans un quartier pourtant relativement préservé du trafic routier de transit (sauf le long du boulevard Félix Faure) et donc de la pollution de l'air et du bruit routier.

Le quartier Landy / Plaine / Marcreux / Pressensé



Le quartier Landy / Plaine / Marcreux / Pressensé s'étend sur 181 hectares dans la partie ouest de la commune d'Aubervilliers, pour deux-tiers à l'ouest du canal Saint-Denis et pour un tiers à l'est.

Le quartier est de loin le plus étendu de la commune (deux fois plus grand que le deuxième plus grand, le quartier Centre-ville) mais, en ne rassemblant en 2015 que 12,4 % de la population sur 31,3 % de la superficie communale, c'est aussi de loin le moins dense en population (57 habitants par hectare contre 125 pour le deuxième quartier le moins dense, Maladrerie / Émile Dubois).

Avec des perspectives très fortes d'évolution de la population (+60 % entre 2015 et 2025, contre « seulement » +24 % en moyenne communale), la vocation résidentielle du quartier devra mieux se conjuguer à sa vocation économique aujourd'hui dominante (avec notamment de grandes entreprises comme Véolia, Saint-Gobain, la RATP, les ateliers Chanel, le centre commercial Le Millénaire, les grossistes chinois, mais aussi de grandes administrations comme l'ARS ou la DIRECCTE).

Un profil urbain atypique

À l'ouest du canal Saint-Denis et jusqu'à la Seine s'étend, à cheval sur les communes d'Aubervilliers, de Saint-Denis et de Saint-Ouen, une vaste plaine autrefois agricole qui s'est rapidement industrialisée dans la seconde partie du XIX^e siècle, avec la deuxième révolution industrielle : la plaine Saint-Denis, vaste nappe continue d'usines et d'entrepôts seulement ponctuée de quelques cafés et hôtels meublés et plus occasionnellement, comme aux abords de la rue du Landy à Aubervilliers, de petites grappes d'impasses desservant de petits immeubles et surtout de modestes bicoques.

Depuis le début du milieu des années 1980, la plaine Saint-Denis a connu un important renouvellement urbain, principalement sous la forme de zones d'aménagement concertées (ZAC) le plus souvent mixtes habitat-activités (studios de télévisions, immeubles de bureaux mais encore entrepôts et, depuis le début des années 2000, datacenters) et sous l'égide du syndicat intercommunal Plaine Renaissance créé en 1985, puis de la société d'économie mixte Plaine développement créée en 1991 et devenue depuis Plaine Commune développement.

Dans la partie albertivillarienne de la plaine Saint-Denis, le renouvellement urbain toujours à l'œuvre connaît une grande diversité de formes, au risque peut-être de produire à l'échelle de ce grand quartier un « urbanisme de plaques ». On trouve ainsi, du sud au nord : protocole d'aménagement pour le vaste parc tertiaire des Portes de Paris (anciens Entrepôts et magasins généraux de Paris, géré depuis 2002 par le groupe immobilier Icade, filiale de la Caisse des dépôts et consignations), ZAC Canal / Porte d'Aubervilliers, convention de partenariat public privé (PPP) pour le campus Condorcet, secteur d'étude Ouest-Canal, opération privée de requalification par Saint-Gobain de son ancienne usine en un centre de recherche transversal sur l'habitat de demain, concession d'aménagement pour l'ancienne usine Olivetti, ZAC du Landy (en lien avec la convention publique de renouvellement urbain Cristino Garcia) et ZAC Paul Lafargue.



La ZAC du Landy, au nord du quartier, vue depuis la passerelle de la Fraternité qui enjambe le canal Saint-Denis depuis l'an 2000. Pour ouvrir le quartier sur le canal, une percée a été créée dans l'axe de la passerelle au travers de l'imposant immeuble Rosa-Luxemburg ou « barre Albinet » – une barre de logements de plus de 140 m de long, blanche et ocre sur la droite de la photo, construite à la fin des années 1920 pour contribuer à la résorption de l'habitat insalubre de ce qu'on appelait déjà la « Petite Espagne ». On aperçoit, par cette percée, le nouveau square Roser, plus loin le nouveau groupe scolaire intercommunal Maria Casarès avec son bardage de bois sombre, et tout au fond le toit anthracite du bâtiment de la caisse primaire d'assurance maladie de Seine-Saint-Denis.

Outre une partie de la plaine Saint-Denis, le quartier comprend aussi, à l'est du canal, le secteur Marcreux, où l'industrie est venue plus tardivement se mêler à l'habitat et qui fait l'objet d'un important renouvellement urbain au travers des ZAC Marcreux et désormais Port / Chemin vert, et le secteur Pressensé, essentiellement résidentiel, coïncé tout au nord de la commune entre l'autoroute A86 et la cité dionysienne des Francs-Moisins.

Le défi d'un quartier agréable à vivre

Un quartier peu favorisé en matière de cumul de nuisances et pollutions mais un quartier en pleine mutation : une offre en espace vert améliorée et des opportunités à saisir en matière d'orientation des projets d'aménagement pour concilier les enjeux environnementaux

Le quartier Landy / Plaine / Marcreux / Pressensé présente, au regard des cartes de dépassement mises à jour dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3, une exposition au bruit et à la pollution de l'air légèrement supérieure à la moyenne communale. Cette exposition est particulièrement sensible le long des quais du canal Saint-Denis (RD24) et surtout au niveau de ses franchissements routiers : rue du Landy (plus de 15 000 véhicules par jour), avenue Francis de Pressensé (plus de 20 000) et autoroute A86, où le bruit est toutefois atténué par des murs anti-bruit.

Pour ce qui est des trois autres pollutions et nuisances envisagées pour définir les points noirs environnementaux dans le cadre du PRSE2 et mises à jour dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3 (pollution des sols, pollution de l'eau distribuée, pollution industrielle chronique), le quartier rassemble près de la moitié de la superficie communale de sols potentiellement pollués, mais ceux-ci, assez disséminés, ne couvrent « que » 8,7 % de la superficie du quartier, alors que les zones-tampons de 500 mètres prises en compte autour de deux sites relevant de la directive européenne sur les émissions industrielles (l'entreprise de vidange et curage Suez Cuv'Éclair – voir quartier Centre-ville – et le data center Equinix Paris 6 implanté depuis 2010 au centre du quartier) en couvrent 46,4 %.

Pour ce qui est des nouvelles dimensions envisagées dans le cadre de l'action 3.1. du PRSE3 (carence en espaces verts, effet d'îlot de chaleur urbain, environnement défavorable à la marche à pied), l'offre du quartier en espaces verts de proximité est proche de la moyenne communale (2,3 m² par habitant contre 2,1), encore loin des

recommandations de l'OMS de 10 m² par habitant. Toutefois, malgré des perspectives d'accroissement de la population très élevées (+60 % entre 2015 et 2025), les perspectives de création de nouveaux espaces verts sont telles (+204 %, soit une multiplication par trois) que l'offre par habitant devrait presque doubler sur la période, pour atteindre 4,4 m² par habitant en 2025.

Cette offre supplémentaire pourra contribuer à limiter l'aléa d'effet d'îlot de chaleur urbain, qui est aujourd'hui proche de la moyenne communale, et encourager la pratique de la marche à pied. Mais la « marchabilité » du futur quartier dépendra surtout de la capacité des acteurs du renouvellement urbain à proposer un maillage de petits équipements, commerces et services à l'interface de grands îlots souvent monofonctionnels, mais aussi à maintenir, notamment face aux enjeux de sécurité des personnes et des biens, la perméabilité piétonnière de ces « macro-lots » qu'on voit partout, même à Boulogne-Billancourt ou Issy-les-Moulineaux, si prompts à se refermer sur eux-mêmes.

3 | ENGAGEMENTS ET OPPORTUNITÉS D'AGIR

Cette partie présente les actions déjà engagées par la collectivité et les leviers d'actions mobilisables et à renforcer. Dès 1985, Aubervilliers, avec certaines communes limitrophes, est pionnière de l'intégration intercommunale, pour faire face à la crise de la désindustrialisation et créer les conditions d'accueil de grands projets. Ainsi les opportunités d'agir s'inscrivent aussi dans une dynamique intercommunale. La liste des documents de référence de Plaine Commune est présentée ci-dessous.

Les opportunités d'agir s'inscrivent aussi dans une dynamique intercommunale

Carte 10. Liste des documents de référence de Plaine Commune

2013 CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	2013 AGENDA 21 COMMUNAUTAIRE	2007 SCHÉMA COHÉRENCE TERRITORIALE				
2010 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	2011 Charte Qualité Constructions Neuves	2014 PLAN STRATÉGIQUE FONCIER	2013 RÉFÉRENTIEL D'AMÉNAGEMENT SOUTENABLE	2007 CONTRAT TERRITORIAL RÉNOVATION URBAINE	2011 CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE	2014 CONTRAT UNIQUE
2008 PLAN LOCAL DÉPLACEMENTS	2012 PLAN COMMUNAUTAIRE STATIONNEMENT	2013 PLAN PRÉVENTION DÉCHETS	2012 RÈGLEMENT COMMUNAUTAIRE COLLECTE	2011 PLAN COMMUNAUTAIRE ESPACES VERTS	2014 SCHÉMA DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS ET DES DÉPLACEMENTS	
2010 PLAN ACCESSIBILITÉ VOIRIE & ESPACES PUBLICS	2008 PLAN COMMUNAUTAIRE PROPRETÉ	2014 PLAN COMMUNAUTAIRE GESTION ARBRES	2014 SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	2015 ZONAGE ASSAINISSEMENT	2012 GUIDE AMÉNAGEMENT ESPACES PUBLICS	
2010 PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL	2014 PLAN PRÉVENTION BRUIT ENVIRONNEMENT	2007 PLAN COMMUNAUTAIRE ENVIRONNEMENT				
2004 CHARTRE DE LA LECTURE PUBLIQUE						
2012 SCHÉMA TOURISTIQUE COMMUNAUTAIRE	2011 SCHÉMA DIRECTEUR DES IMPLANTATIONS PORTUAIRES	2003 SCHÉMA DE COHÉRENCE COMMERCIALE	2004 SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT HÔTELIER	2011 Convention équilibre Habitat - Activités	2013 Charte qualité construction neuve de bureaux	

Source : Projet de territoire. Plaine Commune, 2014

3.1 Planification et opportunités d'aménagements

3.1.1 Requalification de l'habitat

En 2015, 23 % du parc privé est qualifié de potentiellement indigne¹ (PPPI), ce qui est très supérieur aux moyennes départementale (8 %) et régionale (4 %). Ces logements potentiellement indignes sont très majoritairement occupés par des locataires, 82 % à Aubervilliers, et concernent majoritairement l'habitat collectif (81 %).

Les indicateurs les plus récents permettent d'identifier des problématiques de gestion et d'endettement des copropriétés à partir d'un croisement de données relatives à la qualité du bâti, au positionnement des immeubles sur le marché immobilier et aux revenus des ménages occupants. Un des exemples est la copropriété des Joyeux dans le quartier Maladrerie / Émile Dubois, une copropriété dégradée potentiellement en difficulté qui sera réhabilitée dans le cadre des projets du renouvellement urbain.

Les opérations de restructuration du parc social mises en œuvre, sous l'égide des documents-cadres de la Politique de la Ville, de l'État et de ses partenaires, via l'ANRU, dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires (QPV), en partenariat avec les bailleurs, visent à améliorer et restructurer le parc de logements sociaux.

À Aubervilliers, un **Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés** (PNRQAD) se développe sur plusieurs îlots opérationnels compris principalement dans la ZAC Moutier au centre-ville et dans l'opération d'aménagement du Marcreux. Le projet, dont l'achèvement est attendu en 2020, prévoit la démolition/reconstruction de 181 logements et la construction à terme de 375 logements dont 40 % de logements sociaux et 15 % de logements en accession maîtrisée.

Le **Nouveau programme de rénovation urbaine** (NPRU), élaboré en 2018 et qui sera signé en 2020, propose une nouvelle vague massive de réhabilitation et restructuration du parc social, et de diversification du parc de logements dans les QPV pour les dix prochaines années :

- Quartier Villette / Quatre chemins : dans sa partie albertillarienne, le projet vise à améliorer l'accessibilité aux transports en commun et redéfinir le maillage viaire ; poursuivre le repérage et le traitement de l'habitat privé dégradé ; définir une politique progressive et ciblée, de redéploiement et la requalification des activités économiques et commerciales ; accompagner les copropriétaires de la dalle Villette et la démolition d'un immeuble.
- Quartier Maladrerie / Émile Dubois : le projet urbain vise à créer un maillage urbain permettant une porosité entre le quartier et les futurs projets du Fort d'Aubervilliers et de la gare de la ligne 15 ; garantir une programmation cohérente et complémentaire avec celle du Fort d'Aubervilliers ; requalifier le parc de logement social et diversifier l'offre de logements ; lutter contre l'habitat indigne ; faire diminuer l'insécurité dans le quartier et améliorer les problématiques de gestion ; requalifier et développer l'offre commerciale et d'activités ; répondre aux besoins en équipements, activités, services et emplois.

¹ Le Parc privé potentiellement indigne (PPPI est une donnée constituée à partir du fichier FILOCOM) prenant en compte le nombre de résidences principales privées :

- de catégorie 6 (classement cadastral « ordinaire ») occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 70% du seuil de pauvreté,

- de catégories 7 et 8 (classement cadastral « médiocre et très médiocre ») occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 150% du seuil de pauvreté.

Il s'agit d'un indicateur de fragilité du parc privé et de ses occupants, et de présomption de logement indigne qui doit être vérifié par une enquête de terrain.

Les opérations de restructuration du parc social visent à améliorer et restructurer le parc de logements sociaux. Plusieurs quartiers d'Aubervilliers vont en bénéficier

3.1.2 Opérations d'aménagement

Créée en 2003, la Zac Canal Porte d'Aubervilliers vise à requalifier les espaces publics de cette entrée de ville et ainsi favoriser les liaisons territoriales et développer une continuité urbaine. L'enjeu est également de favoriser la création d'emploi et de répondre à un besoin de meilleure offre commerciale. Pour atteindre ces objectifs, la Zac déploie plus de 320 000 m² avec une programmation mixte : logements, logements étudiants, activités, commerces et bureaux, sur 17,4 hectares. Le développement de la Zac vient, comme pour la Zac Nozal Front Populaire, se greffer sur les axes de transports de la ligne 12 du métro et du T8.

La Zac Nozal Front Populaire, créée en 2010, a pour objectif d'assurer la mutation économique et urbaine de l'ancien secteur industriel de la Plaine. Elle permet la reconquête des espaces publics et la création d'un maillage viaire. La programmation est mixte et regroupe activités, programmes tertiaires et logements et est appuyée par l'arrivée de la ligne 12 du métro en son cœur. Plus de 300 000 m² de logements, 300 000 m² pour des bureaux et environ 6 000 m² de commerces et d'équipements seront réalisés à horizon 2025. Plus de 640 000 m² seront construits autour de la station Front Populaire de la ligne 12 du métro et du futur prolongement du T8 reliant les gares Rosa Parks, La Plaine Stade de France jusqu'à la porte de Paris.

De plus il est prévu la création d'un pôle universitaire dédié aux sciences sociales et humaines à l'envergure européenne : le Campus Condorcet réunissant plus de 12 000 enseignants et chercheurs participe à la rénovation urbaine ainsi qu'à la dynamique de la vie culturelle.

Le centre-ville d'Aubervilliers, caractérisé par l'hétérogénéité des tissus qui le composent, est en forte mutation. De nombreux projets de construction y sont engagés, et on y observe des phénomènes de densification ponctuelle, sous la pression foncière de Paris. L'arrivée de la ligne 12 du métro, puis de la ligne 15 du Grand Paris Express, va renforcer son attractivité. Les continuités urbaines à établir entre le centre-ville, le canal et le campus Condorcet d'une part et le Fort d'Aubervilliers d'autre part sont constitutives du projet global de requalification.

Créée en octobre 2016, la ZAC Port Chemin Vert à Aubervilliers a pour but de mener à bien l'aménagement d'un quartier de 600 logements avec équipements publics et commerces sur ce site de près de 5 hectares composé de friches industrielles. Son accessibilité actuelle (A86, RER B) et future (prolongement de la ligne 12 du métro, ligne 15 du Grand Paris Express) ainsi que son armature paysagère (canal Saint-Denis, parc Eli-Lotar) en font un site propice au développement d'un quartier de grande qualité urbaine, architecturale et paysagère. Le projet s'appuiera sur la proximité avec le centre-ville d'Aubervilliers et sur un lien fort à retrouver avec le canal Saint-Denis situé plus à l'ouest. Le programme prévoit la réalisation d'environ 600 logements familiaux, un groupe scolaire de 24 classes (livré), une salle d'évolution, une mosquée, des commerces et d'activités, et 2,2 hectares d'espaces publics.

La préparation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP 2024) constitue une opportunité pour l'aménagement du canal.

3.1.3 Mobilité et transport

Longtemps dédié à l'activité industrielle, le territoire est marqué par la présence d'un réseau dense d'infrastructures routières, ferroviaires, fluviales qui s'est développé à partir de la fin du XIX^e siècle et a puissamment contribué à l'essor économique du territoire. Il continue à lui assurer une bonne accessibilité générale à l'échelle métropolitaine. Ces infrastructures routières et autoroutières majeures assurent ainsi une forte accessibilité au territoire mais sont aussi sources de fortes nuisances pour celui-ci tant par les coupures urbaines qui limitent la porosité du territoire que par la pollution atmosphérique et le bruit, sources de nuisances pour les populations.

Plusieurs opérations d'aménagement engageant plusieurs quartiers d'Aubervilliers dans de fortes mutations et généreront une offre accrue de logements

Les coupures urbaines
générées par les
infrastructures de transports
pénalisent les liaisons entre
les quartiers

Les coupures urbaines générées par les infrastructures de transports (routier, ferroviaire), ainsi que les grands îlots fonctionnels des zones d'activité pénalisent les liaisons entre les quartiers. C'est particulièrement problématique pour les piétons et les cyclistes qui cherchent à éviter les détours et sont plus vulnérables sur les axes routiers fortement circulés.

Le réseau local à caractère routier prédomine dans la figure des espaces publics, au détriment d'une qualité urbaine adaptée à la vie locale, aux mobilités alternatives et à une bonne continuité de la trame paysagère. Les réseaux existants, notamment les voiries, doivent donc être repensés pour accompagner l'évolution rapide des mobilités et les mutations urbaines d'un territoire dense.

* Le Plan local de déplacements

Aubervilliers a approuvé en 2015 avec les autres villes de Plaine Commune le **Plan local de déplacements** (PLD) révisé et renforcé sur les déplacements actifs, notamment la marche. Le PLD porte une politique d'éco-mobilité pour plus d'équité sociale, d'efficacité des déplacements, de qualité de vie et d'attractivité. Avec l'ambition de réduire les déplacements en véhicules individuels motorisés en dix ans.

* Transports en commun

Aubervilliers est desservie par un réseau de bus relativement structurant qui offre une desserte fine ainsi que par la ligne 7 (Aubervilliers - Pantin - Quatre-Chemins, Fort d'Aubervilliers) et la ligne 12 (Front populaire) du métro et par le RER B (La Courneuve - Aubervilliers). Cette offre va être complétée par le prolongement de la ligne 12 du métro, puis de la ligne 15 du Grand Paris Express.

* Des conditions de marche à améliorer

La marche est le premier mode de déplacement. Plus de deux-tiers des déplacements internes au territoire sont effectués à pied. On se déplace à pied d'abord pour aller à l'école, à la gare, au marché... La marche est le mode de la proximité. L'étude de la « marchabilité » du territoire, entendue ici comme son aptitude à offrir au piéton des conditions de déplacement efficaces, confortables et sûres, menée à Plaine Commune met en évidence des zones déjà adaptées à la marche, mais fragmentées par les coupures, ainsi que la présence d'axes directs et lisibles, mais peu agréables. Le territoire reste trop souvent peu propice à la marche, en raison :

- des nombreuses coupures urbaines (Seine, canal, autoroutes, voies ferrées, grandes emprises industrielles...), qui obligent le piéton à effectuer des détours ; d'un maillage moyen de 120 à 125 m entre les voies, contre 50 à 100 m recommandés pour faciliter la perméabilité piétonne par les villes travaillant sur le sujet (Bruxelles, Genève, Strasbourg) ;
- de la dégradation de certains espaces dédiés aux piétons : trottoirs non revêtus, abîmés, occupés par des véhicules, voire inexistantes ;
- de la non-accessibilité aux personnes à mobilité réduite de certains cheminements ;
- des niveaux de trafic routier, accidents, pollution atmosphérique et bruit ;
- d'un éclairage qui n'est pas toujours conçu pour le piéton et parfois défaillant ;
- de l'insécurité réelle ou ressentie dans certaines zones.

La marche est le premier
mode de déplacement alors
que le territoire reste trop
souvent peu propice

Favoriser la marche répond
à de multiples enjeux,
environnementaux, urbains,
d'équité sociale, de santé et
d'attractivité économique

Le **Plan marche** et le **Plan local des déplacements de Plaine Commune** mettent ainsi en exergue les réelles marges de progression de la marche à pied, compte-tenu de l'importance des déplacements de proximité et de la densité du territoire. Ils ciblent les déplacements courts, de moins d'un kilomètre, parcourables en moins de 15 minutes à pied. Favoriser la marche répond à de multiples enjeux, environnementaux, urbains, d'équité sociale, de santé et d'attractivité économique. La ville influence l'expérience du piéton, et inversement le piéton donne vie au territoire, anime l'espace public, contribue au dynamisme commercial. Les opérations d'aménagement permettent d'améliorer progressivement la « marchabilité » : extension des zones de circulation apaisée, élargissement et requalification de trottoirs, végétalisation, amélioration de l'ambiance diurne, nouvelles voies, etc.

♣ **Schéma directeur des itinéraires cyclables**

L'adoption par Plaine Commune en 2011 d'un **Plan vélo** témoigne d'une politique globale de prise en compte des besoins des cyclistes, en termes de confort et de sécurité des parcours, de stationnement, de services et d'information. Le Plan vélo se compose en particulier du **Schéma directeur des itinéraires cyclables** (SDIC), qui donne des priorités d'aménagement pour relier les villes et les pôles d'intérêt du territoire entre eux.

Cette mesure est appuyée par le conseil départemental qui a engagé en 2019 un plan sur cinq ans pour adapter l'ensemble des routes départementales aux déplacements à vélo.

♣ **Mise en place d'une zone à faibles émissions**

La première étape de mise en œuvre de la **zone à faible émission** (ZFE) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019. Il s'agit, en complément d'autres mesures, d'accélérer le remplacement des véhicules les plus polluants par des véhicules moins émetteurs de polluants et des véhicules dits propres (électrique, hybride, hydrogène, GNV), en l'accompagnant d'aides financières déjà en vigueur, tout particulièrement pour les ménages les plus modestes, les artisans et les petites entreprises (aides de l'État, de la Métropole du Grand Paris, de la Région Île-de-France et de la ville de Paris). La ZFE doit aussi être un accélérateur du développement des transports en commun et des mobilités actives.

Les bénéfices de la ZFE s'étendront bien au-delà de l'A86, mais aussi en termes de réduction des nuisances sonores, d'attractivité du territoire et d'amélioration de la qualité de vie.

La mise en œuvre graduelle de cette mesure va se poursuivre à partir de 2021 avec un renforcement du niveau d'interdiction selon un calendrier prévisionnel voté en conseil métropolitain (voir Figure 8).

Figure 8. Projet de calendrier progressif de mise en œuvre de la ZFE métropolitaine



Par ailleurs, dans ce contexte, Plaine Commune, lauréate de l'appel à projet ZFE 2019 de l'Ademe, s'est engagée à la réalisation dans le courant 2019-2020 d'une étude sociologique pour, dans un premier temps, mieux caractériser les habitants et professionnels possédant un véhicule très polluant et contraints à des déplacements dans la future ZFE métropolitaine. Dans un second temps, il s'agira de co-construire avec ces publics-cibles les mesures d'accompagnement les plus ajustées pour favoriser leur adaptation à la future ZFE (et au renforcement de la ZFE parisienne).

La zone à faibles émissions doit aussi être un accélérateur au développement des transports en commun et des mobilités actives

3.1.4 Plans d'aménagement et plans sectoriels

Projet d'aménagement et de développement durables et orientations

Le **projet d'aménagement et de développement durables** (PADD) (Plaine Commune, 2020a) adossé au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) affirme la nécessité d'agir pour l'amélioration de la qualité écologique du territoire, du cadre de vie et de la santé environnementale des populations, dans un territoire dont les qualités paysagères et environnementales sont insuffisantes et/ou inégalement réparties. Il s'agit également d'agir pour adapter le territoire au changement climatique tout en luttant localement contre les sources de son aggravation. Il prévoit par exemple en matière de préservation du bien-être des populations :

- d' « adapter les modalités d'aménagement et de construction dans les secteurs les plus touchés par les pollutions sonores et atmosphériques » : s'agissant des nouveaux développements urbains, l'objectif est de contribuer à la réduction de l'exposition des populations par des modalités d'aménagement et de construction adaptées. Cet objectif pourra se traduire par une réflexion sur la programmation et la forme urbaine adaptée à chaque situation, en particulier sur les terrains situés à proximité des autoroutes et du boulevard périphérique et dans le cas de constructions dédiées à des populations sensibles. Les aménagements à proximité des infrastructures devront également prendre en compte cette problématique, par exemple par un renforcement de la végétalisation le long des voies.
- de « préserver et créer des poches de tranquillité » : elles correspondent le plus souvent à des espaces verts ou espaces libres, des équipements sportifs, des cimetières mais également à des zones pavillonnaires ou des quartiers à l'ambiance sonore plus modérée. Elles contribuent au bien-être des populations et usagers. Dans un territoire où les inégalités sociales et environnementales sont prégnantes, les zones calmes peuvent aussi représenter de précieux espaces-supports de rencontres, de bien-être commun. L'objectif est donc de protéger et développer autant que possible ces zones calmes.

L'**orientation d'aménagement et de programmation** (OAP) Environnement et Santé (Plaine Commune, 2020b) a pour objectif de traduire les objectifs environnementaux définis par le PADD, et de renforcer l'opérationnalité des mesures visant à les mettre en œuvre. L'OAP Environnement et Santé est guidée par deux objectifs complémentaires :

- Protéger et renforcer les fonctions écologiques nécessaires à un territoire à la fois vivable et durable ;
- Assurer et améliorer la qualité de vie des habitants et usagers.

Plans de prévention du bruit dans l'environnement

La réalisation des **Plans de prévention du bruit dans l'environnement** (PPBE) par les autorités compétentes représente un outil réglementaire pour développer des politiques de lutte contre le bruit des transports avec l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités territoriales, aménageurs et gestionnaires d'infrastructure de transport (Plaine Commune, 2013). La méthode d'établissement des PPBE prévue par la Directive européenne 2002-49 se base sur la détermination des zones à enjeux, c'est-à-dire les zones les plus bruyantes et concentrant un nombre important de population mais aussi les zones calmes qu'il est nécessaire de préserver. L'approche de l'environnement sonore ambiant par le prisme des zones calmes amène une appréciation positive de l'environnement sonore ambiant moindre, vecteur de bien-être. Ce PPBE est emblématique de l'approche intersectorielle des politiques d'aménagement qu'ambitionne Plaine Commune (voir encadré ci-dessous).

Le PADD prévoit une réflexion sur la programmation et la forme urbaine adaptée aux terrains situés à proximité des autoroutes et du boulevard périphérique et dans le cas de constructions dédiées à des populations sensibles

Les zones calmes peuvent aussi représenter de précieux espaces-supports de rencontres et de bien-être commun

Le PPBE constitue une opportunité d'approche intersectorielle des politiques d'aménagement

Encadré 2 . Extrait du PPBE de Plaine Commune 2014-2018

« Alors que les orientations d'aménagement de l'agglomération parisienne engagent notre territoire dans un renforcement de l'intensité urbaine, il est plus que jamais essentiel de penser l'environnement sonore dans l'ensemble de nos politiques d'aménagement, afin de préserver, voire d'améliorer la qualité de vie de nos populations actuelles et futures, particulièrement exposées en milieu dense. Pour notre agglomération qui cumule inégalités sociales et environnementales, ce PPBE représente une réelle opportunité de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des services de l'agglomération, les partenaires, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre et de mettre en place les actions prioritaires pour réduire et prévenir l'exposition des habitants et usagers. »

Les cartes stratégiques de bruit mettent en évidence, à Aubervilliers, des nuisances importantes le long de la RD 30 (avenue Henri Barbusse, avenue Jean Mermoz). Le diagnostic, établi dans le cadre de l'élaboration du PPBE, a permis d'identifier des zones à enjeux, définies selon plusieurs critères au croisement de données urbaines et sonores tels que :

- les secteurs les plus critiques où la nuisance sonore est importante, notamment lorsque les seuils limites réglementaires sont dépassés de jour comme de nuit ;
- la densité du bâti ;
- la présence d'établissements sensibles.

Il s'agit ainsi du centre-ville (ex RN301).

Encadré 3 . Définition des zones calmes

Au sens de la transcription de la directive 2002/49 en droit français, peuvent être qualifiés de « zones calmes » des « espaces extérieurs remarquables par leur faible exposition au bruit, dans lesquels l'autorité qui établit le plan souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues ». Cette définition ne donne pas de cadre clair et précis quant à la définition et la préservation de ces espaces. Celles-ci sont laissées à l'appréciation des autorités compétentes.

Définir les zones calmes n'est pas chose aisée. Se contenter du seul critère sonore et définir des seuils au-dessous desquels un espace est une zone calme apparaît réducteur alors que la prise en compte des usages et de la perception globale du lieu par les individus qui le pratiquent est essentielle, notamment pour mieux définir, et mieux protéger ces espaces dans des tissus urbains denses. Un référentiel national pour la définition et la création des zones calmes¹ a été commandé par le ministère de l'Environnement et du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEDDAT) et publié en 2008, pour aider les autorités compétentes à mieux cadrer la notion et les encourager à engager une vraie réflexion autour de ces espaces sur leur territoire.

Quatre notions indissociables du processus de définition et de détermination sont ainsi proposées : environnement sonore ; accessibilité ; qualité visuelle du lieu ; aménités sur site. Ainsi, ces zones font appel à une certaine manière de concevoir la ville, en cherchant non plus à lutter contre la nuisance mais à préserver des espaces de qualité.

¹ FABUREL.G, GOURLOT.N, 2008, Référentiel et guide national pour la définition et la création des zones calmes en ville, Rapport final du CRETEIL pour la Mission Bruit du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, mai, 207 p. 33

Il ressort la nécessité de mieux relier les « zones calmes » et lieux de repos entre eux et aux centres villes

▸ **Identification et promotion des zones de calme**

Pour amorcer la réflexion sur les zones calmes, les zones potentiellement calmes qui représentent les espaces où le niveau sonore calculé est inférieur à 55dB(A) ont été préalablement identifiées. Cette base de travail a ensuite été confrontée à d'autres ressources ainsi qu'à la parole des habitants.

Les différents services de Plaine Commune concernés par les enjeux sonores (la Direction des espaces verts, la Délégation à la mobilité, la Direction générale à la stratégie territoriale, les Directions de l'aménagement et de la rénovation urbaine) ont été rencontrés, pour réfléchir ensemble aux enjeux transversaux sous-tendus par les zones calmes. Il est ressorti de ces entretiens la nécessité de s'appuyer sur les liaisons douces et les trames vertes et bleues, en accord avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT), les enjeux paysagers portés par le contrat de développement territorial (CDT) et les futurs documents tels que Trame verte et bleue, PLD révisés... pour mieux relier les « zones calmes » et lieux de repos entre eux et aux centres villes. Il a aussi été noté le besoin de penser davantage en termes d'espaces reliés, mis en valeur et bien indiqués, prenant en compte également les espaces verts dits « de perception », qui participent au sentiment de verdure du territoire et jouent un rôle apaisant.

Le terme « zone calme » peut parfois s'avérer trompeur et donner une fausse idée du but poursuivi par la création de ces espaces. Lors des nombreuses rencontres effectuées pendant la genèse du PPBE, il n'a pas été rare de constater que « calme » était souvent assimilé à « silence », et la zone calme prenait ainsi un caractère de lieu silencieux, de « non-ville », soustrait à toutes les activités qui font vivre un espace extérieur... Ce n'est pas cette voie que Plaine Commune a choisi d'explorer. Au contraire, les zones calmes devraient constituer des espaces de rencontres, de bien-être, fortement corrélés à d'autres usages du territoire. Ainsi, devrait-on parler plutôt de « zone de respiration » ou de « zone de ressourcement » ou encore de « zone apaisée ».

Des espaces de qualité à mettre en avant et à améliorer. À Aubervilliers, le Fort et une partie des jardins familiaux offrent des espaces à l'écart des grands axes bruyants. Les aménagements en cours sur le site sont particulièrement attentifs à rendre ces espaces accessibles au plus grand nombre et attrayants pour la population (le fort d'Aubervilliers n'est absolument pas fréquenté aujourd'hui car pas aménagé ni sécurisé).

Des espaces à créer ? Au-delà des espaces à améliorer, des espaces pourraient être créés, entraînant des travaux d'aménagement de voirie, des réductions de vitesse, la mise en place d'aménités



▸ **Actions de lutte contre le bruit**

Il existe différentes catégories d'actions en matière de lutte contre le bruit :

- Les actions de limitation à la source : enrobés acoustiques, glissières en béton armé, merlons (talus en terre), écrans de protection acoustiques¹ (murs-anti-bruit)
- Les actions de protection à la réception : la protection individuelle des façades, facile à mettre en œuvre, offrent un gain acoustiques intéressants, encore plus intéressante lorsque les travaux sont couplés avec la mise en place d'une isolation thermique mais l'ambiance sonore des espaces ouverts reste bien évidemment inchangée.
- Les actions de prévention en amont qui se révèlent souvent le plus efficace sur le long terme. Elles se développent autour de quatre grandes recommandations d'aménagement
 1. Éloigner les sources de bruit des bâtiments et zones sensibles au bruit,
 2. Orienter les bâtiments et les équipements bruyants par rapport aux bâtiments et zones sensibles, de manière à protéger ces derniers en utilisant l'effet écran,
 3. Protéger les bâtiments en mettant en œuvre des constructions comme les écrans de protections acoustiques,
 4. Isoler à la fois les sources de bruit et les récepteurs de bruit.

Les actions réalisées à Plaine Commune sont regroupées en trois objectifs stratégiques :

- Limiter le bruit à la source via des politiques d'aménagement et d'urbanisme : promotion des modes de déplacement alternatifs au véhicule motorisé (lien avec PLD),
- Mettre en place des actions de rattrapage pour réduire l'exposition des habitants : « Aujourd'hui, les gestionnaires d'infrastructures indiquent ne pas avoir la capacité financière de résorber tous les points noirs à court terme. Cette seringue oblige à rappeler que la moindre réparation du passif exige (a exigé et exigera) des mobilisations sociales et politiques fortes et durables. Ainsi, il a fallu 30 ans pour obtenir le mur anti-bruit de la Cité Pierre Sépard à Saint-Denis (longueur + coût). »,
- Mieux évaluer le bruit et son évolution.

Le plan d'actions est décliné selon trois types d'action : interpellation des partenaires institutionnels, opérations / travaux à la source, planification/prévention.

Plan climat énergie territorial

Un **Plan climat énergie territorial** (PCET) a été adopté en 2010 pour la période 2010-2020 (Plaine Commune, 2010). Ce dernier a été réactualisé en 2015, avec en préalable la signature d'une « résolution d'engagements partagés pour la sauvegarde du climat et l'amélioration du cadre de vie à Plaine Commune » (Plaine Commune, 2015). Ce texte donne des objectifs à moyen-long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et énonce les orientations stratégiques du territoire pour y parvenir :

- Lier les réponses aux urgences climatiques et sociales en travaillant sur les emplois en lien avec la transition énergétique ou encore la rénovation thermique des logements précaires ;
- Réduire la pollution de l'air en favorisant les transports en communs et les déplacements actifs ;
- Rendre le territoire, ses habitantes et ses habitants robustes aux dérèglements climatiques, en travaillant sur la qualité des bâtiments, en favorisant l'aménagement d'espaces verts et bleus, en conservant des espaces de pleine terre, en réduisant la dépendance énergétique et alimentaire, etc. ;

La résolution d'engagements partagés pour la sauvegarde du climat et l'amélioration du cadre de vie à Plaine Commune engage Aubervilliers et les autres communes signataires à décliner ses orientations en un programme d'actions concrètes

¹ A noter que les écrans d'arbres ou de haies n'apportent aucune amélioration physique du niveau sonore. Cependant, l'amélioration sensible est remarquable, car ces écrans occultent la source de bruit incriminée ou la mettent à distance, lorsque leur emprise au sol est suffisamment importante.

- Etre exemplaire, mobiliser les acteurs du territoire et coopérer au sein de la métropole du Grand Paris.

La signature de cette résolution engage les signataires (Plaine Commune, les villes du territoire et les partenaires) à décliner ces orientations en un programme d'actions concrètes.

Agenda 21

L'agenda 21 adopté en 2012 par Plaine Commune, propose cinq axes prioritaires de transformation du territoire : Plaine - Monde, un territoire d'accueil et d'inclusion ; Plaine-école, offrant un accès à un parcours éducatif de qualité ; Plaine-apaisée, une maîtrise des tensions urbaines pour le bien-être et la santé de tous ; Plaine-nature, la réconciliation de l'urbanisation avec la nature et Plaine-crédation, l'innovation au service de la conversion écologique et de la démocratie locale.

Schéma de trame verte et bleue

Le **Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)** est le volet régional de la trame verte et bleue, qui a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural (article L. 371-1 du code de l'environnement). Il s'impose aux documents d'urbanisme dans un rapport de prise en compte : « Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme prennent en compte les Schémas régionaux de cohérence écologique lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme ».

Les objectifs du SRCE pour Plaine Commune sont la restauration du corridor alluvial multi-trame supporté par le canal Saint-Denis et l'identification de la Vieille Mer comme un cours d'eau souterrain susceptible de faire l'objet d'opérations de réouverture. En effet, l'eau dans le territoire n'est présente qu'au travers de la Seine et du canal Saint-Denis, qui l'irriguent peu au-delà de leurs berges, tous les cours d'eau ayant été historiquement canalisés puis les affluents de la Seine enterrés au cours du 20^e siècle.

L'adoption par l'EPT d'un **schéma de trame verte et bleue (TVB)** témoigne d'une prise en compte croissante de la question des continuités écologiques et des fonctions écosystémiques des espaces ouverts. Plaine Commune a par ailleurs fait le choix d'une trame verte et bleue multifonctionnelle pour à la fois préserver la biodiversité, améliorer les paysages, faciliter les déplacements piétons et cyclables, contribuer à préserver les îlots de fraîcheur, réduire les risques d'inondation et répondre à la demande sociale forte d'espaces de rencontre et de détente et de bien vivre ensemble.

Chartes et guides

En parallèle de ces documents de planification, Plaine Commune et les villes ont élaborés des chartes qualité et des guides (logement, logement étudiant, bureau, espaces publics, aménagement soutenable) qui permettent de défendre les intérêts du territoire et la qualité de son développement.

Plaine Commune a fait le choix d'une trame verte et bleue multifonctionnelle pour à la fois préserver la biodiversité, améliorer les paysages, faciliter les déplacements piétons et cyclables, préserver les îlots de fraîcheur, réduire les risques d'inondation et offrir des espaces de bien vivre ensemble

3.1.5 Espaces verts

La présence d'un réseau d'espaces verts, d'espaces à caractère naturel, de pleine terre avec une végétation locale et stratifiée apparaît comme une nécessité pour le territoire. De la présence et du bon fonctionnement écologique de ces espaces dépendront non seulement l'accueil d'une biodiversité variée, des usages de récréation et de bien vivre pour les habitants mais également la régulation des polluants atmosphériques, des eaux de ruissellement et le rafraîchissement estival rendu nécessaire par le réchauffement climatique. Ce réseau d'espaces verts et de continuités écologiques doit aussi être pensé entre les villes de Plaine Commune et avec les territoires voisins pour promouvoir une véritable trame écologique et un chemin des parcs métropolitains. Le PADD mentionne que la préservation ou la création des surfaces végétalisées doit constituer une priorité le long des continuums de la trame verte et bleue, en privilégiant partout où cela est possible le maintien de l'existant plutôt que la destruction-reconstitution des espaces.

Le réseau d'espaces verts et de continuités écologiques doit aussi être pensé entre les villes de Plaine Commune et avec les territoires voisins

D'une manière générale, le territoire possède de grands espaces paysagers d'échelle métropolitaine qui constituent des espaces de biodiversité contribuant à la soutenabilité du territoire autant que des lieux de respiration pour les habitants et usagers du territoire, et améliorant ainsi la qualité de la vie au sein de la métropole. Ils sont aujourd'hui insuffisamment mis en valeur. À Aubervilliers, le canal de Saint-Denis est identifié parmi les composantes remarquables en matière de qualités géographiques et paysagères au sein de Plaine Commune. À cet effet, figure parmi les engagements de la collectivité d'Aubervilliers la poursuite de l'aménagement des berges du canal de Paris à Saint-Denis. Cet aménagement a pour objectif de redonner du sens au canal : en faire un liant et mettre un terme à la logique de rupture urbaine.



L'état initial de l'environnement mené dans le cadre de l'élaboration du PLUi mentionne une végétation peu diversifiée, le recul de l'arbre en ville et une végétalisation monotone des espaces publics et privés non favorable la biodiversité. Parmi les végétaux que peuvent accueillir non seulement ces espaces végétalisés, mais aussi les places et les rues, les arbres de grand développement ont un rôle particulier. Leur ombre protège les voies et les bâtiments du soleil estival, leur feuillage filtre le vent, ils puisent l'eau en profondeur et la restituent dans l'atmosphère urbaine, la rafraîchissant ainsi. Leur ramure et leur écorce offrent le gîte à de nombreuses espèces animales. Mais, par crainte de désordres liés aux racines ou de chutes de branches, ils sont progressivement abattus et remplacés par des arbustes et arbres de moyen développement, qui n'ont pas le même bénéfice sur le microclimat urbain, la nature en ville et les ambiances paysagères. Il est ainsi recommandé de créer les conditions nécessaires pour maintenir les grands arbres existants, permettre leur remplacement et en implanter de nouveaux où ils sont absents.

Il est recommandé de créer les conditions nécessaires pour maintenir les grands arbres existants, permettre leur remplacement et en implanter de nouveaux où ils sont absents



Partout où cela est possible et compatible avec les objectifs de développement urbain et économique, il est recommandé de préserver le maximum de surfaces de pleine terre

De nouveaux espaces verts peuvent être notamment développés dans le cadre des opérations d'aménagement, de rénovation urbaine et de création ou requalification d'espaces publics. Outre la création d'espaces verts, Plaine Commune se donne également pour objectif, partout où cela est possible et compatible avec les objectifs de développement urbain et économique, de préserver le maximum de surfaces de pleine terre. Limitant l'imperméabilisation des sols, l'aménagement de ces surfaces doit permettre : un meilleur écoulement et une gestion des eaux pluviales plus respectueuse du cycle naturel de l'eau ; le rafraîchissement de la ville pour limiter l'impact des fortes chaleurs ; le maintien ou la restauration de sols vivants comme support de la trame verte et bleue. En l'absence de possibilité de maintenir ou recréer de la pleine terre, les surfaces bâties pourront être support de végétalisation, en façade depuis la pleine terre, et en toiture.

Dans ce contexte, la ville d'Aubervilliers s'est engagée dans la création d'espaces verts, ainsi que dans la plantation de nouveaux arbres.

À Aubervilliers, la végétalisation constitue un enjeu fort et prioritaire, retenu parmi les 24 engagements de la démarche VIVR'AUBER ainsi qu'un enjeu prioritaire retenu à l'Agenda 21 d'Aubervilliers 2019-2021.

Le premier engagement « mettre à disposition du public 10 hectares de squares et parcs nouveaux en 10 ans » se concrétise au travers de la réalisation ou de la programmation de différents projets sur le territoire indiqués dans le Tableau 9.

Tableau 9. Aménagements d'espaces verts récemment réalisés ou programmés sur la commune d'Aubervilliers

Projets	Quartiers	Surface	Echéance
Rive gauche du canal	Landy / Plaine / Marcreux / Préssensé	1,50 ha	2019
Forêt linéaire le long du périphérique côté Paris	Landy / Plaine / Marcreux / Préssensé + Villette / Quatre Chemins	1,10 ha	2019
Campus Condorcet (2 phases)	Landy / Plaine / Marcreux / Préssensé	0,18 ha	2020
		2,42 ha	2025
Foyer Eugène Henaff (« Lisière d'une Tierce Forêt »)	Firmin Gémier / Sadi Carnot + Centre-Ville	0,16 ha	2020
		0,90 ha	2020
Fort d'Aubervilliers (3 phases)	Maladrerie / Emile Dubois	1,00 ha	2024
		9,00 ha	2026
ZAC Port Chemin Vert (4 phases)	Landy / Plaine / Marcreux / Préssensé	0,28 ha chaque année	entre 2021 et 2024
Passage Dudouy	Centre-Ville	1,50 ha	À préciser
Parc Icade	Landy / Plaine / Marcreux / Préssensé	1,50 ha	Livraison 2020
Zac des impasses	Villette / Quatre Chemins	0,25 ha	À préciser

Un autre engagement consiste à « planter 500 arbres en 10 ans ». À cet effet, Aubervilliers expérimente de nouvelles méthodes de plantation, dont une importée de Londres où on trouve très peu d'arbres d'alignement mais plutôt des petits aménagements paysagers sur l'espace public : création de fosses de plantations assez larges pour y planter plusieurs arbres de façon aléatoire.

La commune s'est engagée dans un projet pilote de rafraîchissement urbain au travers du projet « Lisière d'une Tierce Forêt ». Celui-ci propose de transformer le parking d'un foyer de jeunes travailleurs situé au centre-ville d'Aubervilliers en un nouveau type d'espace public : à la croisée d'un parc et d'une place. Le projet a pour vocation d'améliorer le cadre de vie des populations fréquentant le lieu mais aussi pour but d'apporter de la fraîcheur. L'innovation du projet réside en une combinaison de plusieurs approches favorisant le rafraîchissement de l'air. La végétation est considérée comme une infrastructure qui permet de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain et non pas comme un simple élément décoratif. Cette expérimentation a un fort potentiel de reproductibilité¹.

¹ En savoir plus : <https://www.tierceforet.com/>

3.2 Engagements de la collectivité en matière de santé environnementale

3.2.1 Un service santé environnement dédié

Le service est constitué d'une équipe de trois personnes : un chef de service, un ingénieur santé environnement et une technicienne santé environnement, habilités pour constater et dresser des procès-verbaux pour les infractions prévues aux Codes de la santé publique, de l'environnement et au règlement sanitaire départemental.

Le service santé environnement assume deux types de missions :

- des missions réglementaires au titre du code de la santé, code de l'environnement, et du règlement sanitaire départemental dans les champs d'activités du bruit de voisinage, des déchets dangereux, de la veille sanitaire sur les dossiers installations classées et des sols pollués, hygiène alimentaire, etc.
- des actions de prévention dans les domaines de la qualité de l'air intérieur, des polluants perturbateurs endocriniens et des nuisances environnementales, à travers le contrat local de santé, les politiques de la ville et autres appels à projets tels que ceux du PRSE.

Ce service santé environnement agit en complémentarité avec le service communal d'hygiène et de santé en charge des problématiques plus spécifiques de l'habitat indigne et du saturnisme.

3.2.2 L'application de la réglementation et renforcement du pouvoir de police du maire

« Permis de louer »

Aubervilliers expérimente la mise en œuvre du dispositif dit « permis de louer » depuis début 2019. La loi ALUR du 24 février 2014 a permis la création de nouveaux outils dans le champ de la lutte contre l'habitat indigne, notamment le dispositif dit « permis de louer » dont le décret du 19 décembre 2016 a défini les modalités de mise en œuvre. Son objectif est de prévenir les pratiques de propriétaires bailleurs indécents ou « marchands de sommeil ». Il permet ainsi à la commune de soumettre la mise en location d'un logement par un bailleur à une autorisation préalable ou à une déclaration consécutive à la signature d'un contrat :

- L'autorisation préalable de mise en location : après avoir délivré un récépissé suite à la demande, la collectivité peut accepter ou refuser l'autorisation si elle considère que le logement est susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique. Le refus doit être motivé. Le fait de mettre en location un logement sans avoir préalablement déposé la demande d'autorisation, ou en dépit d'une décision de rejet de cette demande, est sanctionné par une amende pouvant être ordonnée par le Préfet de département.
- La déclaration de mise en location : la commune décide que toute nouvelle mise en location dans un périmètre qu'elle a défini doit faire l'objet d'une déclaration du bailleur auprès d'elle, dans les quinze jours suivant la conclusion du contrat. Il s'agit d'une



simple formalité déclarative. Le bénéfice du paiement en tiers payant au bailleur des aides personnelles au logement par la Caisse d'allocations familiales est subordonné à cette formalité. Le fait de mettre en location un logement sans remplir les obligations de déclaration est passible d'une amende pouvant être ordonnée par le Préfet de département.

À titre expérimental, la ville a décidé d'appliquer un régime d'autorisation préalable dans le secteur du centre-ville/Marcreux inclus dans le périmètre du PNRQAD pour les logements du parc privé, ce dispositif constituant un outil complémentaire pour la requalification de l'habitat dans un secteur caractérisé par un fort taux de logements privés (environ 75 %) et une proportion importante de parc privé potentiellement indigne (42 % en 2010). Le nombre de logements potentiellement concernés a été estimé à environ 4 900.

Au terme d'un délai de deux ans l'efficacité du dispositif pourra être évaluée ainsi que la capacité des services municipaux et de Plaine Commune à assurer sa mise en œuvre et les conséquences pour la ville (risque contentieux).

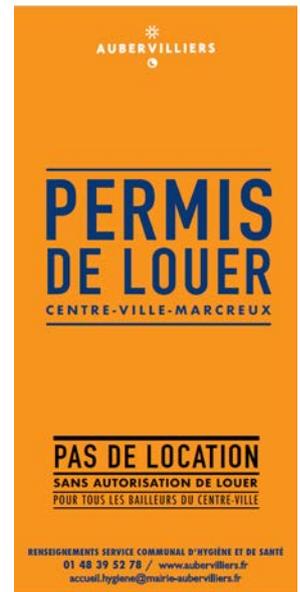
Mise en œuvre du pouvoir de police du maire en santé environnementale

Il existe de nombreux règlements dans le domaine de l'environnement s'appliquant au niveau communal sur lesquels les agents municipaux peuvent s'appuyer pour remédier à certaines nuisances. En effet, le maire dispose de compétences de police générale et de police spéciale, notamment pour ce qui concerne l'application du règlement sanitaire départemental et des règlements issus du code de la santé publique (notamment via l'article L1312-1 du Code de santé publique). Par exemple, en matière de brûlage à l'air libre, le règlement sanitaire départemental en prévoit l'interdiction.

Cette action ne peut avoir qu'une portée limitée. En effet, si le maire a le pouvoir de mettre en demeure, il ne peut se substituer aux obligations des tiers. Toutefois, la « culture de la verbalisation » pourrait être plus développée au sein des services. Une première action simple serait la fourniture de « carnets à souche » aux agents concernés. Cette évolution devrait s'accompagner d'une acculturation de la population pour faciliter son acceptation. Les questions de sécurité des agents ne doivent pas non plus être occultées.

Le diagnostic a mis en évidence la prégnance des activités liées à la réparation automobile et les nuisances environnementales qu'elles génèrent. Ainsi, la ville pourrait engager une réflexion spécifique pour mieux réguler ce type d'activité.

Par ailleurs, certaines installations classées se situant hors du champ de compétence de police du maire peuvent parfois présenter des non-conformités et engendrer une altération de l'environnement, sans que le problème soit identifié et traité par les services compétents. En effet, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à déclaration ne sont pas systématiquement contrôlées par les services de la préfecture, qui privilégie le contrôle des installations classées à plus fort impact sur l'environnement. Si le pouvoir de police du maire ne peut s'appliquer dans ce cadre, une plainte peut être déposée en préfecture pour alerter les services concernés. Toute plainte concernant une installation classée, relative à une situation qui ne semble pas respecter la législation, fait l'objet d'un traitement par le service de l'inspection des installations classées.



3.2.3 Le renforcement des compétences psychosociales de la population

L'« empowerment », terme anglo-américain dont la traduction en français n'est pas encore stabilisée (« capacitation », « encapacitation », « autonomisation », « responsabilisation » ...), est l'un des principaux leviers pour promouvoir la santé des populations. Communément défini comme « l'accroissement du pouvoir d'agir » des individus, c'est un déterminant de santé, mal identifié qui permet pourtant de s'attaquer aux inégalités. Ainsi, la sensibilisation des habitants aux enjeux environnementaux et aux risques sanitaires constitue une voie essentielle pour favoriser la mobilisation des citoyens autour de ces questions.

À cet effet, la ville d'Aubervilliers et Plaine Commune tentent de déployer une stratégie d'écologie populaire avec la mise en œuvre de vastes démarches de concertations citoyennes. Par exemple dans le cadre de l'élaboration de l'agenda 21 en 2012, cette démarche a permis de recueillir l'avis de plusieurs centaines d'habitants grâce à l'engagement de la mission locale. Les réflexions sur la mise en place d'un conseil environnemental local sont également en cours.

4 | CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

4.1 Du diagnostic régional au diagnostic infra-communal

4.1.1 Mobilisation des ressources locales

Le diagnostic, établi dans le cadre du PRSE2, a servi de point de départ aux discussions pour l'élaboration de ce diagnostic local approfondi. Plusieurs services de la ville ont été mobilisés : l'observatoire de la société locale, la direction de la santé publique et son service santé environnement. Les nombreux échanges ont permis :

- d'identifier des indicateurs spécifiques complémentaires des données issues des bases de données nationales et régionales déjà sélectionnées ;
- de redéfinir l'échelle de représentation pour une meilleure articulation avec l'échelle de décision ;
- de mobiliser les éléments de contexte local (note sur les migrations résidentielles, situation de l'habitat indigne, caractéristiques du parc privé...) ;
- d'identifier les projets d'aménagements (livraisons de logements, création d'espaces verts...) et évolutions démographiques attendues ;
- de recenser les documents structurants de la politique locale d'aménagement.

4.1.2 Apport de l'enquête de terrain

La réalisation des enquêtes de terrain a été confrontée à plusieurs difficultés. En premier lieu, le recueil des informations concernant la nature des activités exercées a été entravé par la difficulté d'entrer en contact directement avec les responsables des activités économiques investiguées.

Cette enquête repose sur des faits et constats réalisés par un agent habilité et assermenté en la matière. Cependant, l'évaluation de l'étendue ou de l'intensité de certaines de ces nuisances n'a pas pu être quantifiée par des appareils de mesures sauf pour le bruit. Un sonomètre a été utilisé pour mesurer l'intensité du bruit émis par certaines installations fixes.

Cette analyse montre une prépondérance des nuisances (74 % des constats) liées à l'entretien et la réparation automobile qui constitue une source de pression indirecte de la voiture sur le milieu.

De ce travail de terrain, il ressort les éléments suivants :

- La plupart des établissements inspectés étaient en infraction sur le plan des émissions de polluants dans l'environnement et/ou des règles d'élimination de déchets.
- Les exploitants de ces établissements méconnaissent les normes environnementales en lien avec les activités exercées.
- Les personnels rencontrés dans ces établissements sont également peu informés des risques auxquels ils pourraient être exposés (risques liés à l'usage de solvants et autres produits chimiques, ambiances sonores au travail, etc.)

Ce travail de terrain a montré que malgré les rappels à l'ordre en matière de règles environnementales adressés à certains responsables de ces installations, les situations restent inchangées dans bien des cas. Alors que la majorité des nuisances pourrait être atténuée par une mise en conformité des installations, un travail de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs économiques appuyé par l'application du pouvoir de police des agents pourrait être engagé.

Plus de la moitié des constats a fait l'objet de plaintes des habitants. Dans une certaine mesure, ils sont le reflet de la perception négative des riverains vis-à-vis de leur environnement. Toutefois, la gêne des habitants ne s'exprime pas toujours au travers de la plainte formelle. Seule une minorité de la population manifeste son mécontentement à l'occasion de la moindre nuisance. Les plaintes ne constituent donc qu'un indicateur partiel du ressenti des habitants d'autant plus que les populations concernées sur le territoire sont en majorité des populations précaires. Plusieurs raisons, souvent conjointes, peuvent expliquer cette absence de signalement :

- Certains habitants peuvent être préoccupés par les difficultés du quotidien et par conséquent il leur est difficile de prêter attention aux nuisances présentes dans leur environnement.
- Ils peuvent aussi méconnaître la nature des risques auxquels ils pourraient être exposés ainsi que les moyens de s'informer des droits en la matière. La population est insuffisamment informée de la réglementation et de son droit de vivre dans un environnement sain.
- Enfin, ils peuvent être résignés et ne voir aucun intérêt à se plaindre auprès des pouvoirs publics considérant que ces derniers n'ont que peu de leviers pour agir en faveur de l'amélioration de leur cadre de vie.

4.2 Du diagnostic à l'action

Ce diagnostic souligne la dynamique de production de logements et la croissance de la population. Ce contexte implique de mettre en perspective un diagnostic, construit à partir des dernières données disponibles qui peuvent parfois dater de plusieurs années, avec des éléments prospectifs. La réflexion concernant les leviers d'action doit tenir compte de ce contexte de densification d'un territoire déjà très urbanisé, qui risque d'engendrer des pressions supplémentaires sur le milieu. Les opérations d'aménagement et les programmes de requalification sont notamment décrits aux § 3.1.1 et 3.1.2.

Ce diagnostic approfondi souligne que le territoire d'Aubervilliers est confronté à d'autres sources de nuisances environnementales que celles préalablement identifiées par le diagnostic régional et ainsi met en avant l'intérêt de ce type de démarche pour une identification plus précise des leviers d'action.

4.2.1 Évolution des politiques d'aménagement

Cette démarche a par ailleurs permis de recenser les dispositifs, plans, schémas... relevant de l'aménagement ou bien plus sectorisé (habitat, environnement...) sur lesquels la collectivité doit s'appuyer (voir § 3.1.3 et 3.1.4). Cela nécessite une bonne coordination des services, en précisant peut-être les modalités de collaboration. La direction de la santé publique, par le biais de son service santé environnement, pourrait être consultée dans le cadre des projets urbains afin de **vérifier la prise en compte des prescriptions environnementales** et le cas échéant, émettre des recommandations en faveur de la santé environnementale. Ce travail de recensement met en exergue par ailleurs des leviers d'action et recommandations en matière de lutte contre le bruit et la pollution de l'air, d'aménagement, d'offre en espaces verts, de promotion des mobilités actives... Le diagnostic par quartier a permis de souligner les forces et faiblesses de chacun d'eux en matière d'environnement et cadre de vie et d'enjeux sanitaires (forte densité de population, forte proportion de population sensible), afin de prioriser les interventions qui pourront largement s'appuyer sur la **déclinaison locale de ces plans sectoriels** d'une part. D'autre part, les **outils d'urbanisme et des droits des sols** pourraient être renforcés, en instaurant un règlement d'urbanisme en phase avec les problématiques de nuisances identifiées. À titre d'exemple, le règlement devrait interdire l'implantation de certaines installations telles que les ateliers de peinture au voisinage de zones denses en habitat ou des activités de réparation « auto » déjà très présentes dans la commune. Plus largement, les projets d'aménagement devraient être systématiquement examinés sous l'angle de la santé. Une **acculturation des services de la ville en matière d'urbanisme**

favorable à la santé pourrait y contribuer. Par ailleurs les démarches d'évaluation d'impact sur la santé¹ (EIS) peuvent s'avérer très utiles pour engager des actions concrètes sur les déterminants environnementaux, économiques et sociaux de la santé. De plus, il est possible de **s'appuyer sur des guides à destination des collectivités territoriales** offrant de nombreuses recommandations en matière de prises en compte des enjeux de santé environnementale dans l'aménagement. À cet effet, une sélection de guides est proposée en Annexe 4. En outre, la ville pourrait se doter d'objectifs d'urbanisme en faveur de la santé environnementale, comme ceux de la création des espaces verts. Leur évaluation permettrait de mesurer les évolutions. Ces objectifs et leur évaluation pourraient être travaillés en concertation avec les habitants et associations de la ville.

4.2.2 Actions au plus près de la population

Au regard des constats et des éléments recueillis lors de ce travail, d'autres leviers d'action pourraient être envisagés pour répondre à certains enjeux et besoins de santé environnementale identifiés à Aubervilliers. Dans un premier temps et en fonction des moyens disponibles, il serait opportun de projeter les actions suivantes :

- La première de ces actions consisterait à **renforcer le pouvoir de police du maire** en instaurant un dispositif de verbalisation pour les auteurs de troubles dès la moindre infraction sanctionnée au titre des Codes de la santé et de l'environnement. Cela implique de développer une « culture de la verbalisation » au sein des services et de disposer d'outils tels que des carnets de verbalisation.
- La seconde porterait sur la **sensibilisation des riverains** afin qu'ils disposent d'une information régulière sur les risques présents dans leur environnement. Seule une action ciblée et au plus proche des riverains pourrait les conscientiser et les mobiliser autour de ces questions.

Enfin, afin de mieux cerner les priorités en matière de lutte contre les inégalités territoriales, à côté de ce diagnostic quantitatif, un **diagnostic participatif** est engagé autour des questions de santé environnementale avec pour objectif d'engager les actions suivantes :

- Le développement d'une culture de prévention commune aux services de la ville autour de la prise en compte des enjeux de santé environnementale,
- La mise en place d'un Conseil local santé environnement (CLSE) dont les membres seront constitués d'acteurs économiques, de membres associatifs et bien entendu de citoyens.

Des étudiants de SciencesPo école urbaine ont d'ailleurs travaillé d'octobre 2019 à avril 2020 dans le cadre d'un atelier pour créer une dynamique favorable à la mise en œuvre de ces actions.

¹ L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) est une démarche élaborée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) permettant d'identifier, de manière prospective, les aspects d'un projet pouvant agir de façon positive sur la santé et ceux risquant d'agir de façon négative, de manière à réduire ces derniers voire amplifier les premiers. Elle consiste en une analyse adaptée au projet qui repose tant sur les données scientifiques que sur le point de vue des usagers et des partenaires du projet. Elle aboutit à proposer des recommandations concrètes aux décideurs.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
 ALD : affection longue durée
 ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine
 ARS : Agence régionale de santé
 BPE : Base permanente des équipements
 CDT : contrats de développement territorial
 DIRECCTE : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
 Driee : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
 EPCI : établissement public de coopération intercommunale
 EPT : établissement public territorial
 GNV : gaz naturel pour véhicules
 HLM : habitation à loyer modéré
 ICM : indice comparatif de mortalité
 IED : industrial emissions directive
 Iris : îlots regroupés pour l'information statistique
 MEDDAT : Ministère de l'Environnement et du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
 MGP : Métropole du Grand Paris
 MSA : mutualité sociale agricole
 NPRU : Nouveau programme de rénovation urbaine
 OAP : orientation d'aménagement et de programmation
 ORS : Observatoire régional de santé
 PADD : projet d'aménagement et de développement durables
 PCET : Plan climat énergie territorial
 PLD : Plan local de déplacements
 PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
 PNRQAD : Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
 PPBE : Plans de prévention du bruit dans l'environnement
 PPPI : parc privé potentiellement indigne
 PRSE : plan régional santé environnement
 RATP : Régie autonome des transports parisiens
 RG : recensement général
 SCoT : Schéma de cohérence territoriale
 SDIC : Schéma directeur des itinéraires cyclables
 SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
 TVB : trame verte et bleue
 VADS : voies aérodigestives supérieures
 ZAC : zone d'aménagement concerté
 ZFE : zone à faible émission

BIBLIOGRAPHIE

- Éli Lotar, Jacques Prévert, 1946. Aubervilliers, court métrage documentaire.
- Fourcaut, A., 2007. Les banlieues populaires ont aussi une histoire. Rev. Proj. 7–15.
- Plaine Commune, 2020a. PLUi . Tome 2 – projet d'aménagement et de développement durables (Dossier d'approbation).
- Plaine Commune, 2020b. PLUi. Orientations d'aménagement et de programmation thématiques – environnement et sante (Dossier d'approbation).
- Plaine Commune, 2015. Résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration du cadre de vie à Plaine Commune.
- Plaine Commune, 2014. Plaine Commune Projet de territoire (synthèse).
- Plaine Commune, 2013. Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Plaine Commune 2014 - 2018.
- Plaine Commune, 2010. Programme d'actions du PPlan Climat Energie de Plaine Commune.

ANNEXES

Annexe 1. Formulaire de recueil de de données sur les nuisances utilisé dans le cadre de l'enquête de terrain

Nom du quartier : _____ Plainte enregistrée : oui non

Date de l'inspection : _____ Heure : _____

Adresse : N° : _____ Rue : _____

Coordonnées GPS : Latitude : _____ Longitude : _____

Constatations (brève description) :

Description des lieux :

- local d'activité ou commercial, préciser le nom : _____
- voie publique
- espace privé ouvert au public

Nature des activités :

- artisanale, préciser :
 - cabine de peinture
 - atelier de mécanique
 - imprimerie
 - autre : _____
- commerciale, préciser :
 - pressing
 - onglerie
 - autre : _____
- non réglementée (préciser) : _____
 - lieu de mécanique sauvage
 - dépôt sauvage de déchets
 - autre : _____
- activité industrielle, préciser : _____
- autre : _____

Type de nuisance constatée (plusieurs réponses possibles) :

- bruit, niveau sonore mesuré (en dB) : _____
- odeur
 - type : _____
 - intensité : _____
- fumée
 - couleur : _____
 - épaisseur : _____
- autres signes de mauvaise qualité de l'air, préciser : _____
- déversement sur le sol
 - type (solvant, hydrocarbures...) : _____
 - étendue : _____
- altération de la qualité visuelle de l'environnement, préciser : _____
- nuisibles, préciser : _____
- autre : _____

Préciser, si nécessaire, les caractéristiques de la source :

- extracteur d'air
- combustion
- trafic routier
- climatisation
- utilisation de produits volatils
- autre : _____

Préciser sa nature : fixe mobile

Préciser sa fréquence : ponctuelle régulière permanente non connue

Estimation du nombre de logements impactés : _____

Estimation du nombre d'habitants impactés : _____

Annexe 2. Définitions indicateurs de santé et éléments d'interprétation

ALD : Les affections de longue durée doivent être utilisées avec prudence en épidémiologie. Le dénombrement des nouvelles admissions en ALD pour une maladie pourrait fournir une estimation de l'incidence ou de la prévalence de celle-ci. Cependant, les ALD ne sont pas déclarées aux caisses d'assurance maladie dans un but épidémiologique et cet indicateur, parfois qualifié « d'incidence médico-sociale », comporte des biais. Ceux-ci conduisent le plus souvent à une sous-estimation de la morbidité réelle mais aussi, dans certains cas, à une sur-déclaration. Les motifs de sous-déclaration sont le plus souvent liés au fait que le patient bénéficie déjà d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une autre affection (surtout s'il est âgé), ou bénéficie d'une complémentaire santé suffisante (à l'inverse l'absence d'une prise en charge complémentaire peut conduire à une mise en ALD sans vérification des critères de mise en ALD stricto-sensu). Dans le cas du traitement d'un cancer, ce dernier peut être constitué d'un acte chirurgical unique intégralement remboursé par l'assurance maladie et qui n'est pas suivi d'une mise en ALD. D'autres facteurs tels que l'absence de médecin traitant ou le recours aux soins tardifs peuvent intervenir. Une autre cause de sous-déclaration réside dans la définition même de la maladie : des critères médicaux de sévérité ou d'évolutivité de la pathologie non observés chez un patient peuvent conduire le médecin à ne pas entreprendre la démarche d'admission en ALD. Mais dans le cas précis des cancers, ce phénomène peut parfois conduire, au contraire, à une sur-déclaration, en particulier dans le cas d'états précancéreux dont le traitement est lourd, ou lorsque la limite entre tumeur bénigne et tumeur maligne n'est pas très nette.

Cancers : Les cancers correspondent aux codes C00-D48 (cause initiale) de la classification internationale des maladies, 10^e révision (**CIM-10**)

Les cancers des voies aérodigestives supérieures (VADS) regroupent les causes suivantes (cause initiale) :

- Cancer de la lèvre, de la cavité buccale et du pharynx (CIM10 = C00-C14)
- Cancer de l'œsophage (CIM10 = C15)
- Cancer du larynx (CIM10 = C32).

Les cancers de la trachée, des bronches et du poumon correspondent aux codes CIM10 = C33-C34 (cause initiale).

Le cancer du côlon-rectum correspond aux codes CIM10 = C18-C21 (cause initiale).

Le cancer du sein correspond aux codes CIM10 = C50 (cause initiale). Les indicateurs sont présentés pour le cancer du sein chez la femme.

Le cancer de la prostate correspond aux codes CIM10 = C61 (cause initiale).

Diabète : Les admissions en ALD pour diabète correspondent au code ALD n°8.

Espérance de vie : L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

C'est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x. Cette espérance représente le nombre moyen d'années restant à vivre pour une génération fictive d'âge x qui aurait, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là.

Autrement dit, c'est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Maladie de l'appareil circulatoire : Les décès par maladie de l'appareil circulatoire correspondent aux codes CIM10 = I00-I99 (cause initiale). Les admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire correspondent aux codes ALD n°1, 3, 5, 13. Suite au décret n°2011-726 du 24 juin 2011, l'hypertension artérielle sévère a été supprimée de la liste des affections de longue durée. Cette affection est exclue.

Décès par cardiopathie ischémique : Les décès par cardiopathie ischémique correspondent aux codes CIM10 = I20-I25 (cause initiale).

Décès par maladie vasculaire cérébrale : Les décès par maladie vasculaire cérébrale correspondent aux codes CIM10 = I60-I69 (cause initiale).

Maladie de l'appareil respiratoire : Les décès par maladie de l'appareil respiratoire correspondent aux codes CIM10 = J00-J99. Les admissions en ALD pour maladies de l'appareil respiratoire correspondent au code ALD n°14.

Pathologies liées à la consommation d'alcool : Les décès liés à l'alcool regroupent les causes suivantes (cause initiale) :

- Cirrhose du foie (CIM10 = K70 et K74.6)
- Psychose alcoolique et alcoolisme (CIM10 = F10)
- Cancer des VADS comprenant les tumeurs malignes des lèvres, de la cavité buccale et du pharynx (CIM10 = C00-C14), de l'œsophage (CIM10 = C15) et du larynx (CIM10 = C32).

Pathologies liées à l'usage du tabac : Les décès liés au tabac regroupent les causes suivantes :

- Cancer de la trachée, des bronches et du poumon (CIM10 = C33-34, cause initiale)
- Bronchite chronique et maladies pulmonaires obstructives (CIM10 = J40-J44 en cause initiale, associée ou de comorbidité)
- Cardiopathie ischémique (CIM10 = I20-I25).

Taux standardisé : Un taux standardisé est le taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence, population France entière au recensement 2006. Les décès sont classés en âge révolu. L'indicateur est calculé sur trois années et exprimé pour 100 000 habitants. La standardisation est une méthode utilisée lorsque l'on souhaite comparer des populations. Les données sanitaires sont très dépendantes de la structure de la population sous-jacente : ainsi une population plus jeune aura un taux brut de mortalité (nombre de décès pour 100 000 habitants) moins élevé qu'une population plus âgée. Des tests de comparaison sont établis entre les différents niveaux géographiques étudiés : les taux communaux sont comparés à ceux de la Métropole du Grand Paris.

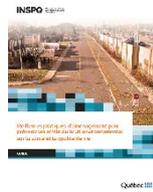
Annexe 3. Espérance de vie à la naissance

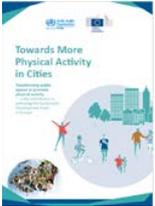
Tableau 10 : Évolution de l'espérance de vie à la naissance à Aubervilliers, Plaine Commune et dans la Métropole du Grand Paris (en années)

Périmètre géographique	Sexe	2006-2010	2007-2011	2008-2012	2009-2013	2010-2014	2011-2015
Plaine commune	hommes	77,8	77,9	78,2	78,4	78,8	78,9
	femmes	83,6	83,8	83,9	84,2	84,2	84,4
Métropole du Grand Paris	hommes	79,5	79,8	80,0	80,3	80,6	80,8
	femmes	85,6	85,8	85,9	86,1	86,3	86,5
Aubervilliers	hommes	77,8	77,8	78,6	78,9	79,2	79,4
	femmes	84,3	84,4	83,9	84,0	83,8	83,6

Sources : Inserm, CépiDC, Insee RP 2012, 2013, 2014, 2015 – Exploitation ORS-ÎdF

Annexe 4. Sélection de guides de l'aménagement en faveur de la santé environnementale

Domaines	Références
Urbanisme	
	EHESP. Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts et outils. 2014. 193 p. https://www.ehesp.fr/2014/09/16/nouveau-guide-agir-pour-un-urbanisme-favorable-a-la-sante-concepts-outils/
	EHESP. Outil d'aide à l'analyse des plans locaux d'urbanisme au regard des enjeux de santé. 2016. 87p https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2014/09/EHESP-DGS-Outil-aide-analyse-des-PLU-enjeux-de-sante.pdf
	EHESP. Le guide ISadOrA : une démarche d'accompagnement à l'Intégration de la santé dans les opérations d'aménagement urbain. Avril 2020. 355 p .
	A'urba. Plans locaux d'urbanisme et santé environnementale. Vade-mecum à l'attention des collectivités locales. Avril 2019. 96 p. https://www.aurba.org/wp-content/uploads/2019/05/aurba_PLU_SANTE_2019.pdf
Bruit	
	INSPQ. Meilleures pratiques d'aménagement pour prévenir les effets du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie. 2018. 96 p. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2450_meilleures_pratiques_aménagement_effets_bruit_environmental.pdf
Air	
	Ademe. Urbanisme et qualité de l'air - Des territoires qui respirent 2015. 11 p. https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/urbanisme_et_qualite_de_l_air_8316.pdf
Bruit, Climat, Air, Energie	
	CIDB, ENERGIES DEMAIN. Convergence des actions Bruit, Climat, Air, Energie pour une planification performante. Des pistes pour comprendre et pour agir sur les territoires. 2019. 160 p. https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/convergence-actions-bruit-climat-air-energie-010618.pdf

Domaines	Références
Activités physiques	
	<p>OMS Europe. Towards more physical activity: Transforming public spaces to promote physical activity — a key contributor to achieving the Sustainable Development Goals in Europe. 2017. 96 p</p> <p>http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0018/353043/2017_WHO_Report_FINAL_WEB.pdf?ua=1</p>
Îlot de chaleur urbain (ICU)	
	<p>Ademe. Diagnostic surchauffe urbaine. Méthodes et applications territoriales. 2017. 64 p</p> <p>https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/diagnostic_de_la_surchauffe_urbaine-ademe_ils_1_ont_fait_recueil_bd_010307.pdf</p>



Observatoire régional de santé Île-de-France

15 rue Falguière - 75015 PARIS - Tél. (33) 01 77 49 78 60 - www.ors-idf.org

Président : Dr Ludovic Toro - Directrice de la publication : Dr. Isabelle Grémy

L'ORS Île-de-France, département de L'Institut Paris Region, est un observatoire scientifique indépendant financé par l'Agence régionale de santé et le Conseil régional d'Île-de-France.

ISBN 978-2-7371-2111-1